

L'enjeu boréal :

ASSURER L'AVENIR DE LA RÉGION BORÉALE DU CANADA

Rapport de la situation



L'Initiative boréale canadienne (IBC)

L'Initiative boréale canadienne a été créée pour répondre à la fois aux possibilités et aux menaces que présente la région boréale canadienne.

Sise à Ottawa, l'IBC rassemble des organisations de conservation venant de divers horizons, des Premières nations, des dirigeants d'industrie et d'autres partenaires qui œuvrent à l'élaboration de nouvelles solutions pour la conservation de la région boréale. Elle soutient la recherche scientifique afin d'encourager la réflexion sur la meilleure méthode de planification à adopter pour la conservation de la région boréale et sert de catalyseur en appuyant diverses démarches entreprises sur le terrain par des groupes écologistes et des Premières nations entre autres.

En 2003, l'IBC a mis sur pied le Conseil principal de la forêt boréale, un groupe extraordinaire composé d'organisations de conservation, de Premières nations et d'entreprises actives dans l'exploitation de ressources. De concert avec les membres du Conseil, l'IBC a élaboré et publié la Convention pour la conservation de la forêt boréale - une vision nationale pour la conservation de l'ensemble de l'écosystème boréal canadien.

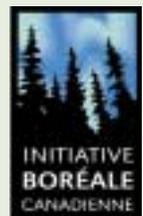
Page couverture : Vallée du fleuve Mackenzie, photo de Fritz Mueller

Also available in English.

ISBN 0-9733409-1-6

© Initiative boréale canadienne, 2005

Publié par :
Initiative boréale canadienne
249, rue McLeod
Ottawa, Ontario
K2P 1A1
Tél. : (613) 230-4739
www.borealecanada.ca



L'enjeu boréal :

Assurer l'avenir de la région boréale du Canada

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
Introduction	7
1. À propos de la région boréale du Canada	9
2. Possibilité d'une nouvelle approche	17
3. État de la conservation de la région boréale du Canada	25
3.1 : Aménagement du territoire	26
3.2 : Création d'aires protégées	35
3.3 : Établissement de pratiques de développement durable	40
3.4 : Reconnaissance des droits et intérêts des peuples autochtones	48
3.5 : Développement des connaissances scientifiques et autochtones traditionnelles	54
Conclusion	59
Annexes :	61
Annexe 1 : Lectures supplémentaires	61
Annexe 2 : Sites Web utiles	63
Annexe 3 : Méthode de calcul des aires protégées	64



La région boréale du Canada



SOMMAIRE

L'ENJEU BORÉAL : ASSURER L'AVENIR DE LA RÉGION BORÉALE DU CANADA



Photo : Fritz Mueller

Boréal. Synonyme de Nord. Évoque de vastes étendues de terrains en friche et d'eau. Au cœur de l'identité canadienne.

La région boréale du Canada offre d'énormes possibilités de conservation à grande échelle

La région boréale du Canada est un endroit d'une immense beauté et puissance. Elle héberge d'abondantes populations d'espèces fauniques - dont des milliards d'oiseaux chanteurs migrateurs, certains des plus gros troupeaux de caribous du monde ainsi que les prédateurs dont la survie en dépend. Ses forêts, ses lacs et ses terres humides contribuent à tempérer notre climat, purifier notre eau et produire l'oxygène nécessaire à la vie sur Terre. Lieu de vie de plus de 600 collectivités autochtones, c'est aussi une source de renouveau spirituel et un moyen de subsistance pour nombre de Canadiens.

Représentant 25 % des forêts encore intactes dans le monde, la région boréale du Canada est l'une des dernières régions restant sur la surface de la Terre en mesure de maintenir un écosystème pleinement fonctionnel et capable de soutenir une telle abondance.

La région renferme aussi des ressources naturelles qui soutiennent des milliers d'emplois, voire des collectivités entières, et apportent des milliards à l'économie du Canada. Au cours des ans, les activités humaines et industrielles ont progressé dans toute la région, à un rythme toujours plus soutenu. Aujourd'hui, les pressions nationales et internationales visant à accélérer l'exploitation forestière, pétrolière et gazière, l'aménagement hydroélectrique et l'extraction des métaux précieux et des minerais risquent de bouleverser, au cours des cinq prochaines années, l'équilibre souvent fragile entre l'activité naturelle et humaine dans la région.

En conséquence, la région boréale du Canada offre d'énormes possibilités de conservation à grande échelle, mais le temps presse de plus en plus pour planifier les solutions en matière de conservation.

L'Initiative boréale canadienne a été fondée pour répondre à la fois à cette occasion et ce défi uniques. En plus de soutenir des projets de conservation dans chaque province et territoire dans la région boréale, l'IBC a mis sur pied le Conseil principal de la forêt boréale, alliance peu commune entre des entreprises de l'industrie des ressources, des Premières nations et des organisations de conservation, afin d'élaborer une vision nationale pour la conservation de la région boréale canadienne.

La Convention pour la conservation de la forêt boréale, publiée en décembre 2003, expose cette vision. Le but de la Convention est de préserver le patrimoine naturel et culturel ainsi que la viabilité économique de l'ensemble de la région boréale canadienne en assurant la protection d'environ la moitié de la région par la création d'un vaste réseau d'aires protégées et en promouvant les meilleures pratiques industrielles mondiales dans le reste du territoire, lorsque cela convient.

La Convention représente une solution de conservation axée sur l'équilibre qui permettra d'atteindre les objectifs écologiques, de respecter les droits et les intérêts des populations autochtones et de donner forme au développement durable. Elle constitue une vision et un objectif de portée nationale pour la région dans son ensemble, qui utilise l'aménagement du territoire comme principal outil pour élaborer des solutions plus précises sur le terrain qui tiennent compte des conditions et des priorités régionales.

La Convention se veut un moyen d'ouvrir le dialogue et d'assurer la participation des intéressés qui souhaitent façonner l'avenir de la région. C'est dans ce même esprit que le présent rapport s'efforce d'évaluer l'état de la conservation dans la région boréale canadienne en regard de cinq principaux points. Il fait aussi état de nouvelles approches et occasions stimulantes qui se manifestent d'un bout à l'autre de la région. Le rapport reconnaît les importants rôles que jouent toutes les parties dans la promotion des solutions de conservation et formule des recommandations sur les cours d'action jugés prioritaires.

ÉTAT DE LA CONSERVATION DANS LA RÉGION BORÉALE DU CANADA

Aménagement du territoire

Comme le souligne la Convention, le but de l'aménagement du territoire est de réaliser des solutions de conservation intégrées - y compris l'établissement d'un réseau intégré de nouvelles aires protégées et la définition d'activités de développement appropriées - avant tout nouveau développement industriel, dans la mesure du possible. La réalisation de cet objectif nécessitera l'engagement et la participation de tous les intervenants. Les gouvernements, en particulier, ont un rôle prépondérant à jouer dans la mise en place de processus globaux de planification axés sur la conservation, en s'assurant, dans toute la mesure du possible, qu'ils interviennent avant toute prise de décision concernant l'aménagement du territoire.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Près de 60 % de la région boréale font l'objet d'études sur l'aménagement du territoire qui seront déterminantes pour l'avenir. Bien que certaines de ces études reflètent les efforts de protection des valeurs naturelles et culturelles et de la viabilité économique du territoire existant avant toute allocation industrielle, aucun des processus en place n'intègre pleinement les principes formulés dans la Convention.

Bien que presque toutes les instances de la région boréale exigent une forme quelconque d'aménagement du territoire avant toute exploitation forestière, ces mêmes exigences ne s'appliquent généralement pas aux secteurs miniers et énergétiques.

Il existe des différences considérables entre les instances en ce qui concerne l'établissement d'objectifs de conservation en amont du développement et leur degré d'engagement envers un aménagement intégré du territoire. Celles qui démontrent le plus de volonté à cet égard sont les territoires nordiques du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, où les plans d'occupation des sols sont obligatoires en vertu d'accords globaux sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Parmi les provinces, la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan ont pris des engagements importants concernant l'aménagement intégré du territoire.

Plusieurs études d'aménagement du territoire offriront des possibilités considérables de solutions de conservation intégrées au cours des trois prochaines années. C'est notamment le cas de l'East Side Planning Initiative au Manitoba et des efforts de planification d'aires protégées en amont de nouveaux développements dans les Territoires du Nord-Ouest.

RECOMMANDATIONS

Vu l'importance cruciale d'une planification proactive de la conservation, voici ce que recommande le rapport :

- Les gouvernements doivent entreprendre en priorité un programme complet d'aménagement du territoire axé sur la conservation avant d'autoriser la mise en place de nouveaux projets de développement industriel dans les régions intactes.
- Les organisations de conservation, les peuples autochtones et l'industrie doivent travailler de bonne foi, en collaboration avec les gouvernements, dans le but de trouver des occasions d'accroître la portée des processus existants d'aménagement du territoire dans les sections affectées de la région boréale afin d'appliquer des principes de planification axée sur la conservation.

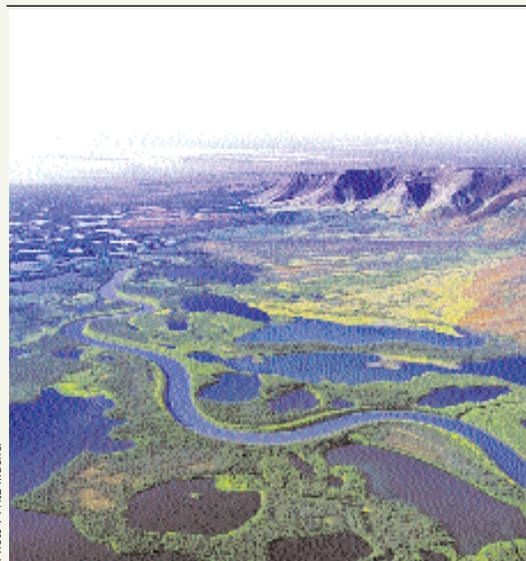


Photo : Fritz Mueller

L'un des tests majeurs en matière d'aménagement du territoire dans la région boréale se déroule dans la vallée du Mackenzie (Territoires du Nord-Ouest)

où l'on examine des propositions pour la construction d'un important pipeline au sein d'un territoire en grande partie vierge, qui fait aussi l'objet de négociations liées aux revendications territoriales avec les Premières nations. Fin décembre 2004, le gouvernement fédéral a annoncé une contribution de 9 millions \$ - soit environ la moitié du coût estimé - pour soutenir une démarche commune entreprise par divers paliers de gouvernement, des collectivités, des organismes à vocation environnementale ainsi que l'industrie en vue de l'élaboration d'un processus de planification axé sur la conservation et destiné à protéger 16 écorégions de la vallée du Mackenzie contre l'exploration et le développement sans cesse croissants. Les organismes environnementaux non gouvernementaux et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont également promis un financement.

Création d'aires protégées

De nouvelles données scientifiques font valoir le rôle crucial que jouent les aires protégées dans le maintien de l'intégrité écologique. Ces aires doivent être assez étendues pour assurer la survie des populations d'espèces natives, le maintien des principaux processus écologiques et la résilience écosystémique aux modifications de l'environnement à court et à long termes. Mettre en place de telles aires d'envergure revêt une importance particulière dans la région boréale, vu le rôle essentiel des grandes perturbations naturelles telles que le feu et les grands territoires intacts dont dépend la survie d'espèces boréales telles que le caribou. En conséquence, la Convention préconise qu'au moins la moitié de cette région soit protégée par la mise en place d'un réseau exhaustif d'aires protégées.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Près de 10 % de la région boréale canadienne était protégée contre tout développement industriel, dont environ 5,8 % à titre permanent et 3,6 % à titre intérimaire, ce qui signifie que l'intégrité écologique et les valeurs culturelles qui en découlent sont protégées de façon temporaire et ne bénéficient donc pas d'une désignation législative permanente.

Bien que la plupart des instances aient mis en place des programmes d'aires protégées, elles n'ont pas encore établi d'objectifs de conservation ni d'initiatives de planification propres à la région boréale ou d'une envergure comparable à celle envisagée dans la Convention pour la conservation de la forêt boréale.

RECOMMANDATIONS

Vu l'important rôle que joueront les aires protégées pour assurer l'avenir de la région boréale, voici ce que recommande le rapport :

- Les gouvernements doivent continuer à faire en sorte de respecter leurs engagements actuels concernant l'établissement d'aires protégées.
- Les gouvernements doivent commencer à élaborer de nouveaux objectifs applicables aux aires protégées de la région boréale, qui tiennent compte à la fois de notre nouvelle compréhension de la biologie de conservation et de l'occasion unique que représente la région boréale.
- En s'inspirant d'exemples réussis, les gouvernements, les organisations de conservation, les populations autochtones et l'industrie doivent continuer à faire preuve de créativité et d'innovation, en aménageant des aires protégées provisoires dans leurs sphères d'activité respectives.

Depuis 2002, certaines annonces concernant la mise en place d'importantes aires protégées intérimaires dans la région boréale découlent d'une collaboration entre les gouvernements, les Premières nations, les collectivités locales et les organisations écologistes. L'exemple du secteur Edézhzie/Horn Plateau dans les Territoires du Nord-Ouest et de la réserve de parc provincial des rivières Poplar/Nanowin au Manitoba constitue des signes encourageants permettant d'espérer qu'une plus grande partie de la région boréale bénéficiera d'une protection permanente dans les années à venir.



Photo : PhotoDisc

Reconnaissance des droits et intérêts des peuples autochtones

Les populations autochtones s'efforcent de préserver leur milieu naturel et de surmonter les nombreux obstacles qui, par le passé, les ont empêchées de bénéficier de la mise en valeur des ressources au sein de leurs territoires traditionnels. La Convention respecte les terres, les droits et le mode de vie des populations autochtones et s'engage à leur assurer une participation adéquate dans la gestion de toutes les ressources et la planification de la conservation. Elle reconnaît en outre et respecte le leadership des populations autochtones sur leurs terres traditionnelles.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Dans les provinces boréales, les négociations liées aux revendications territoriales et aux droits issus de traités en vue d'un contrôle accru des populations autochtones sur les décisions concernant la gestion des ressources et la planification de la conservation ont duré longtemps. Il est prouvé que le degré de consultation des populations autochtones varie beaucoup entre compétences et au sein même des différentes compétences.

Dans les territoires du Nord, les populations autochtones sont mieux à même de contrôler l'orientation et les résultats des décisions entourant la gestion des ressources et la planification de la conservation en vertu des règlements intervenus en matière de revendications territoriales.

Bien que la consultation et les compromis constituent des étapes importantes, la réalisation des objectifs ciblant une participation significative des populations autochtones dans toutes les décisions concernant la gestion des ressources et la planification de la conservation ainsi que le respect de leur leadership sur leurs territoires traditionnels nécessitera une réorientation fondamentale des relations existant entre les gouvernements, les populations autochtones et les autres Canadiens.

RECOMMANDATIONS

Afin d'assurer une participation significative des populations autochtones dans l'aménagement du territoire et la gestion des ressources, voici ce que recommande le rapport :

- Les gouvernements, l'industrie et les organisations de conservation doivent respecter le rôle de chef de file des peuples autochtones ainsi que le droit de ces peuples de préserver leurs modes de vie traditionnels et de déterminer eux-mêmes l'utilisation qui sera faite des terres et des ressources qui se trouvent sur leurs territoires traditionnels.
- En s'inspirant d'exemples probants, l'industrie doit travailler de concert avec les populations autochtones pour mettre en place des entreprises de partenariat durable dont les collectivités locales tireraient profit et qui contribueraient à la mise en valeur du potentiel des Autochtones.
- Les gouvernements doivent instaurer des directives et des méthodes renforçant l'autonomie des communautés et des institutions autochtones en vue de leur permettre d'assumer des responsabilités de gouvernance en matière de conservation et de gestion durable des ressources issues de leurs territoires traditionnels dans la région boréale.
- Les gouvernements doivent soutenir et promouvoir le partage équitable avec les peuples autochtones des profits émanant du développement des ressources qui se trouvent sur les terres traditionnelles de ces derniers (comme les recettes de l'exploitation des ressources et les ententes de partage des redevances).



Photo : Mike Beestel

Développement des connaissances scientifiques et autochtones traditionnelles

La Convention considère que la collecte et l'utilisation de connaissances scientifiques et traditionnelles concernant l'écologie de la région boréale sont indispensables à l'établissement de pratiques efficaces en matière de conservation et de développement durable. Le présent rapport a retenu comme indicateur clé à ce titre le recueil de données dans cinq domaines dont l'importance cruciale pour un aménagement forestier durable a également été soulignée par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) : inventaire forestier, biodiversité, aires protégées, évolution des écosystèmes et valeur économique des produits forestiers non ligneux et des services écosystémiques.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les gouvernements et des consortiums formés de représentants des gouvernements, de l'industrie et du milieu universitaire ont lancé des initiatives prometteuses dans le but de recueillir des données. Elles devraient permettre de fournir des renseignements inédits et précieux sur des sujets tels que l'évolution des écosystèmes forestiers.

En même temps, il existe des lacunes dans les connaissances nécessaires à l'aménagement et la gestion du territoire situé dans la région boréale. L'une des préoccupations majeures est l'insuffisance de données sur la biodiversité pour pouvoir suivre l'interaction entre espèces de même qu'entre les espèces et le milieu environnant - une lacune qui restreint sérieusement la capacité d'élaborer des plans d'aménagement durables pour la région au plan écologique. Tout aussi préoccupant est la documentation et l'intégration limitées des connaissances écologiques traditionnelles dans les décisions prises en matière d'aménagement du territoire jusqu'à ce jour.

La plupart des ensembles de données rendus publics ne sont que disponibles que sous forme sommaire, ce qui réduit considérablement l'utilité de l'information pour la planification de la conservation.

RECOMMANDATIONS

Vu l'importance des connaissances scientifiques et traditionnelles occidentales pour mieux comprendre et gérer la région boréale, voici ce que recommande le rapport :

- Les gouvernements, l'industrie, les organisations de conservation et les populations autochtones doivent collaborer à la recherche scientifique et au recensement des connaissances écologiques traditionnelles afin de mieux comprendre le rôle écologique et l'importance culturelle de la région boréale.
- Avec ses ressources et son expertise, l'industrie doit contribuer à l'avancement des connaissances sur la région boréale.
- Les gouvernements doivent assurer une meilleure surveillance de l'intégrité écologique de la forêt boréale et de la réaction de l'écosystème aux effets cumulatifs des activités de développement.
- Les gouvernements doivent rendre accessible aux chercheurs et au grand public l'ensemble des données recueillies sur la région boréale.



Photo : Tembec inc.

INTRODUCTION

L'ENJEU BORÉAL : ASSURER L'AVENIR DE LA RÉGION BORÉALE DU CANADA



Photo : PhotoDisc

Photo : Garth Lenz

Le caribou des bois et le pélican d'Amérique sont deux magnifiques espèces dont la survie dépend de la forêt de la région boréale du Canada.

La région boréale canadienne représente des possibilités sans précédent pour la conservation mondiale.

Tant à l'échelle nationale qu'internationale, on reconnaît de plus en plus que la région boréale renferme une abondance et une pluralité de valeurs – écologiques, culturelles et économiques – qui présentent un intérêt non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour la vie sur l'ensemble de la planète.

L'importance accordée à cette région a évolué au cours du temps. Il semblait autrefois impossible que le développement industriel et l'établissement humain puissent avoir un impact marquant sur un territoire aussi vaste et riche. Mais au fil des années, les développements humains et industriels ont progressé dans toute la région, et ces changements s'accroissant à un rythme exponentiel, les décisions qui seront prises au cours des cinq prochaines années auront une grande influence sur la viabilité à long terme de l'ensemble de la région.

C'est pour répondre à ces occasions et à ces défis exceptionnels que fut créée, en 2003, l'Initiative boréale canadienne (IBC). Ayant pour mandat de stimuler la conservation de la forêt boréale dans tout le pays, l'IBC a réuni une vaste gamme d'intervenants ayant un intérêt dans l'avenir de la région et participe donc à des partenariats œuvrant en faveur de la conservation dans tous les territoires et toutes les provinces de la région boréale – des projets qui démontrent un élan positif vers le changement.

De plus, l'IBC a mis sur pied le Conseil principal de la forêt boréale, formé de dirigeants d'industrie, de collectivités autochtones et de groupes de protection de l'environnement, afin d'élaborer une vision nationale pour la conservation de la région boréale canadienne. La Convention pour la conservation de la forêt boréale, fruit de leur travail, reconnaît les diverses valeurs qui sous-tendent cette région et cherche à promouvoir des solutions équilibrées et globales incluant à la fois une protection à grande échelle des principales valeurs écologiques et culturelles et une exploitation durable des ressources selon des critères mondialement reconnus, le cas échéant.

Le présent rapport fait le point sur les efforts mis en œuvre dans l'ensemble de la région boréale canadienne en matière de conservation dans cinq domaines clés :

- Dans quelle mesure existe-t-il des **procédés efficaces d'aménagement du territoire** permettant d'établir les niveaux appropriés de protection et d'exploitation des ressources avant le lancement de tout nouveau projet de développement industriel?
- Progrès réalisés dans la **création d'aires protégées** en vue d'assurer que les principales valeurs écologiques et culturelles de la région sont protégées en permanence.
- Progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de **pratiques de développement durable de classe mondiale** de la part des secteurs industriels actifs dans la région boréale.
- Progrès réalisés dans la promotion des droits et de la participation des **peuples autochtones** dans les activités d'aménagement du territoire et de gestion des ressources de la région boréale.
- Dans quelle mesure recueille-t-on une **information précise et cohérente** sur la région boréale et la rend-on accessible au public?

Le rapport peut ainsi servir de base de référence pour mesurer les progrès accomplis dans le temps.

Il recense et décrit les exemples de nouvelles approches qui ont fait leur apparition dans tout le pays. Nous espérons que ces réussites et ceux qui les animent seront une source d'inspiration et de solutions pratiques pour d'autres dans la région, notamment pour les gouvernements, les collectivités autochtones, les entreprises et les organisations écologistes.

Le rapport indique enfin les domaines prioritaires qui nécessitent plus de travail. Dans certains cas, comme pour l'aménagement du territoire et la création d'aires protégées, ce sont les gouvernements qui détiennent les principaux leviers politiques et législatifs. Cependant, pour tous les secteurs de la société ayant un rôle à jouer dans l'élaboration et l'adoption de solutions axées sur la conservation, les différentes sections du rapport indiquent les mesures à prendre en priorité par tous les secteurs.

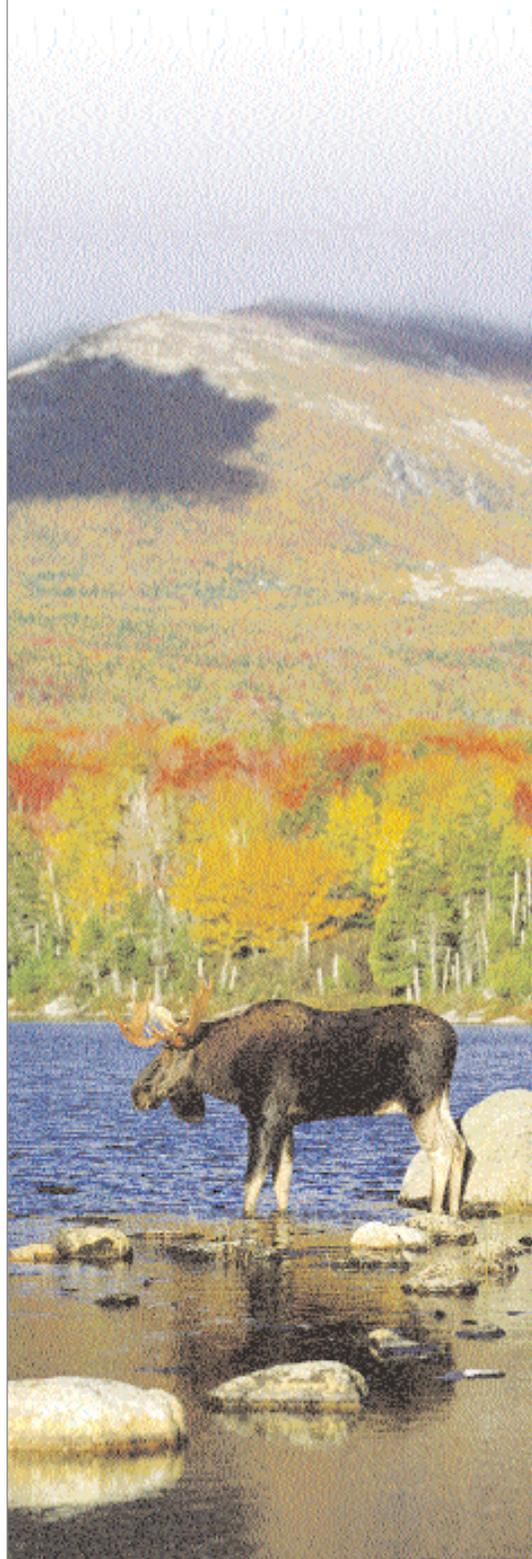


Photo: PhotoDisc

1. À PROPOS DE LA RÉGION BORÉALE DU CANADA

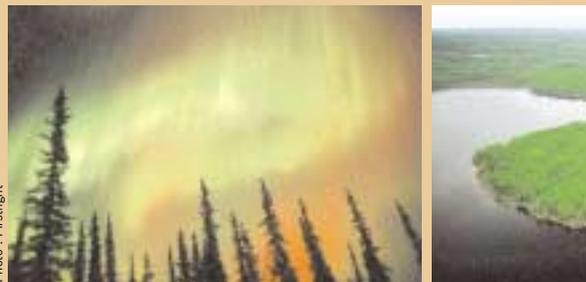


Photo : Firstlight

Photo : Garth Lenz

Les aurores boréales ou lumières nordiques, causées par des électrons solaires en interaction avec l'atmosphère, chatoient souvent au-dessus de la forêt boréale. Le mot « boréal » vient de Boreas, le dieu grec du vent du Nord. Les forêts boréales sont les forêts arctiques du globe; elles se déploient d'une extrémité à l'autre des latitudes nordiques d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie.

*La région boréale du Canada est un endroit
d'une immense beauté et puissance.*

Ses forêts, ses lacs et ses terres humides contribuent à tempérer notre climat, à purifier notre eau et à produire l'oxygène nécessaire à la vie sur Terre. Elle abrite des milliers d'espèces d'animaux, de plantes et d'autres organismes. Terre ancestrale de nombreuses collectivités autochtones, c'est aussi une source de renouveau spirituel et un moyen de subsistance pour d'autres populations, non seulement au Canada mais partout dans le monde.

Une importante partie du Canada

La région boréale du Canada couvre plus de cinq millions de km² (1,4 milliard d'acres) ou 58 % de la masse continentale du Canada et abrite plus de 90 % des terrains forestiers encore intacts du pays.¹ D'après le schéma de classification écologique du gouvernement fédéral, la région boréale inclut 7 des 15 écozones du Canada : la cordillère boréale, les plaines boréales, le bouclier boréal, les plaines hudsoniennes, la taïga de la

cordillère, la taïga des plaines et le bouclier de la taïga.² Ainsi, cette vaste « ceinture verte » largement boisée se déploie de Terre-Neuve au Yukon.

La flore et la faune boréales

La forêt boréale fourmille de vie, depuis de minuscules lichens fragiles jusqu'à certaines des plus grandes populations de caribous des bois, de loups et d'ours. Cinq espèces de conifères dominent (l'épinette noire, l'épinette blanche, le mélèze laricin, le pin gris et le sapin baumier) tandis que les saules, les aulnes, les peupliers, les peupliers faux-trembles et les bouleaux sont les arbres à feuilles caduques les plus communs. La mousse et le lichen couvrent fréquemment le sol de cette forêt qui abrite aussi une grande variété de fleurs sauvages et de fougères.

¹ Lee, Peter, Dmitry Aksenov, Lars Laestadius, Ruth Nogueron et Wynnet Smith. 2003. *Canada's Large Intact Forest Landscape*, Observatoire mondiale des forêts Canada. Edmonton. p. 40-41.

² Cette définition de la région boréale engendre une masse continentale boréale un peu plus vaste que celle qui était définie précédemment par Stan Rowe, car elle inclut des portions déterminées par Stan Rowe comme appartenant à la région du Saint-Laurent et des Grands Lacs, ainsi qu'une partie de ce qu'il avait considéré comme étant la toundra. Voir : Rowe, J.S. *Forest Regions of Canada*. Ministère de l'Environnement. Forêts Canada. Publication N° 1300.1972.

Région boréale du Canada



La région boréale du Canada est définie en fonction des sept écozones suivantes : les plaines boréales, le bouclier boréal (excluant l'écovégétation Algonquin – Lac Nipissing), la cordillère boréale, la taïga des plaines, le bouclier de la taïga, la taïga de la cordillère et les plaines hudsoniennes.

Source : Initiative boréale canadienne. Données sur les écozones fournies par Agriculture et Agroalimentaire Canada, <http://sis.agr.gc.ca/>.

Où faire la démarcation?

Les ensembles naturels ne commencent ni ne finissent pas là où sont nécessairement tracées les lignes d'une carte. En quittant les forêts australes plus feuillues pour se déplacer vers le nord, l'on constate qu'aucune droite précise ne définit habituellement le début de la forêt boréale.³ La région boréale recèle divers types d'habitats. La bordure australe inclut, à l'est, les forêts mixtes du bouclier boréal austral et, à l'ouest, les habitats de la forêt, de la prairie et des espaces verts boréaux. Le cœur de la région boréale est une vaste étendue dominée par une forêt de conifères, des tourbières et des lacs qui traversent le Canada d'est en ouest. La taïga, intersection écologique entre les forêts du sud et la toundra du nord, couvre la région boréale nordique. Elle abrite un mélange unique de forêts boréales et de tourbières, de vastes étendues d'arbrisseaux, de même que les prés de la toundra arctique.

³ Ce rapport exclut la partie la plus australe du bouclier boréal connue sous le nom d'écovégétation Algonquin – Lac Nipissing car la végétation qui domine cette région, y compris des espèces comme l'érable à sucre, n'est pas typique de la région boréale. D'autres écovégétations situées à la frontière sud de la région boréale abritent aussi des végétaux non caractéristiques de la région boréale, mais en moindre quantité que l'écovégétation Algonquin – Lac Nipissing. La ligne de démarcation de la région boréale est plutôt considérée comme un gradient et, de ce fait, la frontière pourrait varier en fonction d'analyses futures.

Feu et glace

Dans ce monde de démesures, d'énormes feux de forêts se produisent fréquemment et plusieurs espèces boréales se sont adaptées au cycle du feu. La vitesse d'apparition de l'épilobe à feuilles étroites et la rapidité d'ouverture des cônes du pin gris à la suite d'un incendie sont deux exemples de cette adaptation au feu. Les hivers dans la région boréale sont extrêmement froids. Voilà qui explique la prédominance des conifères dont les aiguilles sont bien adaptées à ces conditions.

Un lieu habité

Près de 3,5 millions de personnes vivent dans des municipalités, des villes, des villages et des habitations par toute la région boréale du Canada.⁴

La région boréale est l'assise culturelle, spirituelle et économique de près de 600 collectivités autochtones.⁵ Presque toute la région fait l'objet de traités historiques ou de revendications territoriales contemporaines formulées par les peuples autochtones relativement à leurs territoires ancestraux.

Les peuples autochtones ont été les premiers habitants de la forêt boréale. Leur importance et leur statut de nations autorégies ont été reconnus dans les premiers traités et dans la Proclamation royale de 1763. Toutefois, alors que la puissance et le prestige des premières colonies croissaient, plusieurs de ces promesses étaient oubliées ou ignorées et les Autochtones se sont retrouvés en marge de la société canadienne.⁶

Les peuples autochtones comptent actuellement parmi les groupes les plus pauvres du Canada. Bien que plusieurs de ces peuples continuent de se servir de la forêt boréale pour garantir leur survie culturelle et économique, la plupart d'entre eux n'ont pas tiré profit du développement de ses ressources naturelles, qui représente des milliards de dollars et un pourcentage considérable du PIB annuel du Canada. Le revenu moyen des Autochtones vivant dans les réserves est inférieur à la moitié de celui des Canadiens non-autochtones et le taux de chômage des Autochtones peut être supérieur à 80 %. Près de 20 % des Autochtones vivant dans les réserves ont un revenu annuel inférieur à 2000 \$ et plus de la moitié de ces personnes gagnent moins de 10 000 \$ par année.⁷

Cette situation disparate suscite des défis de taille tant pour les peuples autochtones que pour les Canadiens. Il est urgent de créer de nouvelles occasions d'emploi et de nouvelles opportunités économiques afin de réduire la privation sociale et financière que subissent de nombreux Autochtones, tout en respectant et en conciliant ces objectifs avec les responsabilités qu'ont les peuples autochtones à titre de gardiens et de coordonnateurs de leurs territoires traditionnels.



Photo : Fritz Mueller

La région boréale du Canada, partie intégrante de notre identité.

Bien que le mot « boréal » ne soit pas fréquemment utilisé dans les conversations quotidiennes, les paysages, les cultures et la faune de cette région sont partie intégrante de l'identité canadienne.



Timbres : Postes Canada — Monnaie : Photo The Bytown Group

Examinez les pièces de monnaie qui se trouvent dans vos poches et admirez le caribou, le castor et le huard qui les agrémentent depuis bien des années. Souvenez-vous de Pierre Trudeau, des voyageurs et des Autochtones qui ont parcouru en canot les magnifiques rivières du Canada. Et qu'en est-il des bûcherons, de la police montée, des traîneaux à chiens, des motoneiges, des parties de hockey sur un étang gelé, du hurlement du loup et du chant du huard? D'importants artistes autochtones, ainsi que le Groupe des sept, Tom Thomson, Robert Bateman et plusieurs autres, ont converti l'essentiel de ces scènes boréales en des représentations maintenant connues de tous.

⁴ Burton P.J., C. Messier, G.F. Weetman, E.E. Prepas, W.L. Adamowicz et R. Tittler. 2003. « The current state of Boreal forestry and the driver for change » dans Burton, Philip J., Christian Messier, Daniel W. Smith, Wiktor L. Adamowicz, éd. *Towards Sustainable Management of the Boreal Forest*. Ottawa. Presses scientifiques du CNRC. p. 2.

⁵ Source : Observatoire mondial des forêts Canada, basé sur des données tirées de l'Atlas du Canada, Geogratis et le ministère des Affaires indiennes et du Nord. 2004.

⁶ Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones Volume 1*. Ministère des Approvisionnement et Services. Ottawa, 1996. http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/index_f.html

⁷ Les collectivités autochtones sont aussi les groupes les plus jeunes et ceux qui accusent la plus forte croissance au Canada. On évalue qu'un million de personnes vivent dans plus de 600 collectivités autochtones au sein de la région boréale du Canada et plus de la moitié d'entre elles ont moins de 25 ans. La plupart de ces collectivités ne possèdent pas de résidences adéquates et certaines d'entre elles n'ont même pas d'eau potable à boire, ni d'installations sanitaires de base. Conséquent, les suicides, les toxicomanies et autres formes de dysfonctions sociales sont endémiques au sein de plusieurs collectivités autochtones appartenant à l'Assemblée des Premières Nations. Fiche documentaire : Socio-Economic Exclusion of First Nations in Canada. http://www.afn.ca/Programs/Treaties%20and%20Lands/factsheets/see_fact.htm

Valeur écologique essentielle

La région boréale constitue une valeur écologique mondiale d'envergure. La région boréale du globe (qui inclut la Russie et la Scandinavie) stocke plus d'eau douce dans ses lacs, ses rivières et ses zones humides et plus de carbone dans ses forêts, son sol et ses tourbières que tout autre écosystème.⁸ Dans la région boréale du Canada, l'eau douce est emmagasinée dans des zones humides, des voies navigables et, selon certaines estimations, 1,5 million de lacs qui couvrent 30 % de la région.⁹

La région boréale est inestimable pour la vie de l'avifaune en Amérique du Nord. Au cours de l'importante saison des amours, elle offre de longues heures de clarté et une abondance d'insectes pour nourrir les petits. Ses vastes étendues permettent aussi aux oiseaux de se déplacer à leur guise et de tirer avantage de mannes imprévues comme l'éclosion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou la culture de semences de conifères.¹⁰ Au cours de la migration, ses marécages, ses lacs et ses rivières hébergent près de 75 % des canards du continent.¹¹

Jusqu'à trois milliards de figuiers, de grives, de moineaux, d'aigles et autres oiseaux terrestres migrent vers cette région pour y nicher chaque printemps et, chaque automne, près de cinq milliards d'oiseaux migrent vers le sud : un milliard aux États-Unis, un demi-milliard au Mexique et les autres en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes.¹² La région boréale abrite aussi des dizaines de millions de sauvagines et d'oiseaux de rivage reproducteurs.¹³

Un bastion de mammifères

En raison de son ampleur, de son éloignement et de sa diversité, la région boréale du Canada abrite bon nombre des espèces fauniques les plus imposantes du continent, comme les caribous, les ours et les loups, ainsi que des milliards d'espèces plus petites, y compris les oiseaux migrateurs et les papillons.

Pour de nombreuses espèces ayant connu une importante diminution de leur terrain de parcours historique, cette région constitue une des dernières chances de subsister en nombre abondant. Les aires de distribution géographique de certains mammifères, comme les grizzlis et les loups gris, s'étendaient jadis jusqu'au Mexique. Ces espèces dépendent maintenant largement de la forêt boréale, des montagnes de l'ouest et de la toundra pour se loger. Une étude récente affirme que les grands carnivores et ongulés (mammifères à sabot) ont été particulièrement touchés, accusant des pertes de 53 % pour ce qui est des grizzlis, de 43 % dans le cas des loups gris, de 40 % chez les ours noirs et de 24 % pour ce qui est des caribous.¹⁴

Qui prend les décisions dans la région boréale?

Plus de 90 % de la région boréale appartient à l'État. Ainsi, les gouvernements sont les principaux décideurs lorsqu'il s'agit d'approuver les diverses utilisations qui sont faites des sols. Au sud de la région boréale, les gouvernements provinciaux sont les principaux responsables des terres. Dans les territoires nordiques, les négociations avec les peuples autochtones au sujet des revendications territoriales et du transfert des responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux progressent bien. Il est à espérer qu'à mesure que se régleront les revendications territoriales en instance et qu'un plus grand nombre de gouvernements autochtones en arriveront à des accords en matière d'autonomie gouvernementale le rôle et l'influence des gouvernements autochtones d'un océan à l'autre croîtront. L'utilisation des terres et les responsabilités associées aux espèces sauvages sont encore partagées entre les gouvernements territoriaux, autochtones et fédéral.

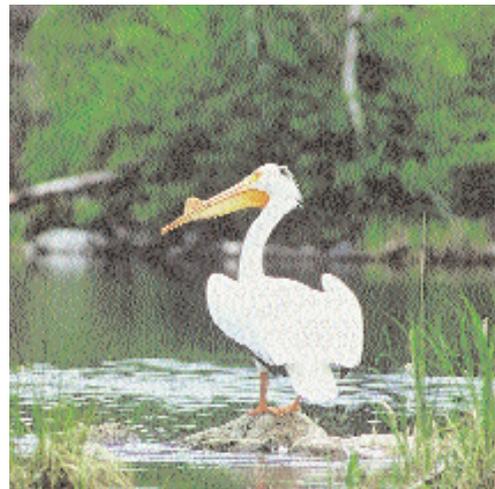


Photo : Garth Lenz

Les oiseaux et la région boréale

Le pélican d'Amérique : La région boréale du Canada est le territoire des colonies de nidification les plus nordiques de cette majestueuse espèce. Déjà considéré comme une espèce menacée au Canada, cet oiseau a été retiré de la liste des espèces en péril au Canada en 1987 en raison de son rétablissement prometteur.

⁸ Schindler, D.W. 1998. « Sustaining aquatic ecosystems in Boreal regions ». *Conservation Ecology* [online] 2(2): 18. <http://www.consecol.org/vol2/iss2/art18/> M. Schindler déclare que les lacs d'eau douce de la région boréale mondiale renferment 80 % et plus de l'eau douce non gelée du globe. Selon le Woods Hole Research Center, le biome boréal est le plus important réservoir de carbone terrestre du monde. Voir : <http://www.whrc.org/Borealamerica/>

⁹ Lee, Peter. 2004. *Le Canada boréal : état de l'écosystème, état de l'industrie, questions d'actualité et projections*. Rapport à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Observatoire mondial des forêts Canada. Edmonton. p. 7.

¹⁰ Blancher, Peter. 2003. *Importance of Canada's Boreal Forest to Landbirds*. Initiative boréale canadienne et Boreal Songbird Initiative. Pour de plus amples renseignements : www.borealbirds.org.

¹¹ Canards illimités Canada. 2003. « Pleins yeux sur la forêt boréale ». *Conservationniste*, vol. 17, N° 3.

¹² Blancher. *op cit*.

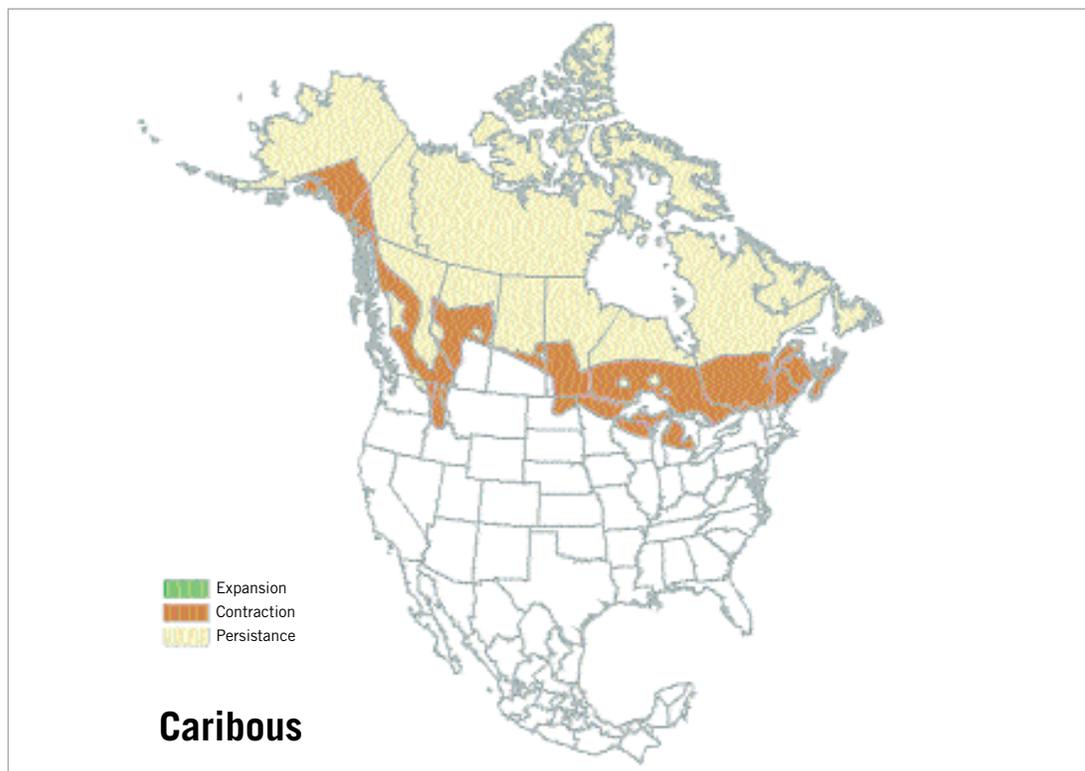
¹³ Canards illimités Canada. *op cit*.

¹⁴ Laliberté, A.S. et W.J. Ripple. 2004. « Range Contractions of North American Carnivores and Ungulates ». *Bioscience*, vol. 54, N° 2. p. 123-138.

Évolution des aires de distribution des grizzlis en Amérique du Nord



Évolution des aires de distribution des caribous en Amérique du Nord



Source : Andrea S. Laliberté et William J. Ripple. « Range Contractions of North American Carnivores and Ungulates ». *Biosciences*, vol.54, N° 2, p.123-138. Cartes utilisées avec la permission des auteurs.

Écoservices et changement climatique

La région boréale offre au Canada et au monde entier plusieurs écoservices, c'est-à-dire des fonctions essentielles qui aident à préserver la vie sur terre. Par exemple, la région filtre des millions de litres d'eau par jour, stocke du carbone, produit de l'oxygène, rebâtit les sols et restaure les substances nutritives, retient les eaux des crues et renvoie l'eau requise dans les rivières et les ruisseaux et fournit de la nourriture et des abris à des centaines d'espèces, petites et grandes, incluant les humains.

Cette région joue un rôle particulièrement vital en ce qui concerne l'atténuation des répercussions du changement climatique. Les forêts boréales d'Amérique du Nord emmagasinent entre 7 % et 11 % du carbone de la biosphère terrestre du globe.¹⁷ Les tourbières et les forêts âgées sont des entrepôts de carbone particulièrement importants.

La région boréale constitue aussi une des rares zones intactes de la planète assez vastes pour amortir certaines des métamorphoses d'habitat qui découleront des changements climatiques pour de nombreuses espèces nordiques. Au cours des 25 dernières années, la température a augmenté à un rythme plus rapide que celui enregistré à quelque moment que ce soit au cours des 1000 dernières années.¹⁸ Ce phénomène de réchauffement de la planète est lié à une augmentation des concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre provenant de la combustion des combustibles fossiles et de l'utilisation du sol. Il est prévu que les changements climatiques s'accéléreront au cours du siècle à venir, atteignant un taux plus élevé que celui enregistré au cours des 10 000 dernières années et résultant en une hausse des températures de 1,5 °C à 5,8 °C.¹⁹

Le réchauffement accru des latitudes nordiques, jumelé à divers autres facteurs, fait de la région boréale l'une des zones les plus perméables aux changements climatiques.²⁰ Une conservation d'envergure de la région boréale soutiendra la préservation de l'intégrité de la région à l'occasion de changements climatiques et permettra de réduire le processus des changements climatiques eux-mêmes.

Valeur économique essentielle

La région boréale regroupe plusieurs activités industrielles, y compris l'exploitation forestière, l'exploration et le développement gazier et pétrolier, l'exploration et l'exploitation minières, l'agriculture et la recherche de métaux précieux, ainsi que des barrages hydroélectriques. L'ensemble de ces activités génère des dizaines de milliers d'emplois et rapporte chaque année des milliards de dollars. Plusieurs communautés boréales dépendent



Photo : Garth Lenz

La faune en péril

La liste des espèces en péril qui habitent la région boréale représente moins de 20 % des 465 espèces en péril au Canada. L'habitat des espèces en voie de disparition, menacées ou préoccupantes doit être protégé afin de garantir leur survie permanente dans la région boréale.¹⁵ Les populations des caribous des bois sont menacées dans plusieurs parties australes de la forêt boréale; elles sont particulièrement sensibles à l'invasion de leurs habitats traditionnels par les humains.¹⁶ Le parc national Wood Buffalo est le site de nidification vital de la grue blanche, une espèce en très grand danger de disparition, qui se rétablit lentement après avoir été quasiment décimée. On compte parmi les espèces en voie de disparition qui vivent dans la région boréale : la martre de Terre-Neuve, le carcajou (population de l'Est), le bec-croisé des sapins de la sous-espèce *percna*, le courlis esquimau (qui est peut-être disparu), le pluvier siffleur, l'omble de fontaine aurora, la physe d'eau chaude, la physe du lac Winnipeg, la braya de Long et le saule des landes.

¹⁵ Catégories « à risque » employées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

¹⁶ Société pour la nature et les parcs du Canada. Octobre 2004. *Grey Ghosts: Can we save woodland caribou in Canada's Boreal Forest?* 27 pages. www.cpaws.org/news/cariboureport.pdf

¹⁷ Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat. *Rapport spécial du GIEC, Incidence de l'évolution du climat dans les régions : évaluation de la vulnérabilité.* [http://www.mct.gov.br/clima/frances/ciencia/pdf/ipcc/regional\(F\).pdf](http://www.mct.gov.br/clima/frances/ciencia/pdf/ipcc/regional(F).pdf)

¹⁸ Changement climatique. 2001. *Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* Cambridge University Press.

¹⁹ Solomon, A.M. et P.J. Bartlein. « Past and future climate change: response by mixed deciduous-coniferous forest ecosystems in northern Michigan ». *Canadian Journal of Forest Research*, 22:1727-1738.

²⁰ Schindler, D.W. 1998. « A dim future for boreal waters and landscapes ». *Bioscience*, vol. 48, no 3. p. 157-165.

des industries de mise en valeur des ressources, comme l'exploitation forestière et l'exploration et l'exploitation minières. Ainsi, en plus de représenter des valeurs écologiques et culturelles, la région boréale comporte une valeur économique considérable.

Près de 60 % des activités associées à l'industrie forestière canadienne se déroulent dans la région boréale du Canada.²¹ Près de 29 % de la région boréale a déjà été attribuée à des entreprises forestières par le biais d'un système de contrats et de licences.

Malgré le fait qu'il n'existe pas de statistiques sur le secteur forestier de la région boréale, en 2003, l'industrie forestière canadienne employait 376 000 personnes dans les secteurs de la fabrication de produits issus du bois et du papier, de l'exploitation forestière et des services forestiers, procurant une assise économique à plusieurs collectivités d'un bout à l'autre de la région boréale. Chaque année, des produits forestiers d'une valeur approximative de 40 milliards \$ sont exportés à partir des forêts canadiennes. En 2003, ces produits ont contribué 30 milliards \$ à la balance commerciale positive du Canada qui représentait près de 46 milliards \$. Le Canada est le principal fabricant et exportateur de papier journal au monde.²²



Photo : Zone de marquage de feuilles, Nation Innu

²¹ Burton et coll. p. 1.

²² Ressources naturelles Canada. L'état des forêts au Canada 2003-2004. www.nrca-nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/latest_f.html

Autres faits économiques importants au sujet de la région boréale du Canada :

- Les sables bitumineux de l'Alberta représentent la deuxième plus importante source potentielle connue de pétrole et un tiers des ressources pétrolières récupérables. Pratiquement toute la superficie constituée par les sables bitumineux est située dans la région boréale.²³
- Le Canada est le principal fabricant mondial d'hydroélectricité, la plupart des barrages étant situés dans la région boréale.²⁴
- Près de 80 % de l'exploration minière canadienne a lieu dans la région boréale. Au Canada, en 1999, l'exploitation et la transformation minières représentaient 2,7 % des emplois, 3,7 % du PIB et 27,7 milliards \$.²⁵

De nouveaux éléments associés à la valeur économique surgissent aussi dans la région boréale et d'un océan à l'autre. Par exemple, en 1996, 20 millions de résidents canadiens ont dépensé 11 milliards \$ à des activités liées à la nature. Cette donnée inclut le transport, l'hébergement, les repas, l'équipement et l'approvisionnement. Un peu plus de 7 milliards \$ ont été dépensés à des activités extérieures organisées dans des zones naturelles.²⁶

Dans plusieurs parties de la région boréale, le tourisme en région éloignée connaît une importance économique grandissante. En effet, ce type de tourisme est la troisième industrie en importance dans la région boréale du nord-ouest ontarien après l'industrie forestière et l'exploration minière, procurant plus de 17 000 emplois dans des secteurs comme la pêche, la chasse et le tourisme en milieu sauvage. Il s'agit principalement d'activités de tourisme avec transport en hydravion vers des sites vierges où les routes sont inexistantes.²⁷



Images nordiques : Wayne Sawchuck

²³ Lee. 2004. p. 32.

²⁴ Lee. 2004. p. 32 qui cite : Gouvernement du Canada. 1996. « Boreal Shield Ecozone ». Pages 5-1 à 5-30 dans *L'état de l'environnement au Canada 1996*. Environnement Canada, Ottawa.

²⁵ Lee. 2004. p. 33 qui cite : Mines Alerte Canada. 2001. *The Boreal Below: Mining Issues and Activities in Canada's Boreal Forest Region*. Mines Alerte Canada. <http://www.miningwatch.ca/> (Février 2004) et Greenwell, Brock. 2000. Revue générale de l'Annuaire des minéraux du Canada, 1999 Ressources naturelles Canada – Secteur des minéraux et métaux. Page 1.5.

²⁶ Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'importance de la nature pour les Canadiens. 2000. *L'importance de la nature pour les Canadiens : Les avantages économiques des activités reliées à la nature*. Environnement Canada, Ottawa. Pages 5 et 11.

²⁷ CPAWS-Wildlands League et Ontario Nature. *Remoteness Sells, A Report on Resource-Based Tourism in Northwestern Ontario*. Wildlands League, Ontario Nature, Toronto. À paraître. p.17

INTRODUCTION

L'ENJEU BORÉAL : ASSURER L'AVENIR DE LA RÉGION BORÉALE DU CANADA



Photo : PhotoDisc

Photo : Garth Lenz

Le caribou des bois et le pélican d'Amérique sont deux magnifiques espèces dont la survie dépend de la forêt de la région boréale du Canada.

La région boréale canadienne représente des possibilités sans précédent pour la conservation mondiale.

Tant à l'échelle nationale qu'internationale, on reconnaît de plus en plus que la région boréale renferme une abondance et une pluralité de valeurs – écologiques, culturelles et économiques – qui présentent un intérêt non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour la vie sur l'ensemble de la planète.

L'importance accordée à cette région a évolué au cours du temps. Il semblait autrefois impossible que le développement industriel et l'établissement humain puissent avoir un impact marquant sur un territoire aussi vaste et riche. Mais au fil des années, les développements humains et industriels ont progressé dans toute la région, et ces changements s'accroissant à un rythme exponentiel, les décisions qui seront prises au cours des cinq prochaines années auront une grande influence sur la viabilité à long terme de l'ensemble de la région.

C'est pour répondre à ces occasions et à ces défis exceptionnels que fut créée, en 2003, l'Initiative boréale canadienne (IBC). Ayant pour mandat de stimuler la conservation de la forêt boréale dans tout le pays, l'IBC a réuni une vaste gamme d'intervenants ayant un intérêt dans l'avenir de la région et participe donc à des partenariats œuvrant en faveur de la conservation dans tous les territoires et toutes les provinces de la région boréale – des projets qui démontrent un élan positif vers le changement.

De plus, l'IBC a mis sur pied le Conseil principal de la forêt boréale, formé de dirigeants d'industrie, de collectivités autochtones et de groupes de protection de l'environnement, afin d'élaborer une vision nationale pour la conservation de la région boréale canadienne. La Convention pour la conservation de la forêt boréale, fruit de leur travail, reconnaît les diverses valeurs qui sous-tendent cette région et cherche à promouvoir des solutions équilibrées et globales incluant à la fois une protection à grande échelle des principales valeurs écologiques et culturelles et une exploitation durable des ressources selon des critères mondialement reconnus, le cas échéant.

Le présent rapport fait le point sur les efforts mis en œuvre dans l'ensemble de la région boréale canadienne en matière de conservation dans cinq domaines clés :

- Dans quelle mesure existe-t-il des **procédés efficaces d'aménagement du territoire** permettant d'établir les niveaux appropriés de protection et d'exploitation des ressources avant le lancement de tout nouveau projet de développement industriel?
- Progrès réalisés dans la **création d'aires protégées** en vue d'assurer que les principales valeurs écologiques et culturelles de la région sont protégées en permanence.
- Progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre de **pratiques de développement durable de classe mondiale** de la part des secteurs industriels actifs dans la région boréale.
- Progrès réalisés dans la promotion des droits et de la participation des **peuples autochtones** dans les activités d'aménagement du territoire et de gestion des ressources de la région boréale.
- Dans quelle mesure recueille-t-on une **information précise et cohérente** sur la région boréale et la rend-on accessible au public?

Le rapport peut ainsi servir de base de référence pour mesurer les progrès accomplis dans le temps.

Il recense et décrit les exemples de nouvelles approches qui ont fait leur apparition dans tout le pays. Nous espérons que ces réussites et ceux qui les animent seront une source d'inspiration et de solutions pratiques pour d'autres dans la région, notamment pour les gouvernements, les collectivités autochtones, les entreprises et les organisations écologistes.

Le rapport indique enfin les domaines prioritaires qui nécessitent plus de travail. Dans certains cas, comme pour l'aménagement du territoire et la création d'aires protégées, ce sont les gouvernements qui détiennent les principaux leviers politiques et législatifs. Cependant, pour tous les secteurs de la société ayant un rôle à jouer dans l'élaboration et l'adoption de solutions axées sur la conservation, les différentes sections du rapport indiquent les mesures à prendre en priorité par tous les secteurs.

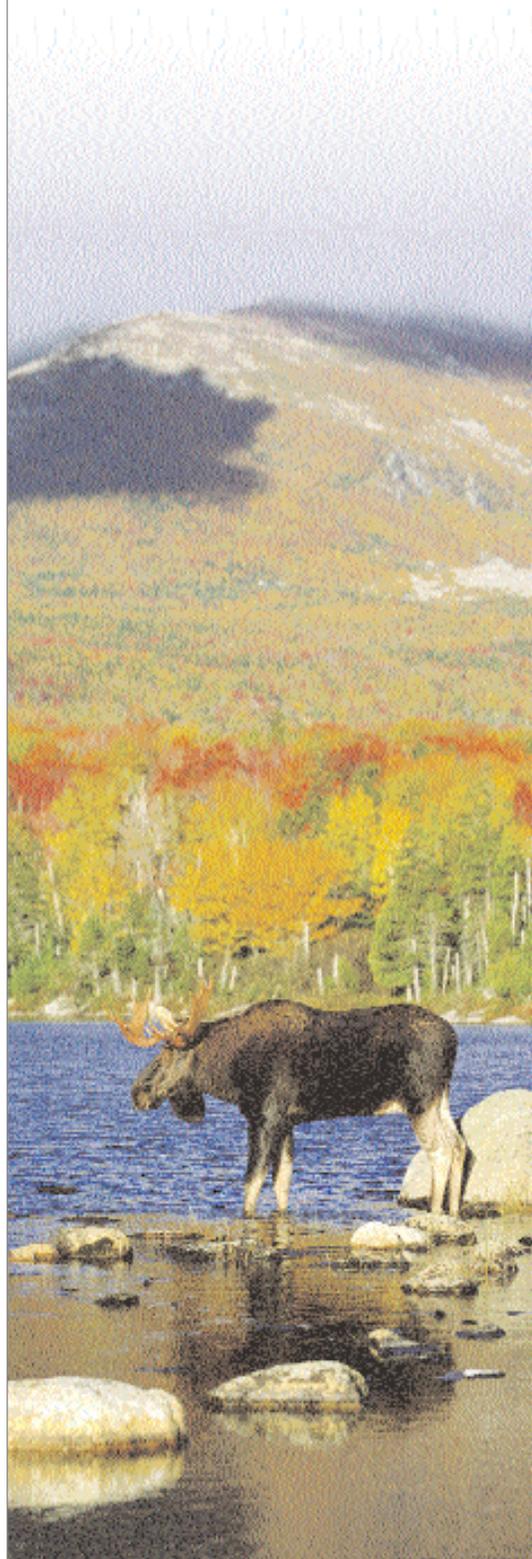


Photo: PhotoDisc

1. À PROPOS DE LA RÉGION BORÉALE DU CANADA

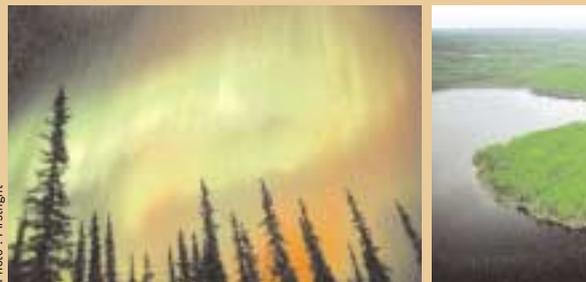


Photo : Firstlight

Photo : Garth Lenz

Les aurores boréales ou lumières nordiques, causées par des électrons solaires en interaction avec l'atmosphère, chatoient souvent au-dessus de la forêt boréale. Le mot « boréal » vient de Boreas, le dieu grec du vent du Nord. Les forêts boréales sont les forêts arctiques du globe; elles se déploient d'une extrémité à l'autre des latitudes nordiques d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie.

*La région boréale du Canada est un endroit
d'une immense beauté et puissance.*

Ses forêts, ses lacs et ses terres humides contribuent à tempérer notre climat, à purifier notre eau et à produire l'oxygène nécessaire à la vie sur Terre. Elle abrite des milliers d'espèces d'animaux, de plantes et d'autres organismes. Terre ancestrale de nombreuses collectivités autochtones, c'est aussi une source de renouveau spirituel et un moyen de subsistance pour d'autres populations, non seulement au Canada mais partout dans le monde.

Une importante partie du Canada

La région boréale du Canada couvre plus de cinq millions de km² (1,4 milliard d'acres) ou 58 % de la masse continentale du Canada et abrite plus de 90 % des terrains forestiers encore intacts du pays.¹ D'après le schéma de classification écologique du gouvernement fédéral, la région boréale inclut 7 des 15 écozones du Canada : la cordillère boréale, les plaines boréales, le bouclier boréal, les plaines hudsoniennes, la taïga de la

cordillère, la taïga des plaines et le bouclier de la taïga.² Ainsi, cette vaste « ceinture verte » largement boisée se déploie de Terre-Neuve au Yukon.

La flore et la faune boréales

La forêt boréale fourmille de vie, depuis de minuscules lichens fragiles jusqu'à certaines des plus grandes populations de caribous des bois, de loups et d'ours. Cinq espèces de conifères dominent (l'épinette noire, l'épinette blanche, le mélèze laricin, le pin gris et le sapin baumier) tandis que les saules, les aulnes, les peupliers, les peupliers faux-trembles et les bouleaux sont les arbres à feuilles caduques les plus communs. La mousse et le lichen couvrent fréquemment le sol de cette forêt qui abrite aussi une grande variété de fleurs sauvages et de fougères.

¹ Lee, Peter, Dmitry Aksenov, Lars Laestadius, Ruth Nogueron et Wynnet Smith. 2003. *Canada's Large Intact Forest Landscape*, Observatoire mondiale des forêts Canada. Edmonton. p. 40-41.

² Cette définition de la région boréale engendre une masse continentale boréale un peu plus vaste que celle qui était définie précédemment par Stan Rowe, car elle inclut des portions déterminées par Stan Rowe comme appartenant à la région du Saint-Laurent et des Grands Lacs, ainsi qu'une partie de ce qu'il avait considéré comme étant la toundra. Voir : Rowe, J.S. *Forest Regions of Canada*. Ministère de l'Environnement. Forêts Canada. Publication N° 1300.1972.

Région boréale du Canada



La région boréale du Canada est définie en fonction des sept écozones suivantes : les plaines boréales, le bouclier boréal (excluant l'écocoréion Algonquin – Lac Nipissing), la cordillère boréale, la taïga des plaines, le bouclier de la taïga, la taïga de la cordillère et les plaines hudsoniennes.

Source : Initiative boréale canadienne. Données sur les écozones fournies par Agriculture et Agroalimentaire Canada, <http://sis.agr.gc.ca/>.

Où faire la démarcation?

Les ensembles naturels ne commencent ni ne finissent pas là où sont nécessairement tracées les lignes d'une carte. En quittant les forêts australes plus feuillues pour se déplacer vers le nord, l'on constate qu'aucune droite précise ne définit habituellement le début de la forêt boréale.³ La région boréale recèle divers types d'habitats. La bordure australe inclut, à l'est, les forêts mixtes du bouclier boréal austral et, à l'ouest, les habitats de la forêt, de la prairie et des espaces verts boréaux. Le cœur de la région boréale est une vaste étendue dominée par une forêt de conifères, des tourbières et des lacs qui traversent le Canada d'est en ouest. La taïga, intersection écologique entre les forêts du sud et la toundra du nord, couvre la région boréale nordique. Elle abrite un mélange unique de forêts boréales et de tourbières, de vastes étendues d'arbrisseaux, de même que les prés de la toundra arctique.

³ Ce rapport exclut la partie la plus australe du bouclier boréal connue sous le nom d'écocoréion Algonquin – Lac Nipissing car la végétation qui domine cette région, y compris des espèces comme l'érable à sucre, n'est pas typique de la région boréale. D'autres écocoréions situées à la frontière sud de la région boréale abritent aussi des végétaux non caractéristiques de la région boréale, mais en moindre quantité que l'écocoréion Algonquin – Lac Nipissing. La ligne de démarcation de la région boréale est plutôt considérée comme un gradient et, de ce fait, la frontière pourrait varier en fonction d'analyses futures.

Feu et glace

Dans ce monde de démesures, d'énormes feux de forêts se produisent fréquemment et plusieurs espèces boréales se sont adaptées au cycle du feu. La vitesse d'apparition de l'épilobe à feuilles étroites et la rapidité d'ouverture des cônes du pin gris à la suite d'un incendie sont deux exemples de cette adaptation au feu. Les hivers dans la région boréale sont extrêmement froids. Voilà qui explique la prédominance des conifères dont les aiguilles sont bien adaptées à ces conditions.

Un lieu habité

Près de 3,5 millions de personnes vivent dans des municipalités, des villes, des villages et des habitations par toute la région boréale du Canada.⁴

La région boréale est l'assise culturelle, spirituelle et économique de près de 600 collectivités autochtones.⁵ Presque toute la région fait l'objet de traités historiques ou de revendications territoriales contemporaines formulées par les peuples autochtones relativement à leurs territoires ancestraux.

Les peuples autochtones ont été les premiers habitants de la forêt boréale. Leur importance et leur statut de nations autorégies ont été reconnus dans les premiers traités et dans la Proclamation royale de 1763. Toutefois, alors que la puissance et le prestige des premières colonies croissaient, plusieurs de ces promesses étaient oubliées ou ignorées et les Autochtones se sont retrouvés en marge de la société canadienne.⁶

Les peuples autochtones comptent actuellement parmi les groupes les plus pauvres du Canada. Bien que plusieurs de ces peuples continuent de se servir de la forêt boréale pour garantir leur survie culturelle et économique, la plupart d'entre eux n'ont pas tiré profit du développement de ses ressources naturelles, qui représente des milliards de dollars et un pourcentage considérable du PIB annuel du Canada. Le revenu moyen des Autochtones vivant dans les réserves est inférieur à la moitié de celui des Canadiens non-autochtones et le taux de chômage des Autochtones peut être supérieur à 80 %. Près de 20 % des Autochtones vivant dans les réserves ont un revenu annuel inférieur à 2000 \$ et plus de la moitié de ces personnes gagnent moins de 10 000 \$ par année.⁷

Cette situation disparate suscite des défis de taille tant pour les peuples autochtones que pour les Canadiens. Il est urgent de créer de nouvelles occasions d'emploi et de nouvelles opportunités économiques afin de réduire la privation sociale et financière que subissent de nombreux Autochtones, tout en respectant et en conciliant ces objectifs avec les responsabilités qu'ont les peuples autochtones à titre de gardiens et de coordonnateurs de leurs territoires traditionnels.



Photo : Fritz Mueller

La région boréale du Canada, partie intégrante de notre identité.

Bien que le mot « boréal » ne soit pas fréquemment utilisé dans les conversations quotidiennes, les paysages, les cultures et la faune de cette région sont partie intégrante de l'identité canadienne.



Timbres : Postes Canada — Monnaie : Photo The Bytown Group

Examinez les pièces de monnaie qui se trouvent dans vos poches et admirez le caribou, le castor et le huard qui les agrémentent depuis bien des années. Souvenez-vous de Pierre Trudeau, des voyageurs et des Autochtones qui ont parcouru en canot les magnifiques rivières du Canada. Et qu'en est-il des bûcherons, de la police montée, des traîneaux à chiens, des motoneiges, des parties de hockey sur un étang gelé, du hurlement du loup et du chant du huard? D'importants artistes autochtones, ainsi que le Groupe des sept, Tom Thomson, Robert Bateman et plusieurs autres, ont converti l'essentiel de ces scènes boréales en des représentations maintenant connues de tous.

⁴ Burton P.J., C. Messier, G.F. Weetman, E.E. Prepas, W.L. Adamowicz et R. Tittler. 2003. « The current state of Boreal forestry and the driver for change » dans Burton, Philip J., Christian Messier, Daniel W. Smith, Wiktor L. Adamowicz, éd. *Towards Sustainable Management of the Boreal Forest*. Ottawa. Presses scientifiques du CNRC. p. 2.

⁵ Source : Observatoire mondial des forêts Canada, basé sur des données tirées de l'Atlas du Canada, Geogratis et le ministère des Affaires indiennes et du Nord. 2004.

⁶ Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones Volume 1*. Ministère des Approvisionnement et Services. Ottawa, 1996. http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/index_f.html

⁷ Les collectivités autochtones sont aussi les groupes les plus jeunes et ceux qui accusent la plus forte croissance au Canada. On évalue qu'un million de personnes vivent dans plus de 600 collectivités autochtones au sein de la région boréale du Canada et plus de la moitié d'entre elles ont moins de 25 ans. La plupart de ces collectivités ne possèdent pas de résidences adéquates et certaines d'entre elles n'ont même pas d'eau potable à boire, ni d'installations sanitaires de base. Conséquent, les suicides, les toxicomanies et autres formes de dysfonctions sociales sont endémiques au sein de plusieurs collectivités autochtones appartenant à l'Assemblée des Premières Nations. Fiche documentaire : Socio-Economic Exclusion of First Nations in Canada. http://www.afn.ca/Programs/Treaties%20and%20Lands/factsheets/see_fact.htm

Valeur écologique essentielle

La région boréale constitue une valeur écologique mondiale d'envergure. La région boréale du globe (qui inclut la Russie et la Scandinavie) stocke plus d'eau douce dans ses lacs, ses rivières et ses zones humides et plus de carbone dans ses forêts, son sol et ses tourbières que tout autre écosystème.⁸ Dans la région boréale du Canada, l'eau douce est emmagasinée dans des zones humides, des voies navigables et, selon certaines estimations, 1,5 million de lacs qui couvrent 30 % de la région.⁹

La région boréale est inestimable pour la vie de l'avifaune en Amérique du Nord. Au cours de l'importante saison des amours, elle offre de longues heures de clarté et une abondance d'insectes pour nourrir les petits. Ses vastes étendues permettent aussi aux oiseaux de se déplacer à leur guise et de tirer avantage de mannes imprévues comme l'éclosion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou la culture de semences de conifères.¹⁰ Au cours de la migration, ses marécages, ses lacs et ses rivières hébergent près de 75 % des canards du continent.¹¹

Jusqu'à trois milliards de figuiers, de grives, de moineaux, d'aigles et autres oiseaux terrestres migrent vers cette région pour y nicher chaque printemps et, chaque automne, près de cinq milliards d'oiseaux migrent vers le sud : un milliard aux États-Unis, un demi-milliard au Mexique et les autres en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes.¹² La région boréale abrite aussi des dizaines de millions de sauvagines et d'oiseaux de rivage reproducteurs.¹³

Un bastion de mammifères

En raison de son ampleur, de son éloignement et de sa diversité, la région boréale du Canada abrite bon nombre des espèces fauniques les plus imposantes du continent, comme les caribous, les ours et les loups, ainsi que des milliards d'espèces plus petites, y compris les oiseaux migrateurs et les papillons.

Pour de nombreuses espèces ayant connu une importante diminution de leur terrain de parcours historique, cette région constitue une des dernières chances de subsister en nombre abondant. Les aires de distribution géographique de certains mammifères, comme les grizzlis et les loups gris, s'étendaient jadis jusqu'au Mexique. Ces espèces dépendent maintenant largement de la forêt boréale, des montagnes de l'ouest et de la toundra pour se loger. Une étude récente affirme que les grands carnivores et ongulés (mammifères à sabot) ont été particulièrement touchés, accusant des pertes de 53 % pour ce qui est des grizzlis, de 43 % dans le cas des loups gris, de 40 % chez les ours noirs et de 24 % pour ce qui est des caribous.¹⁴

Qui prend les décisions dans la région boréale?

Plus de 90 % de la région boréale appartient à l'État. Ainsi, les gouvernements sont les principaux décideurs lorsqu'il s'agit d'approuver les diverses utilisations qui sont faites des sols. Au sud de la région boréale, les gouvernements provinciaux sont les principaux responsables des terres. Dans les territoires nordiques, les négociations avec les peuples autochtones au sujet des revendications territoriales et du transfert des responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux progressent bien. Il est à espérer qu'à mesure que se régleront les revendications territoriales en instance et qu'un plus grand nombre de gouvernements autochtones en arriveront à des accords en matière d'autonomie gouvernementale le rôle et l'influence des gouvernements autochtones d'un océan à l'autre croîtront. L'utilisation des terres et les responsabilités associées aux espèces sauvages sont encore partagées entre les gouvernements territoriaux, autochtones et fédéral.

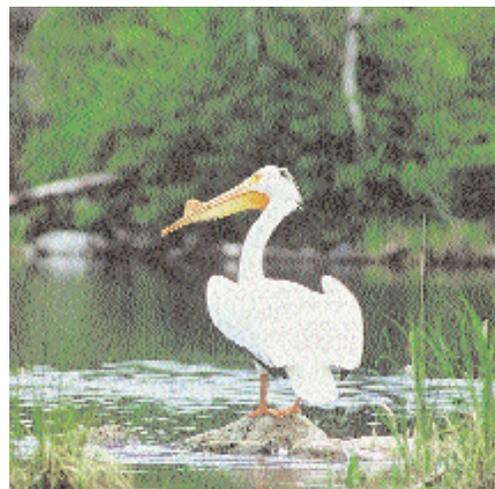


Photo : Garth Lenz

Les oiseaux et la région boréale

Le pélican d'Amérique : La région boréale du Canada est le territoire des colonies de nidification les plus nordiques de cette majestueuse espèce. Déjà considéré comme une espèce menacée au Canada, cet oiseau a été retiré de la liste des espèces en péril au Canada en 1987 en raison de son rétablissement prometteur.

⁸ Schindler, D.W. 1998. « Sustaining aquatic ecosystems in Boreal regions ». *Conservation Ecology* [online] 2(2): 18. <http://www.consecol.org/vol2/iss2/art18/> M. Schindler déclare que les lacs d'eau douce de la région boréale mondiale renferment 80 % et plus de l'eau douce non gelée du globe. Selon le Woods Hole Research Center, le biome boréal est le plus important réservoir de carbone terrestre du monde. Voir : <http://www.whrc.org/Borealamerica/>

⁹ Lee, Peter. 2004. *Le Canada boréal : état de l'écosystème, état de l'industrie, questions d'actualité et projections*. Rapport à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Observatoire mondial des forêts Canada. Edmonton. p. 7.

¹⁰ Blancher, Peter. 2003. *Importance of Canada's Boreal Forest to Landbirds*. Initiative boréale canadienne et Boreal Songbird Initiative. Pour de plus amples renseignements : www.borealbirds.org.

¹¹ Canards illimités Canada. 2003. « Pleins yeux sur la forêt boréale ». *Conservationniste*, vol. 17, N° 3.

¹² Blancher. *op cit*.

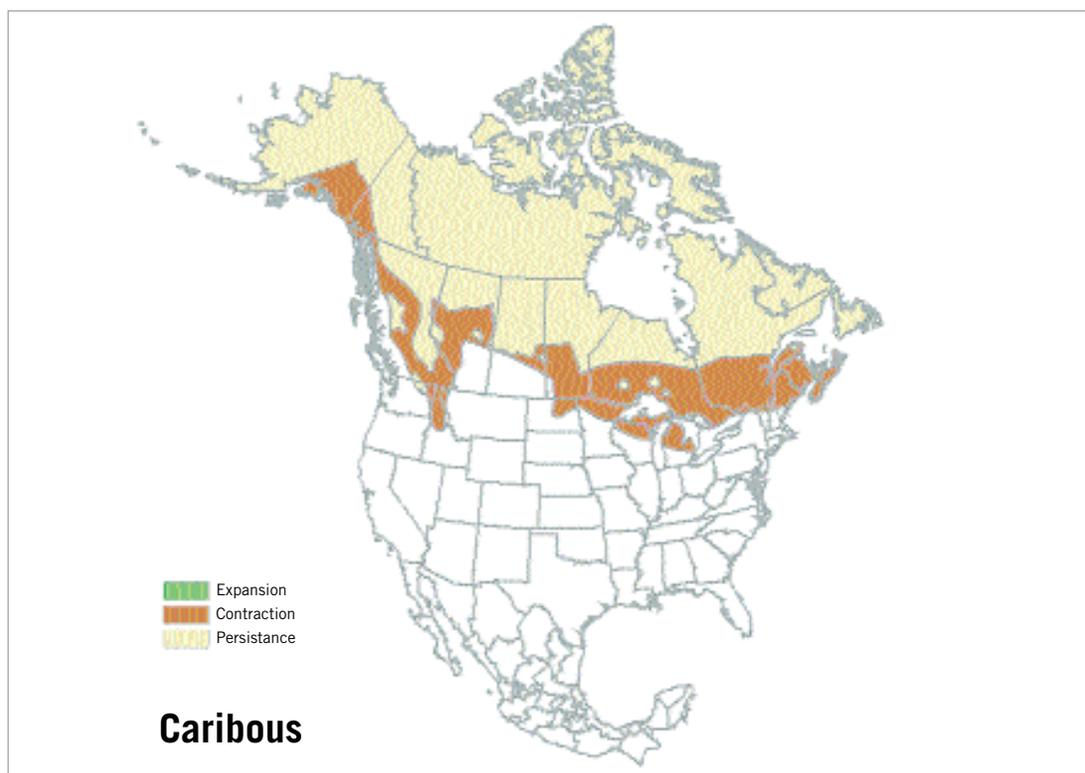
¹³ Canards illimités Canada. *op cit*.

¹⁴ Laliberté, A.S. et W.J. Ripple. 2004. « Range Contractions of North American Carnivores and Ungulates ». *Bioscience*, vol. 54, N° 2. p. 123-138.

Évolution des aires de distribution des grizzlis en Amérique du Nord



Évolution des aires de distribution des caribous en Amérique du Nord



Source : Andrea S. Laliberté et William J. Ripple. « Range Contractions of North American Carnivores and Ungulates ». *Biosciences*, vol.54, N° 2, p.123-138. Cartes utilisées avec la permission des auteurs.

Écoservices et changement climatique

La région boréale offre au Canada et au monde entier plusieurs écoservices, c'est-à-dire des fonctions essentielles qui aident à préserver la vie sur terre. Par exemple, la région filtre des millions de litres d'eau par jour, stocke du carbone, produit de l'oxygène, rebâtit les sols et restaure les substances nutritives, retient les eaux des crues et renvoie l'eau requise dans les rivières et les ruisseaux et fournit de la nourriture et des abris à des centaines d'espèces, petites et grandes, incluant les humains.

Cette région joue un rôle particulièrement vital en ce qui concerne l'atténuation des répercussions du changement climatique. Les forêts boréales d'Amérique du Nord emmagasinent entre 7 % et 11 % du carbone de la biosphère terrestre du globe.¹⁷ Les tourbières et les forêts âgées sont des entrepôts de carbone particulièrement importants.

La région boréale constitue aussi une des rares zones intactes de la planète assez vastes pour amortir certaines des métamorphoses d'habitat qui découleront des changements climatiques pour de nombreuses espèces nordiques. Au cours des 25 dernières années, la température a augmenté à un rythme plus rapide que celui enregistré à quelque moment que ce soit au cours des 1000 dernières années.¹⁸ Ce phénomène de réchauffement de la planète est lié à une augmentation des concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre provenant de la combustion des combustibles fossiles et de l'utilisation du sol. Il est prévu que les changements climatiques s'accéléreront au cours du siècle à venir, atteignant un taux plus élevé que celui enregistré au cours des 10 000 dernières années et résultant en une hausse des températures de 1,5 °C à 5,8 °C.¹⁹

Le réchauffement accru des latitudes nordiques, jumelé à divers autres facteurs, fait de la région boréale l'une des zones les plus perméables aux changements climatiques.²⁰ Une conservation d'envergure de la région boréale soutiendra la préservation de l'intégrité de la région à l'occasion de changements climatiques et permettra de réduire le processus des changements climatiques eux-mêmes.

Valeur économique essentielle

La région boréale regroupe plusieurs activités industrielles, y compris l'exploitation forestière, l'exploration et le développement gazier et pétrolier, l'exploration et l'exploitation minières, l'agriculture et la recherche de métaux précieux, ainsi que des barrages hydroélectriques. L'ensemble de ces activités génère des dizaines de milliers d'emplois et rapporte chaque année des milliards de dollars. Plusieurs communautés boréales dépendent



La faune en péril

La liste des espèces en péril qui habitent la région boréale représente moins de 20 % des 465 espèces en péril au Canada. L'habitat des espèces en voie de disparition, menacées ou préoccupantes doit être protégé afin de garantir leur survie permanente dans la région boréale.¹⁵ Les populations des caribous des bois sont menacées dans plusieurs parties australes de la forêt boréale; elles sont particulièrement sensibles à l'invasion de leurs habitats traditionnels par les humains.¹⁶ Le parc national Wood Buffalo est le site de nidification vital de la grue blanche, une espèce en très grand danger de disparition, qui se rétablit lentement après avoir été quasiment décimée. On compte parmi les espèces en voie de disparition qui vivent dans la région boréale : la martre de Terre-Neuve, le carcajou (population de l'Est), le bec-croisé des sapins de la sous-espèce *percna*, le courlis esquimau (qui est peut-être disparu), le pluvier siffleur, l'omble de fontaine aurora, la physe d'eau chaude, la physe du lac Winnipeg, la braya de Long et le saule des landes.

¹⁵ Catégories « à risque » employées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

¹⁶ Société pour la nature et les parcs du Canada. Octobre 2004. *Grey Ghosts: Can we save woodland caribou in Canada's Boreal Forest?* 27 pages. www.cpaws.org/news/cariboureport.pdf

¹⁷ Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat. *Rapport spécial du GIEC, Incidence de l'évolution du climat dans les régions : évaluation de la vulnérabilité.* [http://www.mct.gov.br/clima/frances/ciencia/pdf/ipcc/regional\(F\).pdf](http://www.mct.gov.br/clima/frances/ciencia/pdf/ipcc/regional(F).pdf)

¹⁸ Changement climatique. 2001. *Third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.* Cambridge University Press.

¹⁹ Solomon, A.M. et P.J. Bartlein. « Past and future climate change: response by mixed deciduous-coniferous forest ecosystems in northern Michigan ». *Canadian Journal of Forest Research*, 22:1727-1738.

²⁰ Schindler, D.W. 1998. « A dim future for boreal waters and landscapes ». *Bioscience*, vol. 48, no 3. p. 157-165.

des industries de mise en valeur des ressources, comme l'exploitation forestière et l'exploration et l'exploitation minières. Ainsi, en plus de représenter des valeurs écologiques et culturelles, la région boréale comporte une valeur économique considérable.

Près de 60 % des activités associées à l'industrie forestière canadienne se déroulent dans la région boréale du Canada.²¹ Près de 29 % de la région boréale a déjà été attribuée à des entreprises forestières par le biais d'un système de contrats et de licences.

Malgré le fait qu'il n'existe pas de statistiques sur le secteur forestier de la région boréale, en 2003, l'industrie forestière canadienne employait 376 000 personnes dans les secteurs de la fabrication de produits issus du bois et du papier, de l'exploitation forestière et des services forestiers, procurant une assise économique à plusieurs collectivités d'un bout à l'autre de la région boréale. Chaque année, des produits forestiers d'une valeur approximative de 40 milliards \$ sont exportés à partir des forêts canadiennes. En 2003, ces produits ont contribué 30 milliards \$ à la balance commerciale positive du Canada qui représentait près de 46 milliards \$. Le Canada est le principal fabricant et exportateur de papier journal au monde.²²



Photo : Zone de marquage de feuilles, Nation Innu

²¹ Burton et coll. p. 1.

²² Ressources naturelles Canada. L'état des forêts au Canada 2003-2004. www.nrca-nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/latest_f.html

Autres faits économiques importants au sujet de la région boréale du Canada :

- Les sables bitumineux de l'Alberta représentent la deuxième plus importante source potentielle connue de pétrole et un tiers des ressources pétrolières récupérables. Pratiquement toute la superficie constituée par les sables bitumineux est située dans la région boréale.²³
- Le Canada est le principal fabricant mondial d'hydroélectricité, la plupart des barrages étant situés dans la région boréale.²⁴
- Près de 80 % de l'exploration minière canadienne a lieu dans la région boréale. Au Canada, en 1999, l'exploitation et la transformation minières représentaient 2,7 % des emplois, 3,7 % du PIB et 27,7 milliards \$.²⁵

De nouveaux éléments associés à la valeur économique surgissent aussi dans la région boréale et d'un océan à l'autre. Par exemple, en 1996, 20 millions de résidents canadiens ont dépensé 11 milliards \$ à des activités liées à la nature. Cette donnée inclut le transport, l'hébergement, les repas, l'équipement et l'approvisionnement. Un peu plus de 7 milliards \$ ont été dépensés à des activités extérieures organisées dans des zones naturelles.²⁶

Dans plusieurs parties de la région boréale, le tourisme en région éloignée connaît une importance économique grandissante. En effet, ce type de tourisme est la troisième industrie en importance dans la région boréale du nord-ouest ontarien après l'industrie forestière et l'exploration minière, procurant plus de 17 000 emplois dans des secteurs comme la pêche, la chasse et le tourisme en milieu sauvage. Il s'agit principalement d'activités de tourisme avec transport en hydravion vers des sites vierges où les routes sont inexistantes.²⁷



Images nordiques : Wayne Sawchuck

²³ Lee. 2004. p. 32.

²⁴ Lee. 2004. p. 32 qui cite : Gouvernement du Canada. 1996. « Boreal Shield Ecozone ». Pages 5-1 à 5-30 dans *L'état de l'environnement au Canada 1996*. Environnement Canada, Ottawa.

²⁵ Lee. 2004. p. 33 qui cite : Mines Alerte Canada. 2001. *The Boreal Below: Mining Issues and Activities in Canada's Boreal Forest Region*. Mines Alerte Canada. <http://www.miningwatch.ca/> (Février 2004) et Greenwell, Brock. 2000. Revue générale de l'Annuaire des minéraux du Canada, 1999 Ressources naturelles Canada – Secteur des minéraux et métaux. Page 1.5.

²⁶ Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'importance de la nature pour les Canadiens. 2000. *L'importance de la nature pour les Canadiens : Les avantages économiques des activités reliées à la nature*. Environnement Canada, Ottawa. Pages 5 et 11.

²⁷ CPAWS-Wildlands League et Ontario Nature. *Remoteness Sells, A Report on Resource-Based Tourism in Northwestern Ontario*. Wildlands League, Ontario Nature, Toronto. À paraître. p.17

2. POSSIBILITÉ D'UNE NOUVELLE APPROCHE



Photo : Garth Lenz

Une région d'importance mondiale

La région boréale du Canada s'inscrit dans la « grande forêt nordique » mondiale qui se prolonge en Alaska, en Russie et en Scandinavie. La portion canadienne représente environ 40 % de cette immense région.²⁸ Elle constitue aussi un quart des forêts résiduelles du monde (la Russie et le Brésil étant les autres principaux détenteurs des forêts vierges mondiales) et la presque totalité de ce qu'il en reste en Amérique du Nord.^{29, 30}

Abritant presque toutes les grandes forêts encore intactes du pays, la région boréale offre un niveau d'intégrité sans équivalent ailleurs dans le monde.³¹ Puisqu'elle abrite encore d'importants périmètres d'habitat relativement vierge, la région boréale du Canada renferme des exemples de processus écologiques totalement fonctionnels de plus en plus de rares, comme les rapports prédateur-proie et les feux de forêts d'envergure.

La conservation de la forêt boréale suscite de plus en plus d'intérêt à l'échelle internationale. Au cours des quelques dernières années, la région boréale canadienne a été reconnue pour son importance écologique par des organisations telles que le World Resources Institute et le Natural Resources Defense Council. Elle a aussi fait l'objet d'un reportage dans le magazine *National Geographic* ainsi que dans plusieurs livres et revues spécialisées.³² UICN – L'Union mondiale pour la nature a récemment adopté une recommandation demandant au Canada et à la Russie de prendre des mesures visant à préserver leurs régions boréales respectives,³³ tandis que le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est concentré sur une sensibilisation accrue aux forêts tempérées et boréales qui constituent 40 % de la couverture forestière du globe.³⁴ Par ailleurs, un récent rapport conjoint de l'Agence européenne pour l'environnement et du PNUE souligne le rôle essentiel des écosystèmes nordiques et décrit les obstacles qui menacent leur intégrité.³⁵

²⁸ Burton, P.J., C. Messier, G.F. Weetman, E.E. Prepas, W.L. Adamowicz, et R. Tittler. 2003. *The current state of Boreal forestry and the driver for change*, sous la direction de Philip J. Burton, Christian Messier, Daniel W. Smith, Wiktor L. Adamowicz. *Towards Sustainable Management of the Boreal Forest*, Ottawa, Presses scientifiques du CNRC. p. 1.

²⁹ Lee, Peter. 2004. *Le Canada boréal : état de l'écosystème, état de l'industrie, questions d'actualité et projections*, Rapport à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Observatoire mondial des forêts Canada, Edmonton. p.7 et 13.

³⁰ Les forêts des régions pionnières sont d'importants écosystèmes forestiers intacts qui possèdent une structure et une composition principalement régies par des événements naturels et qui sont capables de préserver des populations viables de toutes les espèces indigènes. Source : Bryant, Dirk, Daniel Nielsen et Laura Tangley. 1997. *The Last Frontier Forests: Ecosystems and economies on the edge*, Washington : World Resources Institute.

³¹ Lee, P. et coll. *Canada's Large Intact Forest Landscapes*. op. cit.

³² Voir par exemple : Bryant, Dirk, Daniel Nielsen et Laura Tangley. 1997. *The Last Frontier Forests: Ecosystems and economies on the edge*, Washington, World Resources Institute; Lee, Peter, Dmitry Aksenov, Lars Laestadius, Ruth Nogueron et Wynet Smith. 2003. *Canada's Large Intact Forest Landscapes*, Edmonton, Global Forest Watch Canada. www.savebiogems.org/Boreal/.

³³ Voir *International recommendation highlights Canada's Boreal region*, communiqué de presse de l'Initiative boréale canadienne du 25 novembre 2004. http://www.Borealcanada.ca/news_e.cfm?p_id=231.

³⁴ Voir www.iucn.org/info_and_news/press/statwhBoreal.pdf; www.unep-wcmc.org/forest/Boreal/background.htm; www.iucn.org/info_et_news/press/statwhBoreal.pdf.

³⁵ Agence européenne pour l'environnement (AEE). 2004. *Arctic Environment: European Perspectives*, 2e éd. Copenhague: AEE. 60 pages.

La forêt boréale du Canada représente l'une des dernières grandes régions forestières pionnières de la planète.

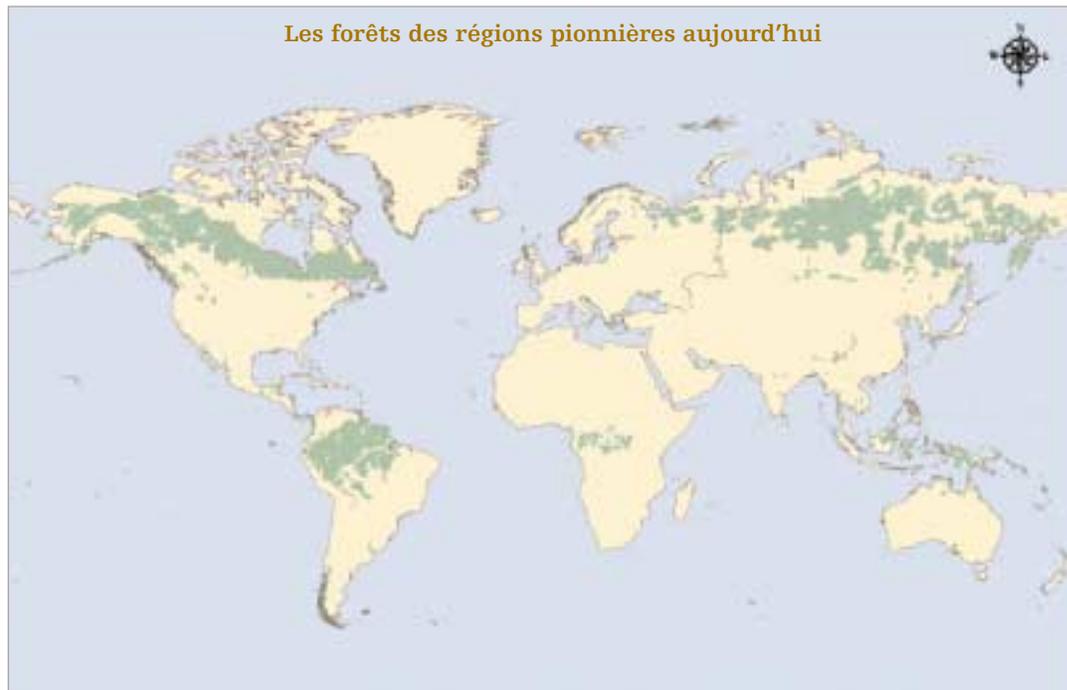
Les forêts des régions pionnières il y a 8000 ans...



Les forêts pionnières représentent de grands écosystèmes forestiers relativement intacts qui ont le potentiel de survivre indéfiniment en l'absence d'intervention humaine.

Source : Données fournies par le World Resources Institute, <http://www.wri.org/>.

Les forêts des régions pionnières aujourd'hui



Intensification des intérêts industriels

Si cette région est d'un intérêt crucial sur le plan écologique, elle renferme également des ressources naturelles qui soutiennent des milliers d'emplois, voire des collectivités entières, et apportent des milliards à l'économie canadienne. Aussi la pression nationale et internationale pour accélérer les opérations forestières, l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières, l'exploration et l'exploitation minières, l'extraction des métaux précieux et l'aménagement hydroélectrique ne cesse-t-elle d'augmenter.

Voici certains des projets de développement industriel envisagés pour la région boréale dans les cinq prochaines années :

- expansion hydroélectrique au Québec, au Labrador, en Ontario, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest;
- développement et expansion de l'exploration pétrolière et gazière en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest;
- défrichage agricole dans les Prairies;
- exploitation forestière intensive dans l'ensemble de la région boréale australe du Canada et expansion de l'exploitation forestière dans les régions boréales nordiques;
- exploration minière et développement des mines au Labrador, en Ontario, au Québec, au Manitoba, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.³⁶

Les changements climatiques nuiront aux écosystèmes

Il existe aussi d'autres menaces pour la viabilité de l'écosystème boréal. Les zones de végétation devraient se déplacer vers le nord, réduisant de près de 36 % la superficie de la région boréale ainsi que de la taïga et de la toundra du Canada.³⁷ Certaines espèces seront probablement incapables de s'adapter à ce changement; elles feront de ce fait face à l'extinction en raison de taux d'expansion insuffisants et d'obstacles à leur essor causés par une perte et une fragmentation de leur habitat.³⁸ Selon toute vraisemblance, les écosystèmes aquatiques seront profondément modifiés. La température plus élevée de l'eau rendra les lacs et les rivières impropres à certaines espèces indigènes et plusieurs terres humides s'assècheront. La réduction des habitats terrestres et aquatiques sera probablement exacerbée par une invasion accrue d'espèces exotiques.³⁹ Un plus grand nombre de perturbations naturelles, comme les feux et les infestations d'insectes, sont aussi prévues,⁴⁰ ce qui réduira sans doute la superficie des forêts plus âgées.⁴¹

³⁶ Lee, op. cit. p. 52

³⁷ Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, Rapport spécial du GIEC, Incidence de l'évolution du climat dans les régions : évaluation de la vulnérabilité. <http://www.grida.no/climate/ipcc/regional/index.htm>

³⁸ Direction de l'impact et de l'adaptation au changement climatique, Impacts et adaptation liés au changement climatique : perspective canadienne, 2004. http://adaptation.nrcan.gc.ca/perspective/toc_f.asp

³⁹ Ibidem

⁴⁰ Ibidem

⁴¹ Lee, Peter. 2004. op. cit.

« Jusqu'à présent, la conservation de la nature s'est faite le plus souvent de façon ponctuelle.

Des parcelles de terre ont été préservées du développement à cause de leur valeur touristique ou parce qu'elles renferment des concentrations énormes d'animaux sauvages et, plus rarement, parce qu'elles abritent des espèces rares ou une remarquable biodiversité. Cette approche ponctuelle de la conservation biologique a entraîné au Canada, aux États-Unis, au Mexique et dans la plupart des autres pays une forte fragmentation des réseaux de parcs et de réserves dans lesquels certains éléments du biote indigène sont surreprésentés tandis que d'autres sont totalement absents.

Non seulement la plupart des aires protégées sont-elles trop restreintes, mais elles sont aussi isolées des autres par des terres agricoles, des autoroutes, des zones industrielles ou d'autres milieux artificiels hostiles à la très grande majorité des espèces indigènes. Cette fragmentation du milieu naturel menace gravement la biodiversité. Même les plus grands parcs nationaux de l'ouest de l'Amérique du Nord sont trop petits pour abriter tous leurs plus gros mammifères (Newmark 1995).

Nombre d'espèces ne peuvent survivre longtemps dans des lambeaux d'habitat parce que les processus écologiques qui stabilisent leurs populations ont été faussés ou désorganisés... L'expérience a montré, dans le cadre de petites réserves, que pour être efficace la conservation biologique doit être planifiée et mise en œuvre sur de grands espaces. [...] La nature et l'aspect sauvage ne peuvent être sauvegardés en protégeant un coin ici ou là. »

— Tiré de *Continental Conservation*, publié sous la direction de Michael E. Soule et John Terborgh. Copyright © 1999 The Wildlands Project. Reproduit avec la permission de Island Press, Washington, D.C.

Paysages forestiers intacts du Canada⁴²



Source : Données fournies par Global Forest Watch Canada – www.globalforestwatch.ca.

UICN – L'Union mondiale pour la nature demande au Canada de protéger ses écosystèmes boréaux

Lors de son congrès international de novembre 2004, UICN – L'Union mondiale pour la nature a recommandé que le Canada et la Russie, les deux principaux pays boréaux, en fassent plus pour protéger la santé globale de la région. Cette recommandation reflétait un consensus parmi les représentants, y compris les ministères et agences, les organisations non gouvernementales et les institutions au Canada, sur le fait que la région boréale est d'une importance vitale pour l'ensemble du monde.

UICN – L'Union mondiale pour la nature a sollicité des engagements et des mesures en matière de conservation qui s'articulaient autour de trois thèmes principaux : un aménagement du territoire respectueux des collectivités et des écosystèmes avant toute allocation de tenures; l'amélioration et l'élargissement des aires protégées existantes ainsi que la création de nouvelles aires; la reconnaissance et l'acceptation du rôle des peuples autochtones dans la réalisation des objectifs de conservation, dans le respect de leurs méthodes de gestion des terres et de leurs connaissances traditionnelles.

UICN – L'Union mondiale pour la nature indiquait également les formidables valeurs écologiques de la région boréale et reconnaissait, en particulier, les liens spirituels et culturels qu'ont les Autochtones avec la terre, l'eau et les créatures, mais aussi le fait que les cultures, la spiritualité de même que le bien-être et le renouveau économiques des peuples autochtones sont indissolublement liés à la viabilité des écosystèmes boréaux.⁴³

⁴² Cette carte est tirée d'une étude entreprise par l'Observatoire mondial des forêts Canada qui a évalué la proportion des forêts canadiennes qui représente encore de vastes paysages forestiers intacts. Les critères d'intégrité comprennent l'absence d'activité industrielle à l'intérieur d'une région ayant une superficie d'au moins 500 km² et une largeur d'au moins 10 km. En dépit de ces critères stricts, 62 % des forêts de la région boréale du Canada sont considérées intactes. De plus, l'étude n'inclut pas la toundra et les zones sèches déboisées, la plupart de ces régions étant fort probablement intouchées et représentant 15 % de la région boréale. Ainsi, une importante partie de la région boréale (ses composantes boisées et non boisées) est intacte et représente une extraordinaire occasion de conservation.

⁴³ Voir : http://www.iucn.org/congress/members/submitted_motions.htm pour obtenir le texte intégral de la recommandation de l'UICN.

La période propice à la planification raccourcit.

Aussi, bien que la région boréale canadienne offre de formidables possibilités de conservation à grande échelle, la période propice à la planification des solutions qui répondent aux objectifs écologiques, confirment les droits et intérêts des peuples autochtones et permettent un développement durable approprié raccourcit.

Le besoin d'une conservation à grande échelle

Les espèces et processus boréaux ont évolué sur des territoires immenses et intacts, et les mammifères boréaux dépendant de vastes pâturages et de longs parcours migratoires, comme le grizzli et le caribou, ont besoin de cette immensité pour survivre. Les grands espaces sont aussi importants pour les oiseaux de la région boréale qui se nourrissent de cônes d'épinette et du pulvérisement d'insectes, des ressources qui sont souvent très disséminées.

Les grandes perturbations naturelles, principalement les feux et les éclosions d'insectes, jouent un rôle important au sein des écosystèmes boréaux en préservant la diversité des types d'habitats. Par ailleurs, la forêt boréale canadienne est un écosystème dominé par l'eau et l'état des bassins hydrographiques dépend largement de celui de la forêt environnante. La quantité et la qualité de l'eau qui se déplace d'une extrémité à l'autre du territoire sont affectées par l'utilisation qui est faite de ce dernier. Toutefois, notre connaissance de l'écologie boréale étant limitée, il est urgent de mieux comprendre la dynamique naturelle des écosystèmes boréaux et leur réaction aux diverses activités humaines.

Selon de récentes conclusions scientifiques, de vastes territoires sur un pourcentage important des régions devront être gérés prioritairement en fonction de la conservation biologique pour pouvoir atteindre les objectifs de préservation.⁴⁴

Le maintien de l'intégrité écologique nécessitera l'établissement d'aires protégées qui :

- représentent tous les types d'écosystèmes indigènes et de stades biotiques caractéristiques de leur évolution naturelle dans le cadre d'un réseau d'aires protégées;
- soutiennent des populations viables de toutes les espèces indigènes dans des conditions équivalentes à celles du milieu naturel – en terme d'abondance et de répartition géographique;
- entretiennent des processus écologiques et évolutifs, comme les régimes de perturbations naturelles, les cycles prédateur-proie et les processus hydrologiques;
- préservent la résilience des écosystèmes aux modifications à court et à long terme de l'environnement.⁴⁵

⁴⁴ Par exemple, voir www.rr2.ualberta.ca/Research/Beacons/index.htm

⁴⁵ Noss, R.F. et A. Cooperrider. 1994. *Saving Nature's Legacy: Protecting and Restoring Biodiversity*. Defenders of Wildlife and Island Press, Washington DC.

La planification de la conservation virée sens dessus dessous

Le Canadian BEACONS Project, en partenariat avec l'Initiative boréale canadienne et sis à l'Université de l'Alberta, a été mis sur pied en 2003 pour développer la base de connaissances requises pour planifier la conservation de la région boréale du Canada.



Selon le modèle de conservation BEACONS à matrice inversée, le paradigme des réserves constituant des nœuds isolés dans un environnement largement dégradé est renversé et l'on prend pour point de départ de vastes territoires de conservation dans lesquels les activités de développement sont soigneusement gérées de façon à ne pas éroder les autres valeurs. La délimitation des aires protégées et la gestion durable sont étudiées simultanément dans le cadre d'un modèle de gestion adaptative des ressources, le développement étant considéré comme un essai mené progressivement, pour ne pas écarter les futures options. Les aires protégées sont conçues pour répondre aux objectifs de conservation et servir de références pour interpréter la durabilité des activités de gestion. Certaines de ces aires sont suffisamment vastes pour permettre le déroulement de processus écologiques, comme les feux, qui sont des composants importants de la région boréale.

Voir : www.rr2.ualberta.ca/Research/Beacons/index.htm

Parallèlement, il importera de trouver des activités humaines qui soient compatibles avec l'objectif de durabilité. Les zones mixtes, situées autour des aires protégées, ont plusieurs rôles importants à jouer en matière de conservation : abriter des populations de diverses espèces, faciliter le mouvement des animaux sauvages entre les aires protégées et maintenir l'intégrité des systèmes aquatiques, entre autres.⁴⁶ Pour y arriver, il faudra soigneusement choisir les pratiques de gestion durables à utiliser.

Jusqu'à maintenant, les sciences concernant la planification de la conservation et la gestion des ressources ont évolué de façon relativement isolée. De plus, la planification de la conservation a généralement eu lieu après coup, s'attachant à maximiser les objectifs de conservation après la réalisation des plans de mise en valeur des ressources. Aussi, les possibilités de conservation proactive ont-elles été sous-utilisées, en même temps que l'élaboration de méthodes de gestion durable et la création d'aires protégées se faisaient en grande partie de manière indépendante.

Dans les systèmes relativement intacts, comme ceux de la région boréale canadienne, il est possible de mettre en place des stratégies préemptives de conservation qui vont au-delà des efforts se contentant d'atténuer les effets négatifs des activités humaines. La planification proactive de la conservation biologique et de la durabilité exige une approche nouvelle et interdisciplinaire, qui intègre les disciplines de la biologie de conservation et de la gestion des ressources de façon à obtenir une évaluation simultanée avant de se lancer dans de vastes activités de développement.

Cette approche reflète le récent consensus qui règne au sein des biologistes œuvrant dans le domaine quant au niveau de protection requis pour atteindre les objectifs de conservation. Par exemple, une évaluation globale de l'écosystème de la région de Yellowstone a amené les chercheurs à conclure que 70 % du territoire doit être protégé afin d'obtenir la représentation voulue et de préserver le milieu accueillant les espèces visées de même que les éléments qui lui sont propres.⁴⁷ Les projets menés en fonction d'objectifs de conservation plus restreints ont également établi la nécessité d'une protection sur de vastes zones. Par exemple, en 1992, une étude a constaté que 60 % des Rocheuses septentrionales des États-Unis devaient être protégées pour pouvoir abriter à long terme une taille effective de population de 500 grizzlis.⁴⁸ Après recensement des initiatives de planification en matière de conservation, on a déterminé que, globalement, il faut protéger de 25 % à 75 % du territoire pour atteindre les objectifs écologiques.⁴⁹

Voici les membres du Conseil principal de la forêt boréale :



ALBERTA
PACIFIC
FOREST INDUSTRIES INC



 **SNAP**
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA



INNU NATION


Domtar



POPLAR RIVER
FIRST NATION



Canards Illimités Canada
LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION


FOREST ETHICS


SUNCOR
ENERGY


Tembec



⁴⁶ Lindenmayer, D.B. et J.F. Franklin. 2002. *Conservation Forest Biodiversity: A Comprehensive Multiscaled Approach*. Island Press, Washington, D.C.

⁴⁷ Noss, R.F., C. Carrol, K.Vance-Borland et G. Wuertner. 2002. « A multicriteria assessment of the irreplaceability of sites in the Greater Yellowstone ecosystem ». *Conservation Biology* 15:578-590.

⁴⁸ Metzgar, L.H. et M. Bader. 1992. « Large mammal predators in the Northern Rockies: grizzly bears and their habitat ». *Northwest Environmental Journal* 8:231-233.

⁴⁹ Noss, R.F. et Cooperrider. op. cit.

Au Labrador, la prise en compte des principes de la biologie de conservation durant la phase d'aménagement du territoire dans une région boréale encore presque intacte a réussi à protéger plus de 50 % de sa superficie, le reste étant destiné à une utilisation durable.⁵⁰ Bien que la taille et les caractéristiques des zones qui requièrent une protection pour réaliser les objectifs diffèrent d'un endroit à l'autre de la région boréale canadienne, à cause des différences liées aux perturbations naturelles et humaines ainsi qu'à la composition et à la fonction des écosystèmes, cela indique bien le besoin de planifier une protection à grande échelle pour préserver l'intégrité écologique et assurer que le reste du territoire soit géré selon les normes de développement durable les plus rigoureuses.

L'émergence d'une nouvelle vision

À la suite des dernières conclusions scientifiques et de l'occasion unique qui se présente de planifier proactivement la conservation de la région boréale, l'IBC a mis sur pied en 2003 le Conseil principal de la forêt boréale. Chaque membre du Conseil est un chef de file en matière de conservation grâce à ses efforts pour protéger les valeurs écologiques et culturelles essentielles, élaborer et adopter des pratiques de gestion avant-gardistes et promouvoir des solutions de conservation à long terme dans leur sphère de responsabilité.

Avec les membres du Conseil principal de la forêt boréale, l'IBC a élaboré la Convention pour la conservation de la forêt boréale à titre de vision nationale en matière de conservation. Elle représente la sagesse collective de ce groupe composé d'entreprises dominantes de l'industrie des ressources, de Premières nations et d'organisations écologistes, riche des expériences acquises à la lumière des problèmes vécus et du travail accompli ces 30 dernières années au plan environnemental.

La Convention avait pour but d'encourager le dialogue avec d'autres acteurs importants de la région boréale. Plus précisément, elle a été lancée dans l'espoir d'inciter les gouvernements à participer aux efforts visant à préciser et à mettre en œuvre la vision mise de l'avant dans la Convention. En leur qualité de gestionnaires de la presque totalité de la région boréale, les gouvernements disposent d'un éventail de mécanismes d'intervention et de lois pour mettre en œuvre, sur le terrain, des solutions respectueuses de l'environnement. À ce titre, la Convention ne cherche pas à se substituer à une politique gouvernementale, mais à informer.

L'objectif de la Convention est de préserver les valeurs naturelles et culturelles ainsi que la viabilité économique de l'ensemble de la région boréale canadienne. Guidée par les principes scientifiques en matière de conservation, elle vise à :

- protéger au moins 50 % de la région en créant un réseau étendu de vastes aires protégées afin de sauvegarder les écoservices et l'intégrité de l'écosystème dans toute la région boréale;
- promouvoir des méthodes avant-gardistes et écosystémiques de gestion des ressources sur le reste du territoire.

Tous les signataires de la Convention ont souscrit à cet objectif ainsi qu'à une série de principes et d'engagements complémentaires. Voici les principes directeurs régissant la mise en œuvre de la Convention :

- maintenir des processus écologiques et des zones intactes;
- respecter le leadership, les droits et les intérêts autochtones dans la région boréale;
- consentir des avantages aux collectivités nordiques;
- privilégier des solutions novatrices et durables aux problèmes d'affectation des terres;
- tirer les meilleurs avantages possibles au plan social et environnemental du développement des ressources;
- mettre à profit les connaissances scientifiques, le savoir traditionnel, les points de vue locaux et la gestion adaptative pour préserver les valeurs naturelles et culturelles.

La Convention comporte des engagements au titre de la planification collective en matière de conservation, de la collecte de l'information, de la pleine participation des peuples autochtones dans la planification de la conservation et la gestion du territoire, ainsi que de l'élaboration de nouvelles pratiques de gestion.

En même temps qu'elle soutient une approche de conservation pour l'ensemble de la région boréale, la Convention reconnaît que les défis et les occasions qu'elle entraîne ne sont pas les mêmes partout. Ce qui est réalisable dans une région donnée à un moment donné dépend de divers facteurs, dont les allocations déjà consenties à l'industrie, la répartition de la propriété foncière, l'évolution des droits ancestraux et issus

⁵⁰ Voir : Innu Nation & Silva Ecosystem Consultants. Sommaire approuvé par les pairs : Multiple Spatial Scale Reserve Designs for FMD 19, Labrador, décembre 2001-février 2002.

d'un traité et les exercices d'aménagement du territoire. À ce titre, la Convention représente une vision et un objectif de portée nationale pour la région dans son ensemble, plutôt qu'une formule applicable au cas par cas dans une zone donnée de la région boréale.

Miser sur le succès

La Convention convient qu'une foule d'initiatives lancées par les gouvernements, l'industrie, les Premières nations et les groupes écologistes contribuent déjà à réaliser la vision et les objectifs qu'elle propose. Le présent rapport souligne nombre de ces initiatives importantes. En s'associant à un nombre toujours plus grand de partenaires à tous les niveaux, la vision ambitieuse définie dans la Convention pour l'avenir de la région boréale pourra vraiment se concrétiser.

Depuis la publication de la Convention pour la conservation de la forêt boréale en 2003, l'IBC a formé de nouveaux partenariats, dont les suivants :

Nation Kaska

Composée de cinq Premières nations dont le territoire traditionnel s'étend sur plus de 240 000 km² au nord-ouest de la Colombie-Britannique, au sud-est du Yukon et dans les Territoires du Nord-ouest, la Nation Kaska a lancé une initiative de conservation destinée à protéger l'intégrité écologique de son territoire terrestre et aquatique, mais aussi à accroître le bien-être culturel et socio-économique.⁵¹ En 2004, l'IBC a signé un accord avec la Nation Kaska pour soutenir cette initiative. L'accord prévoit, entre autres, l'élaboration de plans d'occupation des sols fondés sur le savoir traditionnel et la biologie de conservation et incluant de vastes aires et terres protégées ainsi qu'une gestion écosystémique et une économie durable pour le peuple Kaska. C'est une vision compatible avec celle de la Convention pour la conservation de la forêt boréale et sa mise en œuvre constituera une contribution importante vers la réalisation des objectifs et des principes mis de l'avant par cette dernière.

⁵¹ Visitez www.kfsc.ca pour en savoir plus sur l'initiative Kaska en matière de conservation.

⁵² Visitez www.fpac.ca pour en savoir plus sur cette organisation.

Association des produits forestiers du Canada

En 2004, l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) et l'Initiative boréale canadienne (IBC) ont annoncé la conclusion d'un accord de collaboration pour l'élaboration de projets visant à faire progresser la recherche et la conservation dans la région boréale canadienne.⁵² À la suite de l'accord, l'APFC s'est engagée à financer le projet à hauteur d'un million de dollars au total sur cinq ans, en plus de fournir des ressources concrètes pour améliorer la préservation de l'écosystème boréal.

Cet engagement fait partie de démarches plus larges entreprises par les deux organismes pour élargir le dialogue et travailler conjointement sur des initiatives destinées à soutenir la conservation à long terme de la région boréale. Les projets en cours en vertu de cet accord regroupent des activités de recherche et de conservation dirigées par le Fonds mondial pour la nature (Canada) et Canards Illimités Canada. D'autres projets sont prévus pour promouvoir de bonnes pratiques de conservation dans la région boréale et une meilleure compréhension de cet ensemble complexe d'écosystèmes.

Ces partenariats, ainsi que plusieurs autres qui émergent sur le terrain, démontrent les occasions illimitées de conservation au sein de la région et une impulsion génératrice d'un changement positif.

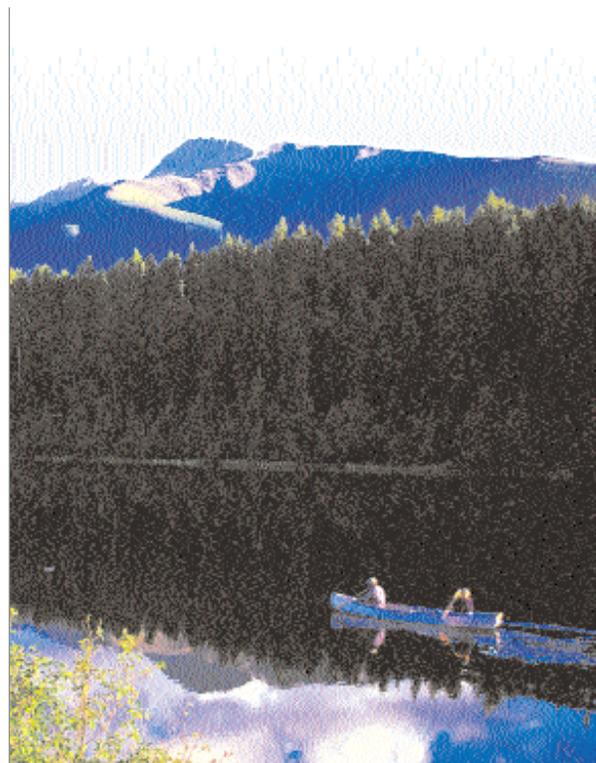


Photo : Wayne Sawchuck

3. ÉTAT DE LA CONSERVATION DE LA RÉGION BORÉALE DU CANADA



Si l'on en croit le Sénat du Canada, le Canada peut-il élaborer « une approche axée sur les espaces naturels pour gérer une forêt boréale de plus en plus assiégées »?

Introduction

Cette section du rapport passe en revue l'état de la conservation de la région boréale, en fonction de la vision énoncée dans la Convention pour la conservation de la forêt boréale, dont l'objectif pour la région est qu'elle devienne « l'écosystème forestier le mieux conservé du monde tout en permettant le maintien des collectivités nordiques [...] ». Et elle base sur le travail de rapports antérieurs publiés par la Stratégie nationale des forêts et le Sénat du Canada, lesquels avaient fait valoir l'importance et les défis d'élaborer « une approche axée sur les espaces naturels pour gérer une forêt boréale de plus en plus assiégée ».⁵³

Les mesures d'évaluation reflètent les cinq grands principes énoncés dans la Convention, notamment :

- **Aménagement du territoire** – Quelle est l'ampleur et quels sont les types d'aménagement du territoire en cours dans la région boréale du Canada?
- **Aires protégées** – Quel segment de la région boréale du Canada est protégé contre le développement industriel et quelles actions et quels engagements sont en place pour élargir les réseaux d'aires protégées dans la forêt boréale?

- **Pratiques de développement durable** – Dans quelle mesure les meilleures pratiques de gestion sont-elles élaborées et mises en œuvre dans l'ensemble de la région boréale?
- **Droits et intérêts des Autochtones** – Dans quelle mesure les droits et les intérêts des peuples autochtones sont-ils pris en compte dans le cadre des activités d'aménagement du territoire et de gestion des ressources en cours dans la région boréale du Canada?
- **Données** – Dans quelle mesure les données de base sont-elles recueillies et diffusées publiquement en appui à l'aménagement du territoire dans la région boréale?

Pour chaque principe, les mesures – ou indicateurs – ont été choisies en fonction de leur pertinence et de l'accessibilité à des données fiables. Dans le cas de la plupart des indicateurs, des données exhaustives étaient accessibles; toutefois, dans certains cas, les données étaient limitées ou inexistantes. Ainsi, cette étude fait état des principales tendances et des principaux besoins d'un bout à l'autre de la région.

⁵³ Sous-comité de la forêt boréale du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts. 1999. *Réalités concurrentes : La forêt boréale en danger* et Coalition pour la Stratégie nationale sur la forêt. 2003. *Stratégie nationale sur la forêt (2003-2008)*. Ottawa : CSNE. <http://nfs forest.ca/>. Le Sénat prône l'aménagement du territoire de la forêt boréale en accordant la priorité à la conservation de la biodiversité dans 80 % de la région.

3.1 Aménagement du territoire

INDICATEURS :

1. *Engagement des gouvernements en faveur d'un aménagement du territoire axé sur la conservation*
2. *Établissement de processus efficaces de l'aménagement du territoire axés sur la conservation*

Tel qu'énoncé dans la Convention, l'objectif visé par l'aménagement du territoire est de réaliser un réseau intégré d'aires protégées et de développement durable par toute la région boréale. L'atteinte de ce but nécessitera l'engagement et la participation de toutes les parties intéressées. Les gouvernements doivent tout particulièrement jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne l'élaboration de processus exhaustifs de planification axés sur la conservation et l'attestation que ces processus seront mis en place, si possible, avant que des décisions concernant l'utilisation du territoire ne soient prises.

Tous reconnaissent l'importance d'un aménagement du territoire efficace dans la région boréale. L'enquête jalon sur le pipeline de la vallée du Mackenzie, dirigée par Thomas Berger au milieu des années 1970, a émis une recommandation-clé selon laquelle un aménagement intégral du territoire devrait être entrepris préalablement à tout développement afin de garantir la conservation des valeurs naturelles et culturelles.⁵⁴ Dans son rapport publié en 1999, le Sous-comité de la forêt boréale du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a aussi indiqué qu'il était important d'achever un vaste aménagement du territoire.⁵⁵

Ce mode de fonctionnement est aussi analogue à l'approche écosystémique reconnue par le Canada et les autres parties à la Convention sur la diversité biologique de l'Organisation des Nations Unies comme la stratégie principale qui permettra de réaliser une gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes et de promouvoir la conservation et l'utilisation durable de

manière équitable.⁵⁶ Cette approche a été soutenue par une récente recommandation de l'UICN adoptée au Congrès mondial de la nature en novembre 2004. La Stratégie nationale sur la forêt (2003-2008) réclame aussi que les forêts naturelles du Canada soient gérées en utilisant une approche écosystémique; elle a reconnu que l'aménagement du territoire préalable à l'attribution de contrats est un des outils requis pour atteindre la durabilité.⁵⁷

Évaluer les progrès réalisés

Il existe bien des façons de réaliser un aménagement du territoire qui soit efficace et écosystémique.⁵⁸ Les modes d'utilisation du territoire varient considérablement selon les territoires, tout comme l'impact d'éléments, comme les contrats existants, les droits des peuples autochtones, les droits issus de traités et les développements industriels existants ou projetés, sur les décisions locales ou régionales concernant l'équilibre le plus approprié entre la protection et l'utilisation durable. Par ailleurs, les organisations de conservation ont élaboré une gamme de méthodologies de planification axée sur la conservation qui visent en général les mêmes buts, mais diffèrent amplement en ce qui concerne la portée et les détails techniques. De ce fait, la Convention reconnaît qu'il est nécessaire d'inclure une foule d'approches, d'enjeux et de priorités locales, en autant que ces éléments permettent l'atteinte du but principal visé qui est de garantir l'intégrité écologique et culturelle de l'ensemble de la région boréale.

Les processus existants de l'aménagement du territoire ont été évalués en fonction de ces objectifs⁵⁹ afin de déterminer jusqu'à quel point ils incluaient :

- des engagements concernant la réalisation d'objectifs de conservation par le biais de désignations d'aires protégées ou de reports d'utilisation industrielle avant de prendre des décisions sur l'utilisation du territoire à des fins de développement industriel;

⁵⁴ Berger, T. 1977. *Northern Frontier, Northern Homeland: The Report of the Mackenzie Valley Pipeline Inquiry*.

⁵⁵ Sous-comité de la forêt boréale du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts. 1999. *op. cit.*

⁵⁶ Organisation des Nations Unies. *Décisions adoptées par la conférence des parties à la convention sur la diversité biologique à sa cinquième réunion tenue à Nairobi du 15 au 26 mai 2000*. ONU Doc. : UNEP/CBD/COP/5/23. Voir aussi : « L'approche fondée sur les écosystèmes : élaboration du concept » dans Organisation des Nations Unies, *Convention sur la diversité biologique, Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) (2000)* ONU Doc. : UNEP/CBD/SBSTTA/5/11.

⁵⁷ Coalition pour la stratégie nationale sur la forêt. 2003. *op. cit.*

⁵⁸ La planification écosystémique a pour but de faire en sorte que le développement et les autres activités humaines surviennent en deçà de limites écologiques. Cette approche est fondée sur un concept voulant que des économies saines soient tributaires de cultures et de collectivités vigoureuses qui, en bout de ligne, dépendent d'écosystèmes forts. Un aménagement du territoire écosystémique auquel participe l'ensemble des parties intéressées, y compris les peuples autochtones, les collectivités locales, les gouvernements, les scientifiques et les experts en connaissances traditionnelles, de même que l'industrie, est essentiel à l'atteinte des objectifs de la Convention.

⁵⁹ L'évaluation des processus et des directives de l'aménagement du territoire dans chacun des territoires de la région boréale a été menée aux fins de ce rapport en effectuant une analyse des directives et de la législation existantes, des entrevues auprès de représentants du gouvernement, d'organisations non gouvernementales et des autres participants aux activités de planification actuelles et une étude des documents de planification et des ouvrages secondaires publiés.

- la planification d'une gamme complète d'utilisations possibles du territoire;
- des dispositions garantissant le respect significatif des droits des peuples autochtones;
- des mécanismes efficaces pour répondre aux besoins et reconnaître les points de vue de toutes les parties intéressées;
- l'utilisation de connaissances scientifiques et traditionnelles particulières afin de préserver les valeurs naturelles et culturelles;
- la transparence et la responsabilisation tout le long du processus d'autorisation et d'instauration.⁶⁰

1. *Les gouvernements se sont-ils engagés à entreprendre un aménagement du territoire avant de procéder au développement?*

Reconnaissant que l'aménagement du territoire est un concept évolutif et qu'il existe actuellement entre les territoires, et même au sein d'un même territoire, une foule de processus et d'approches de planification, l'évaluation a surtout tenté d'étudier si les objectifs de conservation sont

envisagés au moyen de processus de l'aménagement du territoire efficaces avant que de nouveaux développements industriels ne soient autorisés à voir le jour.

D'après cette analyse, il existe des différences considérables entre les instances en ce qui concerne l'établissement d'objectifs de conservation en amont du développement et leur degré d'engagement envers un aménagement intégré du territoire. Celles qui démontrent le plus de volonté à cet égard sont les territoires nordiques du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, où les plans d'occupation des sols sont obligatoires en vertu d'accords globaux sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Parmi les provinces, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont pris des engagements importants concernant l'aménagement intégré du territoire des régions boréales. Le Manitoba a pour sa part amorcé une démarche importante dans une partie de la province.

Dans la plupart des territoires, les processus de réglementation demeurent toutefois principalement axés sur des secteurs particuliers de ressources naturelles ou de développement. Même lorsque surviennent des



Photo : Garth Lenz

⁶⁰ Sierra Club du Canada. 2004. Integrated Land-use Planning and the New National Forest Strategy.

Procédures gouvernementales en matière d'aménagement du territoire dans la région boréale

Territoire	Sommaire des résultats
Colombie-Britannique	Mandat provincial : terminer l'aménagement stratégique du territoire de toutes les régions de la province. Addition considérable d'aires protégées réalisée au moyen d'un processus d'aménagement du territoire. Dispositions des plans d'utilisation du territoire à être adoptées et appliquées au titre du <i>Forest Practices Code</i> , peu de dispositions contraignantes s'appliquant cependant à d'autres secteurs de ressources naturelles.
Alberta	Accent mis sur la gestion adaptée et les stratégies d'atténuation parallèlement (et non antérieurement) aux activités de développement.
Saskatchewan	En vertu de la <i>Forest Resources Management Act</i> (FRMA) adoptée en 1999, aménagement intégré du territoire requis pour les vastes zones de la région boréale avant l'avènement de nouveaux développements forestiers; inclusion de propositions d'aires protégées dans les zones de planification; mesures de protection intérimaire incluses au processus Athabasca. Activités d'exploration minière non assujetties à la planification en vertu de la FRMA.
Manitoba	Zones d'intérêt spécial reconnues au moyen de l'Initiative de zones protégées. Instauration d'une certaine protection intérimaire. Projet de planification à grande échelle sur la rive est du lac Winnipeg. Aménagement du territoire ne couvrant pas encore le reste de la région boréale.
Ontario	Projet d'aménagement du territoire en cours dans la région boréale intacte, actuellement limité aux activités de gestion forestière.
Québec	Planification de nouvelles aires protégées partiellement intégrée à la planification de développement.
Terre-Neuve et Labrador	Planification restreinte aux activités de gestion forestière. Aucun plan systématique d'aires protégées. D'autres développements industriels peuvent survenir en cours de planification forestière.
Yukon	Établissement d'exigences détaillées en matière d'aménagement du territoire au titre de l'Accord-cadre définitif entre le gouvernement du Canada, le conseil des indiens du Yukon et le gouvernement du Yukon qui couvre presque tout le Yukon boréal. Planification en cours ou non encore amorcée dans plusieurs régions.
Territoires du Nord-Ouest	Établissement d'exigences détaillées en matière d'aménagement du territoire dans le cadre d'ententes finales de revendications territoriales, processus de planification des aires protégées bien élaboré. Travail de planification encore en cours ou non encore amorcé dans plusieurs zones.
Nunavut	Établissement d'exigences détaillées en matière d'aménagement du territoire dans le cadre d'ententes finales de revendications territoriales. Planification au stade initial.

En tout, près de 60 % de la région boréale du Canada est soumis à un processus de l'aménagement du territoire actuel ou projeté.

processus de l'aménagement du territoire, des différences considérables apparaissent quant à l'assujettissement à la planification des divers secteurs de ressources naturelles et des activités d'utilisation des terres. Bien que presque tous les territoires exercent un certain contrôle sur la planification de l'industrie forestière, les secteurs miniers et énergétiques demeurent souvent absents des schémas d'aménagement.

Certains exemples prometteurs, traduisant une importante démarche en matière d'aménagement du territoire, ont actuellement cours au sein de la région boréale. Plusieurs de ces processus sont menés par des Autochtones, ou en partenariat avec ces derniers, en application des dispositions d'ententes de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale rigoureuses, tandis que d'autres, comme le processus Muskwa-Kechika, qui se déroule en Colombie-Britannique, sont des exemples d'innovation qui surviennent dans le cadre de schémas d'aménagement existants. Des processus comme l'Initiative des zones boréales nord (IZBN), en Ontario, et l'East Side Planning Initiative (ESPI), au Manitoba, en sont à leur début, mais ils représentent d'importantes occasions intéressantes pour l'aménagement du territoire régional.

2. Existe-t-il actuellement des processus d'aménagement du territoire axés sur la conservation?

Alors que peu de processus de l'aménagement du territoire et de gestion des ressources adoptent pleinement l'approche énoncée dans la Convention, plusieurs mécanismes intégrant certains des éléments essentiels de l'aménagement du territoire axé sur la conservation ont été répertoriés au cours de l'étude menée aux fins de ce rapport. Au total, ces « importants » processus d'aménagement concernent près de 1,7 million de km² de la région boréale du Canada. Ils incluent :

Colombie-Britannique – Le ministère de la Gestion des ressources durables est responsable de l'instauration de directives visant un aménagement intégré du territoire dans plusieurs régions et pour de nombreux secteurs associés aux ressources naturelles.⁶¹ Le BC Multi-stakeholder Land and Resource Management Planning Process (processus plurilatéral de planification de la gestion du territoire et des ressources de la Colombie-Britannique) a réalisé certaines initiatives majeures en matière de conservation, y compris la désignation de la Muskwa-Kechika Management Area (zone de gestion Muskwa-Kechika) de 64 000 km² en vertu d'une loi distincte.⁶²



Photo: Tembee Inc.

⁶¹ Gouvernement de la Colombie-Britannique. 1997. *Integrated Land Use Planning for Public Lands in British Columbia*. Victoria, Resource Management Division. <http://srmwww.gov.bc.ca/rmd/rpts/int.html/int-toc.htm>.

⁶² *Muskwa-Kechika Management Area Act*, S.B.C. 1998, c. 38.

La loi concernant la Muskwa-Kechika Management Area requiert que des objectifs de conservation soient définis avant l'attribution de contrats ayant trait à des ressources naturelles. Cette loi a aussi créé un conseil consultatif et un important fonds d'affectation spéciale dans le but de mettre de l'avant des projets spéciaux et des initiatives de planification. Même si au cours des dernières années la Muskwa-Kechika a dû relever certains défis, cette zone demeure un exemple exceptionnel d'aménagement du territoire axé sur la conservation.

Un plan de gestion d'utilisation renouvelable des ressources a récemment été achevé pour la région Dease-Liard, située au centre-nord de la Colombie-Britannique, en collaboration avec le conseil de la Première nation des Dénés Kaska. Ce plan analyse principalement diverses questions liées à la gestion forestière et aux espèces sauvages dans un territoire boréal de près de 24 000 km² et définit de vastes « zones sans récolte » en reconnaissance de l'existence de valeurs cruciales pour le tourisme, la faune ainsi que la culture et l'histoire des Kaska dans certaines parties de cette zone. Un processus de l'aménagement du territoire a aussi été proposé pour la région Atlin-Taku.

Alberta – Contrairement à de nombreuses autres sections de la région boréale, les forêts et les terres septentrionales de l'Alberta sont considérablement touchées par le développement des ressources naturelles, y compris l'exploration forestière et le développement pétrolier et gazier. Conséquemment, au cours des dernières années, les initiatives de planification ont plutôt concentré leur attention sur des stratégies intégrées de gestion des effets cumulatifs des industries de ressources naturelles, plutôt que sur un aménagement complet du territoire préalable à de nouveaux projets de développement.

Saskatchewan – En appliquant surtout les dispositions de la Forest Resources Management Act (FRMA), la province a établi un aménagement intégré du territoire de ses forêts boréales.⁶³ Dans divers grands districts, chacun composé de dizaines de milliers de kilomètres carrés, une planification bat son plein grâce à des processus plurilatéraux en moyen desquels les aires protégées, les infrastructures, la foresterie et les autres occasions d'essor sont examinées avant de prendre des décisions ayant trait au développement.

En vertu de la FRMA, l'exploration et l'exploitation minières ne sont pas assujetties à cette démarche. De plus, diverses tables de planification éprouvent de réelles difficultés à en arriver à un consensus. Les récentes compressions des dépenses gouvernementales ont aussi restreint les ressources accessibles pour réaliser une planification intégrée à grande échelle. L'Athabasca Land Use Plan (plan d'utilisation du territoire de l'Athabasca), qui vise 120 000 km², progresse en application d'une entente avec les peuples autochtones extérieure aux dispositions de la FRMA et pourrait s'avérer un important modèle d'aménagement du territoire dans une région boréale intacte de la Saskatchewan.

⁶³ S.S. 1996, Ch. F-19.1.

⁶⁴ Sierra Club du Canada. *op. cit.*

Processus innovateur de l'aménagement du territoire en Saskatchewan

L'Athabasca Land Use Planning Process (processus de l'aménagement du territoire de l'Athabasca), qui couvre une superficie de près de 120 000 km² (près de 30 millions d'acres) dans le grand Nord de la Saskatchewan, décrit fort bien la participation considérable des peuples autochtones à l'aménagement du territoire.⁶⁴ Conçu dans le but de définir les lignes directrices de gestion des aires protégées et des zones de développement durable, le plan est le résultat d'une entente unique entre les Premières nations dénées du Grand conseil de Prince Albert, les collectivités régionales non signataires de traité et le gouvernement provincial.

Le plan intègre les connaissances locales amassées au cours d'une étude détaillée portant sur l'utilisation traditionnelle du territoire et son occupation, analyse fondée sur plus de 600 entrevues menées auprès d'utilisateurs des ressources traditionnelles de la région. La base de données – qui inclut des renseignements sur l'utilisation des ressources naturelles, les sites culturels et divers autres sujets pertinents – garantit que les intérêts et les points de vue locaux sont pleinement documentés et bien représentés à la table de planification.

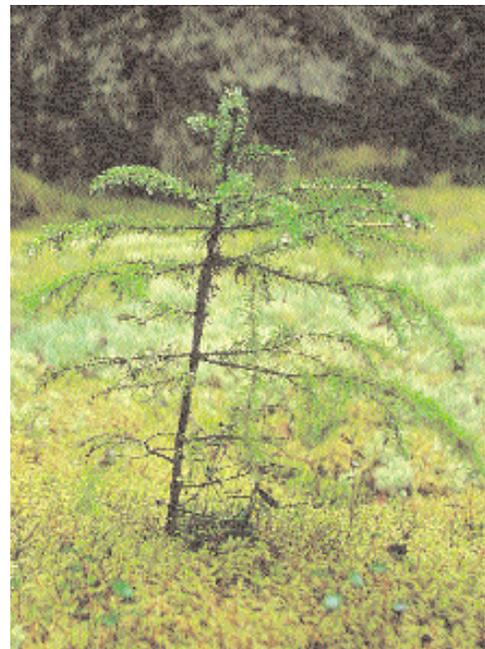
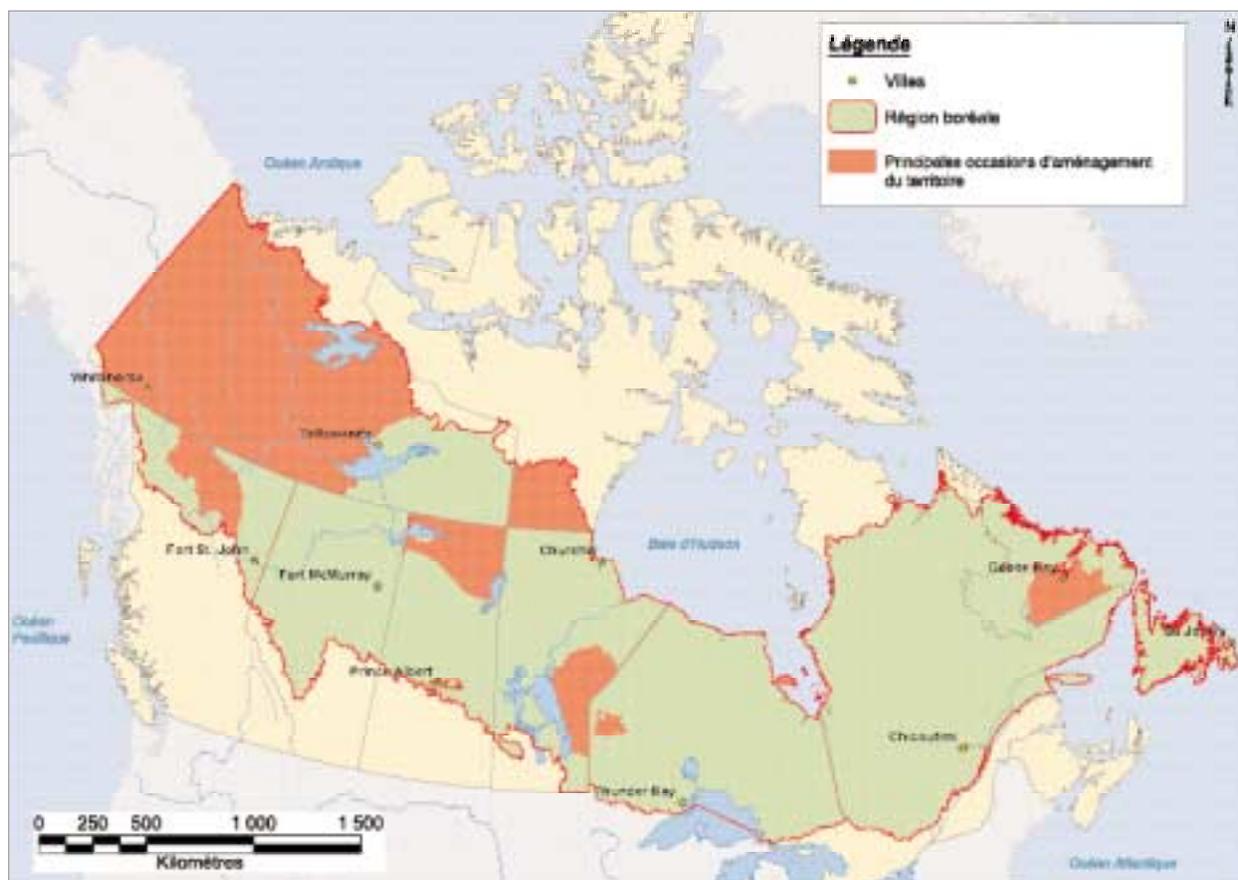


Photo: Garth Lenz

Principales occasions d'aménagement du territoire



Dans la région boréale, on distingue actuellement diverses démarches d'aménagement du territoire offrant des occasions considérables d'affermissement d'une planification proactive axée sur la conservation en amont de la mise en place de nouveaux projets de développement industriel.

Source : Initiative boréale canadienne. Nota : Les limites d'aménagement du territoire sont approximatives.

Manitoba – En 1999, le rapport *Consultation on Sustainable Development Implementation* recommandait un vaste plan intégré de l'aménagement d'un territoire couvrant 82 500 km² pour la rive est du lac Winnipeg et préconisait l'élaboration d'un schéma de planification intégré dans le cas des zones les plus vastes.⁶⁵ L'ESPI a permis aux Premières nations, aux parties intéressées issues de la région et aux organisations provinciales de se réunir pour énumérer un vaste choix d'options pour la protection et l'utilisation durable de la région boréale. Les participants ont publié un rapport d'étape en

novembre 2004.⁶⁶ Parallèlement, en novembre 2004, le discours du Trône du gouvernement du Manitoba faisait état du soutien accordé par le gouvernement au processus de l'ESPI et de l'engagement de ce dernier à établir un plus grand nombre d'aires protégées et de réserves écologiques au cours des années à venir.⁶⁷ Bien qu'il reste un travail considérable à achever pour réaliser cet outil de planification, il représente une importante occasion de garantir une conservation à grande échelle de cette zone clé.

⁶⁵ Manitoba Conservation. 2003. *East Side of Lake Winnipeg Round Table Terms of Reference*. <http://www.gov.mb.ca/conservation/eastsideplan/pdf/terms-of-ref.pdf>

⁶⁶ East Side Planning Initiative. 2004. *Promises to Keep: Towards a Broad Area Plan for the East Side of Lake Winnipeg*. <http://www.gov.mb.ca/conservation/eastsideplan/status-report/index.html>

⁶⁷ Voir : <http://www.gcc.ca/pdf/LEG000000008.pdf>

Ontario – En 2001, l'Ontario annonçait un nouveau processus de planification intitulé l'Initiative des zones boréales nord (IZBN) qui concerne une zone de forêt boréale intacte située au nord de la zone de planification « Des terres pour la vie » (un secteur principalement situé au nord du 51° de latitude nord). Certaines Premières nations participent à l'élaboration du processus de l'IZBN, qui vise à permettre à ces peuples autochtones de jouer un rôle de chef de file dans l'aménagement communautaire du territoire afin de soutenir de nouvelles activités économiques, plus particulièrement dans le secteur forestier.

Les paramètres de la forêt de Whitefeather, constituée de 13 000 km², ont été développés en application de l'IZBN par la Première nation Pikangikum en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles. Ils sont conformes à une approche axée sur la conservation.⁶⁸ Bien que le processus de planification Pikangikum reflète les besoins particuliers et la condition de cette collectivité, les résultats du plan de la forêt de Whitefeather seront une indication des dénouements éventuels que pourraient connaître les prochains aménagements du territoire dans le cadre de l'IZBN. Le gouvernement de l'Ontario a indiqué qu'il favorisait un « aménagement communautaire du territoire » concrétisant ainsi « une approche vigoureusement axée sur la conservation et sur un développement ordonné » pour toutes les Premières nations associées à l'IZBN.⁶⁹

Québec – Malgré le fait que les exigences liées à un aménagement intégré du territoire ne soient pas encore implantées, cette province procède à une réorganisation majeure de sa politique d'utilisation du territoire et de la forêt. Des consultations et une planification ont cours dans le but d'établir les limites et d'élaborer les plans de gestion des nombreuses zones représentatives proposées pour toute la région boréale, qui couvre 90 % de la province, zones conçues à partir d'une stratégie d'aires protégées sur la base de données scientifiques.⁷⁰ Des réformes considérables surviendront probablement à la suite des recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (la « Commission Coulombe »), qui a publié son rapport final en décembre 2004. La Commission a prôné une révision du mode de gestion des forêts du Québec et a recommandé que des mesures de planification écosystémiques soient prises pour hausser la zone de forêts boréales du Québec protégée contre le développement.⁷¹

L'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, conclue entre le Grand conseil des Cris et le gouvernement du Québec en 2002, constitue un autre pas important dans le domaine de l'aménagement du territoire au Québec.⁷² Cette entente crée le Conseil Cris-Québec sur la foresterie qui a pour mandat d'étudier les règlements régissant la foresterie et les plans forestiers sur le territoire cri. Elle permet aussi aux collectivités de participer aux activités de planification forestière afin de tenter de concilier les activités forestières avec les utilisations traditionnelles du territoire par les Cris et de protéger l'environnement naturel.

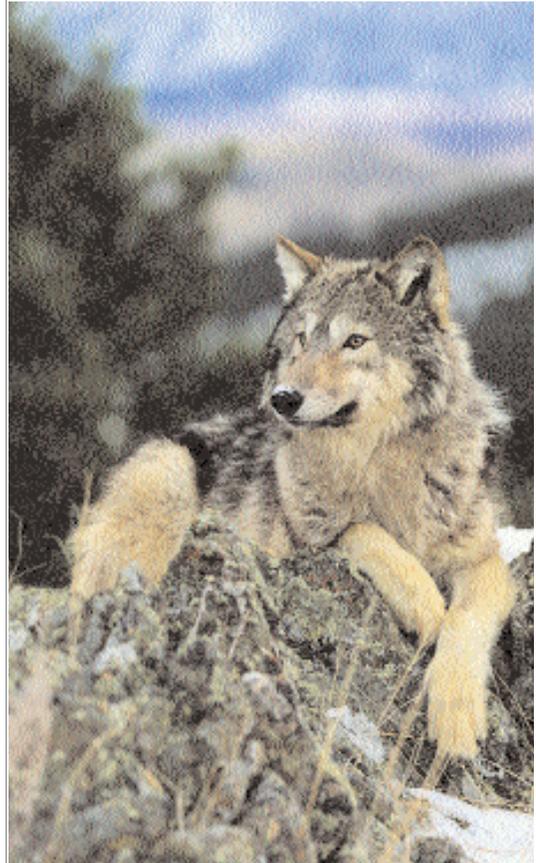


Photo : PhotoDisc

⁶⁸ Tour d'horizon de ce projet publié en ligne à www.whitefeatherforest.com

⁶⁹ Conversation avec un représentant du ministère des Richesses naturelles, le 22 décembre 2004.

⁷⁰ Gouvernement du Québec. 2004. Briller parmi les meilleurs : La vision et les priorités d'action du gouvernement du Québec. <http://www.briller.gouv.qc.ca/>

⁷¹ Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Rapport 2004 <http://www.commission-foret.qc.ca/rapportfinal.htm>

⁷² Voir : http://www.gcc.ca/gcc/newagreement/version_francais.htm

Terre-Neuve et Labrador – La majorité de la portion insulaire de la province est affectée à la production de bois et fait l'objet de contrats à long terme signés avec des entreprises de pâtes et papier. Étant donné que le territoire est principalement consacré à la foresterie, la planification de la gestion forestière revêt une importance particulière. Depuis 1994, la province s'est fermement engagée à garantir la participation des parties intéressées à l'élaboration de plans de gestion forestière. Plusieurs plans élaborés dans le cadre de ce processus traitent d'une vaste gamme d'utilisations du sol et des ressources naturelles. En 2003, la province a publié une stratégie de gestion forestière durable échelonnée sur 20 ans qui confirme les engagements déjà pris en ce qui concerne la mise en place d'une planification écosystémique de la gestion forestière.⁷³

La province a aussi conclu des ententes avec la Nation Innu, qui mèneront à la réalisation d'un plan écosystémique innovateur pour une zone de 70 000 km² située dans le centre du Labrador. Ce plan a mis en pratique des principes axés sur la conservation en ce qui concerne la désignation d'un réseau de zones de protection écologique et culturelle, détournant ainsi plus de 50 % de la zone de planification des activités de développement forestier industriel. Il a aussi établi de nouvelles normes de planification et de protection du peuplement forestier.⁷⁴

Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut – Le contexte entourant l'aménagement du territoire dans le Nord territorial est très différent du contexte provincial, car le gouvernement fédéral, les gouvernements territoriaux et les gouvernements autochtones, au moyen de règlements de revendications territoriales, se partagent la responsabilité des décisions prises en rapport avec l'utilisation du territoire dans la majorité de la région nordique.

Au Yukon, des commissions régionales d'utilisation du territoire, créées à la suite d'ententes de revendications territoriales avec diverses Premières nations du Yukon, élaborent des plans d'utilisation du territoire dans quatre zones de peuplement, couvrant près de 50 % du territoire.⁷⁵ Un aménagement intégré du territoire est prévu pour les zones restantes en attente d'une révision de la structure de planification de l'utilisation du sol territorial. Un processus similaire a vu le jour dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, là où des ententes de revendications territoriales ont été conclues.

Le protocole d'entente conclu entre les gouvernements du Canada et du Yukon et le conseil tribal des Dénés Kaska en 2002 constitue un autre progrès remarquable.⁷⁶ Ce protocole d'entente a permis la mise en place d'un processus de gestion forestière écosystémique pour une région de 110 000 km² située au sud-est du Yukon, sous le leadership d'un conseil paritaire de gestion des ressources forestières des Kaskas.⁷⁷ Les Dénés Kaska ont conclu une entente de principe sur la cogestion de la forêt avec le gouvernement du Yukon en mars 2004.⁷⁸

Dans le Nord territorial

Le contexte entourant l'aménagement du territoire dans le Nord territorial est très différent du contexte provincial, car le gouvernement fédéral, les gouvernements territoriaux et les gouvernements autochtones, au moyen de règlements de revendications territoriales, se partagent la responsabilité des décisions prises en rapport avec l'utilisation du territoire dans la majorité de la région nordique.



Photo : Mike Beaudin

⁷³ Newfoundland and Labrador Department of Forest Resources and Agrifoods. 2003. *Provincial Sustainable Forestry Management Strategy*. <http://www.gov.nl.ca/forestry/strategy>

⁷⁴ Government of Newfoundland and Labrador and Innu Nation. 2003. *Ecosystem-Based Forest Management Plan for Forest Management District 19, Goose Bay, DFRA and Innu Nation*. www.gov.nf.ca/env/Env/EA%202001/Project%20Info/1062.htm

⁷⁵ Ces plans ont été réalisés en application de l'Accord-cadre définitif entre le gouvernement du Canada, le conseil des indiens du Yukon et le gouvernement du Yukon. Consulter le Yukon Land Use Planning Council à l'adresse suivante : www.plan yukon.ca/index.php

⁷⁶ Affaires indiennes et du Nord Canada. 2002. *Le protocole d'entente : Le conseil d'intendance forestière kaska*. http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2002/for008_f.html

⁷⁷ Site Web du Kaska Forest Resources Stewardship Council : www.kfrsc.ca

⁷⁸ Voir : <http://www.gov.yk.ca/news/2004/mar/04-068.pdf>

Dans les **Territoires du Nord-Ouest**, des conseils régionaux de gestion et de l'aménagement du territoire ont été mis sur pied dans les zones de peuplement. Ils ont le pouvoir d'entreprendre un aménagement intégré du territoire dans la région. Ces conseils, qui incluent l'Office d'aménagement territorial du Sahtu et l'Office gwich'in d'aménagement du territoire, ont pour mandat d'élaborer des plans d'aménagement qui garantiront la conservation et la protection de l'environnement ainsi que le mode de vie traditionnel autochtone, tout en planifiant une utilisation durable des ressources. La Inuvialuit Land Administration est responsable des activités menées sur les terres Inuvialuit de la zone de peuplement Inuvialuit. Cette administration a élaboré des plans de conservation communautaires plutôt qu'un plan régional à grande échelle.⁷⁹ L'entente finale Tlicho récemment parachevée ne nécessite pas la mise en place d'une entité d'aménagement du territoire, mais fournit une assise à cet aménagement dans le cadre de la démarche d'autonomie gouvernementale Tlicho.⁸⁰ La conformité avec les plans d'aménagement du territoire élaborés au moyen de ces processus est garantie par des mécanismes législatifs comme la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM), qui régleme l'utilisation des terres et de l'eau dans les zones de peuplement du Sahtu et gwich'in. En vertu de la LGRVM, les permis et les licences d'activités liées à l'utilisation des terres et de l'eau ne peuvent être émis que conformément aux plans actuels d'utilisation du territoire.⁸¹ Les dispositions de la LGRVM sont en voie d'être élargies pour inclure les 154 000 km² de la zone de peuplement Tlicho qui s'étale entre le Grand lac de l'Ours et le Grand lac des Esclaves.⁸²

Le Nành' Geenjit Gwitr'it T'igwaa'in (Travailler pour le territoire), le plan d'utilisation du territoire gwich'in, qui couvre 59 000 km², est un exemple du travail accompli par ces conseils. Ce plan a été élaboré après plusieurs années de consultation auprès des collectivités et des organisations gwich'in, des ministères fédéraux et territoriaux, des groupes d'activité économique et des organisations environnementales non gouvernementales et il associe les savoirs traditionnel et scientifique existants au sujet de la région. Le plan répertorie les zones nécessitant une protection écologique et culturelle, les pratiques traditionnelles ainsi que l'utilisation durable des ressources.⁸³ Le Plan d'aménagement du territoire gwich'in a été approuvé par le gouvernement fédéral en

2003. L'Office d'aménagement territorial du Sahtu a récemment publié l'ébauche d'un plan d'aménagement pour la zone de peuplement du Sahtu.⁸⁴

L'aménagement du territoire peut aussi jouer un rôle de premier plan dans les régions où les ententes de revendications territoriales font encore l'objet de négociations. L'entente sur les mesures provisoires avec les Premières nations du Dehcho, conclue en 2001, a concrétisé l'engagement des gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-ouest à travailler avec les Premières nations du Dehcho à l'élaboration d'un plan d'utilisation du territoire tenant compte des principes de respect du territoire et de développement durable et garantissant la conservation, le développement et l'utilisation des terres, des rivières et des autres ressources du territoire Dehcho.⁸⁵ En 2003, l'aménagement du territoire au titre de l'Entente sur les mesures provisoires a permis de protéger de façon intérimaire près de 70 000 km² (17,3 millions d'acres), soit près de la moitié du territoire Dehcho.⁸⁶

RECOMMANDATIONS

Pour réaliser des progrès considérables en matière de conservation de la région boréale, il faudra que tous les groupes impliqués y participent. Étant donné le rôle essentiel qu'un aménagement du territoire efficace axé sur la conservation peut jouer pour protéger les valeurs écologiques et culturelles, tout en reconnaissant les occasions de développement durable:

- les gouvernements doivent entreprendre en priorité un programme complet d'aménagement du territoire axé sur la conservation avant d'autoriser la mise en place de nouveaux projets de développement industriel dans les régions intactes;
- les organisations de conservation, les peuples autochtones et l'industrie doivent travailler de bonne foi, en collaboration avec les gouvernements, dans le but de trouver des occasions d'accroître la portée des processus existants d'aménagement du territoire dans les sections affectées de la région boréale afin d'appliquer des principes de planification axée sur la conservation.

⁷⁹ Inuvialuit Regional Corporation. <http://www.irc.inuvialuit.com>

⁸⁰ Entente Tlicho, s. 7.4.2

⁸¹ Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. 1998. ch. 25, article 61.

⁸² Projet de loi C-14 : Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho. Est actuellement devant la Chambre des communes. http://www.parl.gc.ca/38/1/parbus/chambus/house/bills/government/c-14/c-14_1/c-14-4e.html

⁸³ Plan d'aménagement du territoire gwich'in : <http://www.gwichinplanning.nt.ca/>

⁸⁴ Office d'aménagement territorial du Sahtu : <http://www.sahulanuseplan.org/lupdoc.html>

⁸⁵ Ententes sur les mesures provisoires des premières nations du Dehcho : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/dci_f.pdf

⁸⁶ Affaires indiennes et du Nord Canada. Les ententes dans le cadre du processus Dehcho : un juste équilibre entre le développement économique et la protection du territoire, communiqué, le 17 avril 2003. http://www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/j-a2003/2-02287_f.html

3.2 Création d'aires protégées

INDICATEURS

1. *Étendue des aires protégées dans la région boréale*
2. *Engagements et mesures pris par le gouvernement pour créer des aires protégées dans la région boréale*

De nouvelles données scientifiques font valoir le rôle crucial que jouent les aires protégées dans le maintien de l'intégrité écologique. Ces aires doivent être assez étendues pour assurer la survie des populations d'espèces natives, le maintien des principaux processus écologiques et la résilience écosystémique aux modifications de l'environnement à court et à long termes. Mettre en place de telles aires d'envergure revêt une importance particulière dans la région boréale, vu le rôle essentiel des grandes perturbations naturelles telles que le feu et les grands territoires intacts dont dépend la survie d'espèces boréales telles que le caribou. En conséquence, la Convention préconise qu'au moins la moitié de cette région soit protégée par la mise en place d'un réseau exhaustif d'aires protégées.

Dans son évaluation du mode de protection à envisager pour la région boréale canadienne, le présent rapport fait la distinction entre deux types de protection : permanente et provisoire. La première offre à certains secteurs une garantie durable, imposée par la loi, contre toute activité industrielle, tandis que dans les zones provisoirement protégées, des mesures sont mises en place pour préserver temporairement l'intégrité écologique et les valeurs culturelles connexes, sans leur conférer une désignation permanente en vertu de la loi.⁸⁷

Une aire protégée se définit comme une zone terrestre ou aquatique, ainsi désignée par une mesure législative ou autre, qui doit être gérée essentiellement dans le but de préserver l'intégrité écologique et les valeurs culturelles connexes. La protection de l'intégrité écologique équivaut à assurer que des systèmes naturels caractéristiques puissent conserver leur structure et leurs fonctions, de façon à soutenir la biodiversité à long terme. Pour préserver les valeurs culturelles, les aires protégées doivent respecter le droit des peuples autochtones de conserver des sites culturels anciens, comme les terres sacrées et les lieux de sépulture, ainsi que leurs activités traditionnelles, comme la chasse et le piégeage. Les aires protégées offrent une garantie permanente, imposée par la loi, contre toute activité industrielle, comme l'exploitation forestière, minière, pétrolière et gazière, ainsi que l'aménagement de barrages hydroélectriques. Mais diverses autres approches existent également au pays en matière de protection,

Une nouvelle voie se dessine au Manitoba

« Tout comme nos ancêtres, nous sommes les gardiens de ce territoire et nous savons qu'à mesure que ses ressources s'épuisent, notre peuple s'appauvrit. Les Anciens nous ont dit de conserver notre territoire dans l'état où le Créateur l'a fait. » (Noel Bruce, rivière Poplar, 2004)

La Première nation de la rivière Poplar, dont le territoire traditionnel se situe à quelque 400 km au nord de Winnipeg, œuvre à préserver et à gérer dans la durée son domaine terrestre et aquatique, dont elle a obtenu la protection provisoire sur presque 8 000 km² (soit près de deux millions d'acres). En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*, cette protection interdit toute activité industrielle d'ici 2009, pour permettre à la Première nation de mener à bien son plan collectif de gestion foncière. Ce plan directeur alliera les méthodes et les connaissances traditionnelles aux techniques et données scientifiques de pointe. Il célébrera les valeurs et les lieux sacrés et ancestraux, en assurant que la mise en valeur des ressources soit réalisée en conséquence.

En 2002, la Première nation de la rivière Poplar a signé un accord historique, le « First Nations and Protected Areas Accord », avec les Premières nations voisines de Little Grand Rapids, Pauingassî et Pikangikum. L'objectif est de faire de leurs territoires traditionnels contigus, qui couvrent environ 43 000 km² (ou 10,3 millions d'acres), un site du patrimoine mondial des Nations Unies).

En collaboration avec les provinces du Manitoba et de l'Ontario et le gouvernement du Canada, les Premières nations ont présenté une proposition à l'UICN — l'Union mondiale pour la nature. En avril 2004, le gouvernement fédéral a inclus le site dans sa liste provisoire des futurs sites du patrimoine mondial au Canada.

⁸⁷ L'Annexe 3 offre d'autres explications sur l'interprétation donnée aux aires protégées par les différentes instances.

pour répondre à un éventail de besoins. Par exemple, certaines zones, qui ne sont pas encore protégées par la loi, bénéficient d'une protection provisoire grâce à un ensemble de mécanismes. Dans d'autres endroits, la protection est assurée même si la loi peut autoriser une activité industrielle restreinte, souvent parce qu'on y exploitait déjà certaines ressources.⁸⁸

1. Quelle proportion de la région boréale canadienne est totalement protégée de tout développement industriel?

Actuellement, le pourcentage de la région boréale bénéficiant d'une protection permanente ou temporaire contre tout développement industriel équivaut à environ 9,4 %. Font partie des vastes aires protégées déjà existantes, le parc national Wood Buffalo, à cheval sur l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest (plus de 45 000 km² ou 11 millions d'acres) et le parc provincial Woodland Caribou en Ontario (4 500 km² ou 1,1 million d'acres). Le premier constitue l'habitat de deux des principales espèces menacées de la région boréale – la grue blanche et le bison des bois. Le second abrite le bison des bois – qui, comme son nom l'indique, vit en forêt – une espèce typique de la région boréale, en danger presque partout où on le trouve encore.

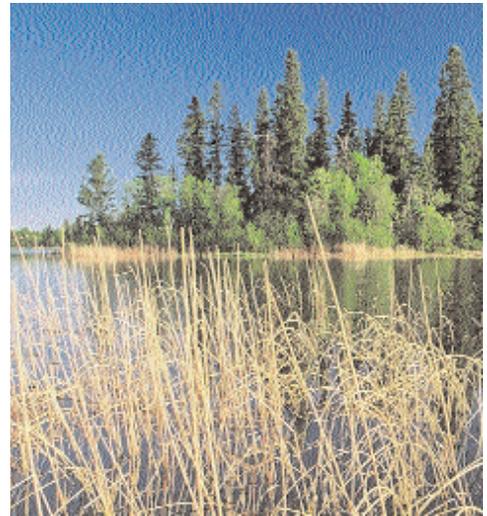
2. Engagements et mesures pris par les gouvernements pour créer des aires protégées dans la région boréale

Au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'étaient tous engagés à « achever les réseaux d'aires protégées pour l'an 2000. »⁸⁹ Certains d'entre eux avaient également déclaré que leur réseau d'aires protégées devrait refléter les diverses zones écologiques. Les gouvernements ont continué à progresser vers l'atteinte de ces buts. Par ailleurs, les dernières conclusions scientifiques suggérant une approche à grande échelle de la conservation constituent un argument de poids pour revoir les objectifs initiaux, définis dans les années 1980 pour les aires protégées.

Plus récemment, en se fondant sur une revue des initiatives de planification en cours dans le monde en matière de conservation, les scientifiques ont déterminé qu'il conviendrait de protéger entre 25 % et 75 % d'une région pour préserver l'intégrité écologique.⁹⁰

Protection provisoire : désignations récentes

Le processus débutant par l'identification de sites propres à devenir des aires protégées avant d'aboutir à une protection permanente peut prendre de nombreuses années. Les gouvernements disposent d'une gamme d'outils pour mettre en place une protection provisoire – allant de la fermeture d'une région aux nouvelles concessions minières ou au développement au transfert des permis d'exploitation forestière sur une autre zone en attendant la fin des délibérations en cours sur l'éventuelle mise en



Efforts mis en œuvre pour protéger les terres privées

La majeure partie de la région boréale est composée de terres publiques, mais il existe aussi de vastes territoires appartenant au domaine privé qui peuvent contribuer de façon significative au maintien de l'intégrité écologique. Les servitudes du patrimoine, entre autres, représentent un moyen efficace de préserver les valeurs écologiques. Elles sont adaptées à l'utilisation que le propriétaire désire faire de la terre, en permettant par exemple la poursuite d'activités traditionnelles, tout en interdisant toute forme nuisible de développement. D'autres accords – pouvant aller du protocole d'entente au contrat – passés avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales permettent aussi d'augmenter le niveau de protection des terres privées. De plus, des organismes comme Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada (CNC) achètent des terres et des droits fonciers pour assurer une gestion axée sur la conservation. Même si, par le passé, la CNC a mis l'accent sur le sud du Canada, elle a récemment étendu vers le nord ses activités de planification en matière de conservation, en incluant par exemple les terres boréales du bassin des Grands Lacs.

⁸⁸ Ces exemples, qui contribuent à la protection globale de la région, ont été intégrés dans les calculs sur les aires protégées figurant dans le présent rapport, dans la mesure où la protection de l'intégrité écologique et des valeurs culturelles connexes constitue leurs objectifs principaux. En revanche, dans les zones mixtes, d'autres objectifs, comme la production des ressources, ont une influence égale ou supérieure sur les décisions de gestion.

⁸⁹ En 1992, tous les gouvernements au Canada – fédéral, provinciaux et territoriaux – ont signé la déclaration d'engagement des trois Conseils visant à « achever les réseaux d'aires protégées pour l'an 2000 ». Ces trois conseils réunissaient le Conseil canadien des ministres de l'environnement, le Conseil canadien des ministres responsables des parcs et le Conseil canadien des ministres responsables de la faune. Cet engagement formel a également reçu l'appui des représentants du Conseil canadien des ministres des forêts et des organismes nationaux autochtones du Canada. Source : Conseil canadien des ministres responsables des parcs, 2000.

⁹⁰ Noss, R.F. et A. Cooperrider. 1994. op. cit.

Aires protégées de façon permanente ou temporaire dans la région boréale du Canada



Source : Données provenant de diverses sources, tel que décrit dans l'Annexe 3.

Sites du patrimoine mondial dans la région boréale canadienne

Les zones considérées comme étant d'une valeur universelle exceptionnelle sont déclarées sites du patrimoine mondial par les Nations Unies en vertu de la Convention du patrimoine mondial.⁹¹ Quatre zones boréales – correspondant à des parcs nationaux ou provinciaux – figurent parmi les 13 sites canadiens relevant du patrimoine mondial, soit Gros-Morne (Terre-Neuve), Kluane/Tatshenshini-Atkas (Yukon et Colombie-Britannique), Nahanni (Territoires du Nord-Ouest) et Wood Buffalo (Alberta et Territoires du Nord-Ouest). En outre, le site Atikaki/Woodland Caribou/accord First Nations, situé le long de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario, est actuellement à l'étude.

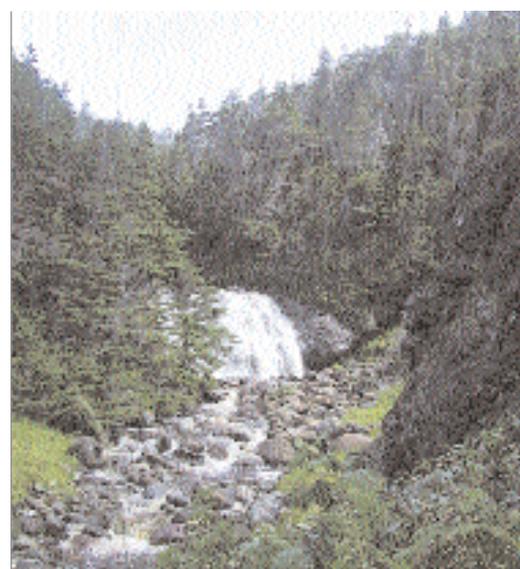


Photo : Initiative boréale canadienne

Le parc national du Gros-Morne est un site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

⁹¹ www.whc.unesco.org

Aires protégées dans la région boréale des provinces et des territoires^{92,93}

Province/Territoire	Aire protégée permanente dans la région boréale de chaque province ou territoire (km ²)	Pourcentage de la région boréale dans chaque province ou territoire bénéficiant d'une protection permanente	Aire protégée provisoire dans la région boréale de chaque province ou territoire (km ²)	Pourcentage de la région boréale dans chaque province ou territoire bénéficiant d'une protection provisoire	Pourcentage total protégé
Alberta	51554	11,3	0	0,0	11,3
Colombie-Britannique	42024	14,1	0	0,0	14,1
Manitoba	40828	7,1	11941	2,1	9,2
Terre-Neuve et Labrador	7193	1,9	42894	11,2	13,1
Territoires du Nord-Ouest	21746	2,3	113620	12,0	14,2
Nunavut	559	0,5	0	0,0	0,5
Ontario	76095	8,8	9074	1,1	9,9
Québec	29093	2,4	15179	1,2	3,6
Saskatchewan	21677	5,3	6023	1,5	6,8
Yukon	40186	8,5	7785	1,6	10,2
Totaux	330946	5,8	206516	3,6	9,4

Source : Données provenant de diverses sources, tel que décrit dans l'Annexe 3.

Ce tableau dresse un bilan des aires protégées qui existent actuellement dans la région boréale. Malgré les progrès accomplis, beaucoup reste à faire. La plupart des gouvernements s'appliquent encore à terminer la mise en place des réseaux représentatifs d'aires protégées qu'ils se sont engagés à créer au début des années 1990.

Les parcs nationaux vont élargir les aires protégées dans la forêt boréale

Le gouvernement fédéral joue un rôle important dans l'expansion des aires protégées dans la région boréale canadienne en élargissant les parcs nationaux existants et en créant de nouveaux, conformément à l'engagement pris en 2002 lors du Sommet mondial des Nations Unies à Johannesburg d'accroître le réseau des parcs nationaux au Canada. Grâce à une augmentation de 220 millions \$ du financement fédéral annoncée dans le budget fédéral de 2003, Parcs Canada négocie actuellement l'acquisition de quelque 80 000 km² d'espaces verts dans la région boréale, ce qui représenterait une progression de 80 % de la superficie bénéficiant désormais d'une protection permanente au titre de parcs nationaux dans la région boréale canadienne.

Les nouveaux parcs nationaux qui sont projetés comptent des espaces naturels uniques autour du magnifique lac des Loups au Yukon, le bras sauvage à l'est du Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest, une partie de la région des lacs au Manitoba, les spectaculaires monts Mealy au Labrador et l'élargissement de la réserve de parc national Nahanni dans les Territoires du Nord-Ouest, qui englobera désormais l'ensemble du bassin hydrologique de la rivière Nahanni Sud.

Cet accroissement des parcs nationaux dans la région boréale fait partie du plan établi par le gouvernement fédéral pour mettre en place des parcs nationaux dans chacune des 39 régions naturelles distinctes identifiées par Parcs Canada.⁹⁴

⁹² Voir : <http://canadaonline.about.com/od/parksincanada/a/newparks.htm>

⁹³ Voir l'Annexe 3 pour connaître les sources des données utilisées pour les calculs. Les chiffres ayant été arrondis, les résultats peuvent varier.

⁹⁴ L'objectif de 50 % fixé dans la Convention s'applique à l'ensemble de la région boréale et non à chacune des instances ou écozones considérées. Les chiffres servent seulement à illustrer le pourcentage de protection actuellement en vigueur.

place d'une aire protégée. Plusieurs annonces récentes concernant des aires protégées provisoires permettent d'espérer pour le long terme.

- Un moratoire de cinq ans interdisant tout nouveau jalonnement minier est entré en vigueur sur les 25 000 km² (6,2 millions d'acres) du secteur Edézhzie/Horn Plateau dans les Territoires du Nord-Ouest – qui abrite le caribou et le bison des bois. Les collectivités locales, dont les chefs des Premières nations Dehcho et Tlicho ainsi que Fort Providence, Líídlíi Kue (Fort Simpson), Jean Marie River, Pehdzéh Kí (Wrigley), Behchokò (Rae) et Wha Ti (Lac la Martre), envisagent une protection permanente pour cette vaste zone boréale.

En 2004, le gouvernement manitobain a accordé une protection provisoire à la réserve de parc des rivières Poplar/Nanowin, une zone protégée qui s'étend sur 7 500 km² (près de deux millions d'acres) et constitue le territoire traditionnel de la Première nation de la rivière Poplar, ainsi qu'aux 1 000 km² (247 000 acres) de la réserve de parc de Chitek Lake. Ce sont les Premières nations de la rivière Poplar et Skownan qui ont à l'origine choisi ces réserves de parc protégées.

En novembre 2003, le gouvernement de l'Alberta a exigé qu'on élabore en priorité une stratégie de gestion pour les 3 500 km² (865 000 acres) de l'unité d'aménagement forestier située au nord-ouest de la rivière Chinchaga, avant de délivrer un tout nouveau permis d'exploitation forestière.

Toutes ces mesures récentes en matière de protection provisoire pavent la voie à la conservation permanente de la région boréale.

RECOMMANDATIONS

La réalisation de progrès significatifs vers la conservation de la région boréale exigera l'implication de tous les acteurs qui y jouent un rôle, dont les organismes de la société civile, le secteur privé et les collectivités autochtones. À la lumière des conclusions du présent rapport ainsi que des objectifs et principes énoncés dans la Convention pour la conservation de la forêt boréale, les priorités suivantes s'imposent :

- Les gouvernements doivent continuer à faire en sorte de respecter leurs engagements actuels concernant l'établissement d'aires protégées.
- Les gouvernements doivent commencer à élaborer de nouveaux objectifs applicables aux aires protégées de la région boréale, qui tiennent compte à la fois de notre nouvelle compréhension de la biologie de conservation et de l'occasion unique que représente la région boréale.
- En s'inspirant d'exemples réussis, les gouvernements, les organisations écologistes, les peuples autochtones et l'industrie doivent continuer à faire preuve de créativité et d'innovation, en aménageant des aires protégées provisoires dans leurs sphères d'activité respectives.

L'accord sur la protection temporaire des terres est porteur d'espoir

Le territoire Dehcho s'étend sur 200 000 km² (49,4 millions d'acres) dans la partie sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest et renferme le magnifique bassin hydrologique Nahanni de même que la vallée du Mackenzie, encore totalement vierge — un site de première importance pour l'exploitation pétrolière et gazière.

En avril 2003, les Dehcho et le gouvernement du Canada ont annoncé la signature d'un accord qui protégera un peu plus de 50 % du territoire traditionnel Dehcho de tout développement industriel pour les cinq années à venir, durant les négociations devant aboutir à l'affectation permanente des sols.

Le territoire Dehcho abrite quelque 7 000 personnes et d'énormes populations d'espèces sauvages, notamment des caribous, des grizzlis et des oiseaux migrateurs. Ses habitats fauniques encore intacts et ses bassins hydrologiques importants permettent la chasse, le piégeage et la pêche qui nourrissent les Dehcho depuis des millénaires.

L'accord Dehcho découle des revendications territoriales et des valeurs traditionnelles des Autochtones du Nord. Il illustre une démarche de planification axée avant tout sur la conservation, qui fait appel à la collaboration des gouvernements, des peuples autochtones et des organisations écologistes pour protéger les zones ayant une importance culturelle, spirituelle et écologique, avant l'apparition de tout développement industriel.

Le défi consiste maintenant à définir un accord permanent qui protégera le milieu naturel et le mode de vie traditionnel des Dehcho, tout en permettant une mise en valeur des ressources qui pourrait profiter à tous les Canadiens.

Visitez www.dehchofirstnations.com pour connaître les derniers détails de ce processus.

3.3 Établissement de pratiques de développement durable

INDICATEURS

1. *Élaboration de normes sur les pratiques durables par secteur industriel*
2. *Adoption des normes sur les pratiques durables par secteur industriel*
3. *Mise en œuvre des normes sur les pratiques durables par secteur industriel*

En plus de la création d'aires protégées, la Convention réclame la mise en place d'activités respectant les principes de développement durable dans les zones intermédiaires, qui généreront des retombées économiques, tout en préservant les valeurs écologiques, culturelles et sociales de la région boréale.

Des intervenants de divers horizons ont une influence sur la manière dont se déroulent les activités de développement durable dans la région boréale. Les entreprises peuvent faire preuve de leadership au plan environnemental et social. La Convention reconnaît également le rôle crucial qu'ont à jouer les gouvernements dans la promotion de la durabilité, en s'appuyant sur la réglementation et les processus d'examen. Ils peuvent établir des normes et des mécanismes clairs et coercitifs pour assurer le respect d'un ensemble de normes minimales de rendement. En collaboration avec tous les intervenants, les gouvernements peuvent veiller à actualiser les règlements en fonction de l'évolution constante de la science, de la technologie et des attentes du public.

Il existe aussi toute une gamme d'autres programmes gouvernementaux susceptibles de contribuer au développement durable. Par exemple, le Programme de forêts modèles du Canada a été créé en 1992 en vue

Foresterie au Canada



Près de 30 % de la région boréale du Canada, qui tient compte de près de la moitié des forêts de la région, sont alloués sous forme de tenures aux sociétés forestières. Sur ces terres, les ententes de tenure forestière signées par les gouvernements octroient le droit à une ou plusieurs sociétés privées d'y récolter le bois.

Source : Données fournies par Global Forest Watch Canada – www.globalforestwatch.ca.

d'équilibrer les diverses ponctions exercées sur nos forêts. Onze forêts modèles, disséminées dans tout le Canada, sont « gérées par des particuliers et des organisations locales qui collaborent afin de s'assurer que leur forêt demeure un élément sain et dynamique de leur collectivité ». Parmi les réussites attribuées jusqu'à présent au Programme, citons l'élaboration d'indicateurs de la durabilité à l'échelle locale, des modèles novateurs de régimes fonciers, des pratiques exemplaires de gestion, notamment des codes de conduite sur la viabilité pour les propriétaires de boisés et les entrepreneurs, de même que le développement de systèmes d'information géographique pour la gestion des forêts.

Les partenariats avec les collectivités autochtones sont un élément important du Programme de forêts modèles, comme l'est le Programme forestier des Premières nations mis en place par le gouvernement fédéral. En 2002, ce dernier a renouvelé son soutien au Programme de forêts modèles en annonçant un investissement de 40 millions \$ sur cinq ans.⁹⁵ Les programmes nationaux complètent les activités organisées par les gouvernements provinciaux et territoriaux d'un océan à l'autre.

Leadership exercé par différentes entreprises

Les progrès accomplis par les entreprises et d'autres organismes déterminés à instaurer des pratiques de gestion optimales peuvent être mesurés en partie grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes établies par des tiers indépendants, visant à garantir des pratiques avant-gardistes et écosystémiques de gestion des ressources. Depuis quelques années, tant le public que les propriétaires d'entreprise en sont venus à accepter et à demander la mise au point de normes supérieures aux exigences réglementaires en matière de comportement social, environnemental et économique.

En règle générale, les points suivants entrent en ligne de compte :

- normes environnementales et sociales objectives, détaillées, indépendantes, mesurables et axées sur le rendement;
- participation équitable et concrète d'un large éventail d'intervenants;
- attribution des évaluations à des tierces parties fiables et indépendantes;
- totale transparence à l'égard des parties concernées et du public;
- engagement avéré de la part de l'entreprise à intervenir plus efficacement dans les milieux environnementaux et sociaux.

La présente section offre un bref aperçu des progrès accomplis dans l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de normes applicables aux secteurs forestier, minier, pétrolier et gazier, ainsi que de l'hydroélectricité, qui répondent aux critères ci-dessus. Ces secteurs ont été choisis parce qu'ils représentent les plus importants acteurs industriels de la région boréale.

Les Premières nations sont déterminées à préserver leurs terres dans le nord de l'Alberta

Dans la région boréale du nord de l'Alberta, les membres de la Little Red River Cree Nation se sont joints aux organisations écologistes, aux autres gouvernements et aux entreprises forestières pour planifier la protection et la gestion durable des ressources sur leur territoire traditionnel, qui couvre quelque 14 000 km² (3,5 millions d'acres) de terres basses et hautes, dont une partie du parc national Wood Buffalo (5 000 km²) et la totalité du Caribou Mountains Wildlands Park (6 000 km²).

La Little Red River Cree Nation recherche une approche équilibrée pour protéger ses terres et assurer sa prospérité économique. Elle a contribué à créer de nouveaux parcs sur son territoire et œuvre maintenant à l'évaluation de ses zones forestières en vue de l'établissement de forêts à haute valeur de conservation sur son territoire avant toute prise de décision concernant l'affectation des sols. Les collectivités participantes ont obtenu des tenures forestières d'État dans la province et collaborent avec le gouvernement albertain et avec d'autres entreprises forestières, dont Footner Forest Products Ltd., TOLKO à High Level et Alberta Pacific Forest Industries, afin d'élaborer une stratégie de gestion des ressources pour la zone spéciale de gestion Caribou-Lower Peace.

⁹⁵ Ressources naturelles Canada. Le programme de forêts modèles du Canada, disponible sur le site: www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/modelforest_f.html. Voir : www.modelforest.net pour plus de détails.

Bien que les entreprises phares de chacun des secteurs aient lancé des projets visant à atténuer les effets environnementaux et sociaux de leurs activités, beaucoup reste à faire pour assurer que les normes soient plus largement appliquées dans l'ensemble des différents secteurs, mais aussi qu'elles soient établies et mises en œuvre avec la participation et sous la surveillance des principaux intervenants.

Le secteur forestier est en tête

Parmi les principaux secteurs industriels représentés dans la région boréale, la foresterie est celui dont la présence est la plus marquée à l'échelle du pays, même si d'autres ont un impact plus important à certains endroits.⁹⁶ De tout temps, l'exploitation forestière dans la région boréale canadienne a eu pour but de maximiser la récolte du bois. Les préoccupations des scientifiques quant à son impact sur d'autres valeurs, comme la préservation de l'habitat faunique, le stockage du carbone de la biosphère terrestre et même l'approvisionnement à long terme en bois d'œuvre ont accéléré l'étude et l'élaboration de pratiques durables en matière de gestion forestière au cours des dernières années.

De tous les secteurs industriels actifs dans la région boréale, c'est celui de la foresterie qui a fait le plus de progrès en vue de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre de normes de rendement crédibles. Ces progrès découlent de nombreux facteurs d'ordre politique, économique et scientifique liés aux inquiétudes entourant l'avenir de nos forêts, dont l'un des plus importants est l'existence de divers marchés en pleine expansion pour répondre à la demande de produits du bois issus d'une exploitation durable. La pression de l'opinion publique conjugée à la vision de certaines entreprises et collectivités dominantes a suscité quelques engagements importants en matière d'environnement et généré des pratiques novatrices. Par exemple, en août 2004, les normes de certification forestière du Forest Stewardship Council of Canada (FSC Canada) pour la région boréale ont été officiellement avalisées par l'organisation internationale. Le processus d'élaboration de ces normes avait réuni des membres de l'industrie, des Premières Nations et des groupes environnementaux de toute la région boréale canadienne. Ces normes peuvent désormais servir à évaluer la qualité de la gestion forestière en ce qui a trait à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale. Le logo du FSC apposé sur du bois ou des articles en papier indique que l'entreprise a été soumise à une vérification et que son exploitation est jugée conforme aux normes du FSC. Plusieurs groupes ont provoqué une sensibilisation accrue à la valeur des produits certifiés FSC et à leur importance pour la forêt boréale.

D'autres systèmes de certification forestière font aussi leur apparition au Canada. Il s'agit notamment du Programme sur l'aménagement forestier durable de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et de la Sustainable Forest Initiative (SFI) basée aux États-Unis, dont les normes font toutefois l'objet de controverses, car elles ne s'attaquent pas efficacement aux problèmes environnementaux et sociaux.⁹⁷

Par le FSC, les entreprises forestières démontrent leur engagement

Tembec inc. et Domtar inc., deux membres du Conseil principal de la forêt boréale de l'IBC, sont déterminés à adopter les normes du Forest Stewardship Council (FSC) – les plus rigoureuses au monde, qui appuient les pratiques forestières respectueuses de l'environnement et socialement responsables.

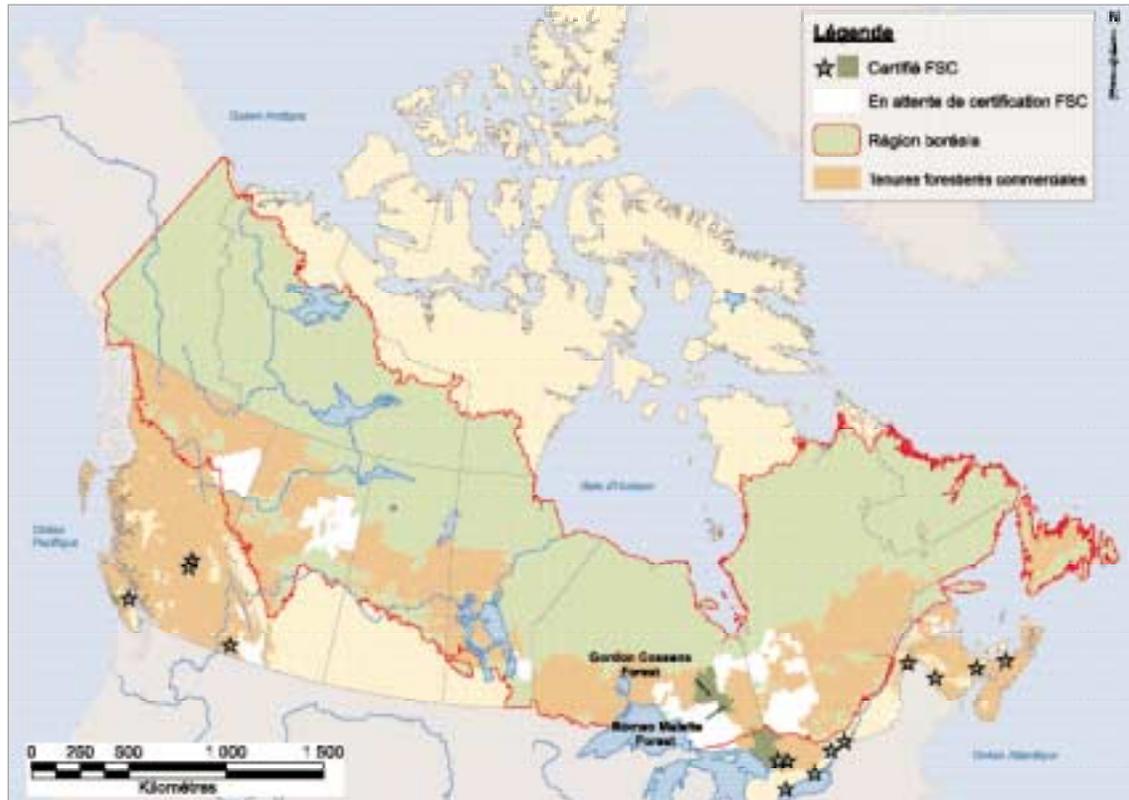
Ces deux entreprises ont travaillé de concert avec le Fonds mondial et la Société pour la nature et les parcs du Canada (section de la Wildlands League) à la mise en œuvre de ces engagements, concernant notamment l'étalement des aires protégées et le recours à de meilleures pratiques en matière d'exploitation forestière. En avril 2003, Tembec a obtenu la première certification FSC dans la région boréale canadienne pour les 20 000 km² (5 millions d'acres) de la forêt Gordon Cosens en Ontario et, récemment, pour la forêt Romeo Malette (6 000 km² ou 1,5 million d'acres).

En 2003, Domtar a annoncé sa volonté d'obtenir la certification FSC, précisant qu'elle serait la seule société papetière et forestière en Amérique du Nord à appliquer cette certification à ses activités de fabrication et de distribution, en plus du secteur forestier. À l'automne 2004, trois des tenures forestières qu'elle exploite sur environ 27 000 km² (6,7 millions d'acres) dans la région boréale ontarienne faisaient l'objet d'une évaluation de la part du FSC.

⁹⁶ Lee, P. 2004, op cit. p. 32.

⁹⁷ Pour en savoir plus sur le débat environnemental entourant les différents types de certification, voir : Ananda Lee Tan. 2003. On the Ground: Green Stamp of Approval or Rubber Stamp for Destruction. Goodwoodwatch ou visiter www.goodwoodwatch.org.

Activités du Forest Stewardship Council au Canada



Source : WWF-Canada; www.certifiedwood.org; www.fsc.canada.org; www.rainforest-alliance.org. Les trois forêts non-boréales suivantes, certifiées à l'automne 2004, ne sont pas indiquées sur cette carte : Tree Farm License 14 et Inlailawatash Holdings en Colombie-Britannique et Central Forest Resource Management en Ontario. Certains engagements pris après janvier 2004 en vue d'obtenir une certification peuvent ne pas être inclus.

Afin d'encourager les entreprises forestières à participer davantage aux efforts de certification, l'Association des produits forestiers du Canada a exigé, comme condition d'adhésion, que toutes les entreprises obtiennent une certification de l'un des trois systèmes d'ici 2006. En raison de ces engagements, le Canada est devenu un chef de file international, avec le plus gros pourcentage de forêts certifiées au monde.

Le secteur minier envisage l'adoption de normes

Quatre-vingt pour cent des activités minières au Canada sont concentrées dans la région boréale, ce qui a des effets variables sur le territoire, allant de problèmes propres au site, comme le drainage minier acide et les mines abandonnées, à la perte d'habitat découlant des besoins d'infrastructure (routes et apports importants en énergie et en eau, entre autres). Avant la mise en valeur, la phase exploratoire a moins d'impact, mais elle est plus largement répartie sur le territoire, car il est généralement reconnu que la découverte d'une seule mine nécessite l'ouverture d'au moins mille sites d'exploration.⁹⁸ L'une des préoccupations majeures concerne les mesures législatives et les politiques datant du début du 20^e siècle, qui donnent encore aux prospecteurs et aux sociétés d'exploration le libre accès à un pourcentage important du territoire, sans consultation ni planification.

⁹⁸ Young, A.Y. 1998. *More Precious than Gold: Mining and the Protection of Biodiversity in Canada*. Environmental Mining Council. Victoria. p. 8.

Nouveaux projets prometteurs dans la région boréale (mines de nickel et de diamants)

En règle générale, le secteur minier ne s'est que récemment intéressé à l'élaboration de normes de rendement crédibles, de portée plus large, visant à atténuer les répercussions sur la biodiversité et à relever le défi d'une vérification indépendante. Cependant, des progrès encourageants ont été enregistrés au titre des pratiques optimales de gestion dans certains sites miniers importants nouvellement créés dans la région boréale, notamment dans les secteurs où les Premières nations ont obtenu des conditions fondées sur leurs droits fonciers. Par exemple, à la mine de nickel de Voisey's Bay, les Innu et les Inuit ont négocié des ententes sur les répercussions et les avantages, ainsi que sur le contrôle participatif et sur l'échange de renseignements pour le développement futur de la mine.

Des accords semblables ont été négociés avec les organisations autochtones pour les mines de diamants de Ekati et de Diavik dans les Territoires du Nord-Ouest, de même que pour la mine Raglan dans le nord du Québec. Ces accords sont propres à chacun des sites et font l'objet de négociations continues, mais le développement minier étant long et complexe, il est encore trop tôt pour en évaluer l'efficacité. Mais s'ils sont couronnés de succès, ils représentent des signes de progrès importants.

Le secteur minier a réagi de diverses façons aux initiatives entourant la création d'aires protégées. Alors que certains de ses représentants se sont vivement opposés tant au concept qu'aux propositions précises en la matière, l'Association minière du Canada a fortement appuyé l'établissement de certaines de ces aires. Depuis 1997, à l'échelle régionale, la Manitoba Mining Association a travaillé étroitement avec le World Life Fund, Nature Canada et Manitoba Wildlands dans le but d'entreprendre des évaluations minéralogiques ainsi qu'une étude technique de plus de 100 zones d'intérêt particulier. De ce fait, le secteur minier accorde son soutien à la désignation de zones protégées et, actuellement, 39 000 km² de ces sites sont classés ou en attente du statut de zone protégée.⁹⁹

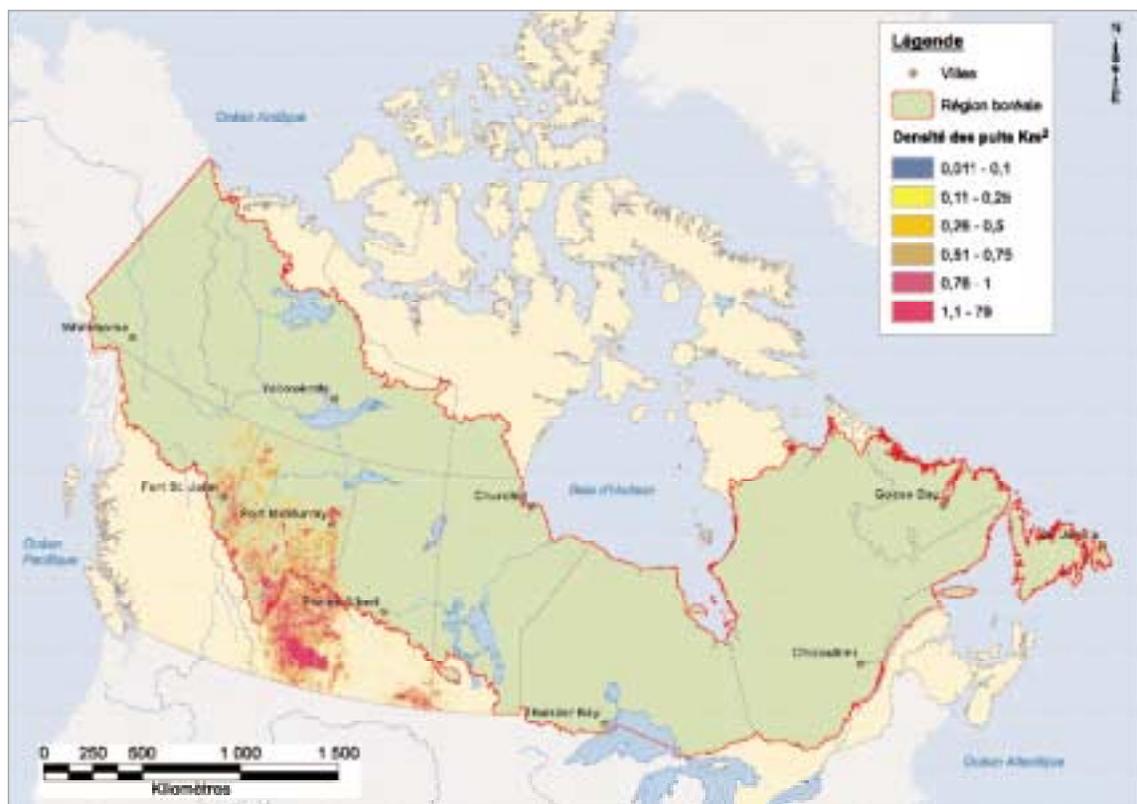
En 2003, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs a lancé un programme intitulé Environmental Excellence in Exploration dans le but d'expliquer à ses membres comment réduire les conséquences néfastes de l'exploration. Ce programme, conçu comme un outil éducatif destiné à faire connaître

les meilleures pratiques en matière de prospection minière, a été mis au point en grande partie par les professionnels de l'industrie et ne comporte aucun mécanisme de vérification indépendante.

En 2002, l'Association minière du Canada a mis sur pied une initiative intitulée Vers le développement minier durable (VDMD), qui traite de certains enjeux environnementaux et sociaux d'importance pour ses membres. Il s'agit jusqu'à présent de lignes de conduite sur la gestion de l'énergie ainsi que sur la planification et la gestion des résidus et déchets miniers. On commence à y intégrer des questions concernant la conservation de la biodiversité et à élaborer un système indépendant de vérification du rendement en regard des principes énoncés dans le document VDMD.

Bien que cela constitue un premier pas important, le secteur minier doit en faire davantage pour systématiquement définir et promouvoir des pratiques de gestion optimales qui soient compatibles avec les recommandations de la Convention.

Puits de pétrole au Canada



Les activités d'exploration pétrolière et gazière sont concentrées en Alberta et dans le nord-est de la Colombie-Britannique.

Source : Données de 2003 fournies par Global Forest Watch Canada – www.globalforestwatch.ca

⁹⁹ <http://manitobawildlands.org/pa.htm>

Le secteur pétrolier et gazier accuse du retard au titre de la durabilité

Dans certaines parties de la région boréale, comme le nord de l'Alberta et le nord-est de la Colombie-Britannique, l'exploitation pétrolière et gazière constitue l'activité industrielle dominante. Les principales séquelles superficielles laissées par ce secteur sur le territoire forestier comprennent les lignes de sondage sismique nécessaires aux activités d'exploration, les voies d'accès, les pipelines, les emplacements de forage et les corridors énergétiques indispensables à l'exploitation active du pétrole et du gaz. Étant donné l'ampleur de ces activités, les effets cumulatifs du développement dans ce secteur causent beaucoup d'inquiétude.

Les lignes de sondage sismique et les routes contribuent aussi à accroître l'accès public à des forêts autrefois demeurées intactes à cause de leur éloignement, ce qui en retour peut entraîner une augmentation de la chasse et de la prédation, l'ouverture de voies de passage pour les espèces envahissantes et, en bout de ligne, un déclin des espèces animales sensibles. Par exemple, une étude récente menée dans le nord de l'Alberta prédit que le caribou des bois pourrait disparaître de la zone d'investigation dans aussi peu que 37 ans.¹⁰⁰

Pour préserver la santé écologique des zones riches en combustibles fossiles dans la région boréale, il faut s'efforcer de limiter le cumul des perturbations causées par le secteur pétrolier et gazier, mais aussi par d'autres secteurs dont celui de la foresterie.

Heureusement, les sociétés pétrolières et gazières ont la possibilité de limiter ces effets cumulatifs, notamment en minimisant la taille et la durée de vie des empreintes telles que les routes et les lignes de sondage sismique, en faisant une planification conjointe avec d'autres secteurs de façon à réduire l'ampleur des perturbations inévitables pour ménager l'accès aux ressources et en programmant l'exploration et le développement pour que les perturbations cumulatives n'excèdent pas les limites prévues. C'est ce qu'ont choisi de faire Alberta Pacific Forest Industries Inc. et ConocoPhillips Ltd. en planifiant ensemble l'accès au projet d'extraction de pétrole lourd Gulf Surmount dans le nord-est de l'Alberta. Une précédente collaboration de même type leur avait permis de réduire la longueur de l'accès routier de plus de 100 kilomètres.¹⁰¹

Malgré les efforts bien intentionnés de certaines organisations comme l'Alberta Chamber of Resources, en vue de minimiser les perturbations linéaires cumulatives, ces codes de pratique volontaires ne prévoient aucun plafond dans ce domaine.

En résumé, même s'il existe des exemples réussis de collaboration entre le secteur pétrolier et gazier et les détenteurs de tenure forestière, en vue de réduire l'ampleur des perturbations, ce secteur doit faire beaucoup plus pour atténuer l'impact environnemental de ses activités sur les écosystèmes boréaux.

Initiative conjointe en Alberta sur l'utilisation durable des terres

En septembre 2003, Alberta-Pacific Forest Industries Inc. (Al-Pac) et Canards illimités Canada (CIC) ont entrepris un projet de recherche de cinq ans visant à établir un plan de conservation des bassins hydrographiques sur 115 000 km² (28,4 millions d'acres) situés dans la région boréale du Nord-Est albertain.

Sous l'appellation « Boreal Conservation Project », le travail de recherche porte sur les plantes, les animaux, les processus naturels et l'utilisation humaine (industrie, peuples et collectivités autochtones) au sein de la région. Il intégrera également le savoir traditionnel des Premières nations présentes sur le territoire. L'information ainsi recueillie servira à l'élaboration de nouveaux outils pour la prise de décisions et des meilleures pratiques à l'intention des utilisateurs des terres, tels que les exploitants forestiers.

La zone d'étude comprend les 58 000 km² (14,3 millions d'acres) qui font l'objet d'une entente avec Al-Pac sur la mise en valeur des ressources forestières. Ensemble, Al-Pac et CIC cherchent à attirer d'autres partenaires dans le projet, notamment les gouvernements, les collectivités autochtones, les industries utilisatrices des terres et les chercheurs qui partagent leur vision d'un écosystème forestier durable sur les plans environnemental, social et économique.



Photo : Bryan Evans

¹⁰⁰ Weclaw, P et R.J. Hudson. 2004. « Simulation de la conservation et de la gestion du caribou des bois. » *Modélisation écologique* 177 (1-2). 2004. p. 75-94.

¹⁰¹ Voir : www.innovationalberta.com/article.php?articleid=75

Les premiers balbutiements des normes en matière d'aménagement hydroélectrique durable

L'aménagement hydroélectrique a joué un rôle crucial dans la transformation des paysages boréaux et des collectivités d'un bout à l'autre du Canada, plus particulièrement au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Certains des barrages les plus connus de la région boréale canadienne sont ceux de La Grande, Phases I et II (projet Grande-Baleine) au Québec, du Réservoir Williston (barrage W.C. Bennett) sur la rivière de la Paix en Colombie-Britannique et de Churchill-Nelson au Manitoba. Il ne fait aucun doute que les énormes barrages associés aux centrales hydroélectriques ont grandement contribué au développement des économies et des collectivités au Canada et aux États-Unis. Toutefois, ils ont aussi engendré un coût social, économique et environnemental, souvent aux dépens des collectivités autochtones essentiellement.

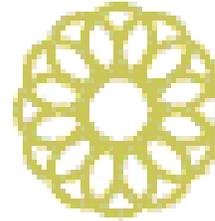
Les problèmes vont de la disparition et de la fragmentation de l'habitat par suite de la construction des barrages, des réservoirs et des corridors de transport d'électricité, à des troubles de santé chroniques dus à la contamination au mercure liée à la mise en eau et au déplacement des collectivités et des économies de subsistance. Les questions posées par le développement hydroélectrique sont rendues plus complexes à cause de leurs liens directs avec la gestion de la demande globale d'énergie et les options disponibles en matière d'approvisionnement ainsi que les enjeux connexes du changement climatique. Si l'on ajoute à cela la demande croissante d'énergie pour alimenter les centres industriels et urbains du sud du pays, le défi que représente l'établissement de normes pour la région boréale est d'autant plus crucial et difficile à relever.

Durant la dernière décennie, plusieurs études approfondies des problèmes engendrés par les barrages partout dans le monde ont proposé diverses lignes de conduite énoncées par des commissions indépendantes et des associations industrielles. Les études entreprises à l'échelle mondiale par la Commission mondiale des barrages en 2000, par l'Agence internationale de l'énergie et, tout récemment, par l'International Hydropower Association¹⁰² représentent les tentatives les plus ambitieuses en la matière. Elles insistent sur les protocoles de participation publique, les méthodes d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux ainsi que les normes qualitatives et hydrométriques de l'eau. Cependant, l'acceptation et la mise en œuvre généralisées de normes élargies applicables aux projets hydroélectriques sont encore loin de rallier l'unanimité.

Les débats et les questionnements continuent quant à la contribution de l'hydroélectricité au développement durable. Pour pouvoir résoudre les problèmes inhérents à la région boréale canadienne, il faudrait assurer une application beaucoup plus systématique des normes de viabilité en ce qui a trait à la participation publique, à l'évaluation environnementale et sociale ainsi qu'aux pratiques d'exploitation.

¹⁰² Voir : Commission mondiale des barrages. Novembre 2000. *Dams and Development: A New Framework for Decision-Making*, Rapport de la Commission mondiale des barrages, Earthscan Publications; Agence internationale de l'énergie (Hydro Program). Mai 2000. *Hydropower and the Environment: Present Context and Guidelines for Future Action* (Rapport technique); International Hydropower Association. Février 2004. *Sustainability Guidelines*.

¹⁰³ Pour en savoir plus, visiter <http://www.nrtee-trnee.ca>



La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) déclenche de nouvelles mesures incitatives de la part du gouvernement fédéral.

Cet organisme consultatif, indépendant et multipartite, dont les participants sont nommés par le premier ministre du Canada, s'est particulièrement intéressé au développement durable et aux enjeux posés par la conservation dans la région boréale canadienne. Les retombées sur l'agriculture de cette région se sont largement fait sentir dans les Provinces des Prairies.

Au titre des réformes réglementaires et fiscales, les travaux de recherche de la TRNEE ont contribué à l'élaboration du Cadre stratégique pour l'agriculture du gouvernement fédéral, destiné à soutenir la planification environnementale à la ferme.¹⁰³

Arguments en faveur du développement durable

En dehors des normes de rendement applicables à l'industrie, un ensemble d'autres facteurs ont une incidence sur la promotion de la durabilité. La mobilisation communautaire, les préférences des consommateurs, la culture d'entreprise, l'influence de la sphère politique, les structures réglementaires, les débouchés, les contraintes financières – tous ces éléments font partie du marché dynamique global dans lequel les entreprises opèrent et doivent faire les meilleurs choix possibles en fonction des incitatifs commerciaux les plus convaincants au plan économique et social.

Les gouvernements disposent de mécanismes d'intervention et d'outils législatifs importants, tels les incitatifs fiscaux et économiques, auxquels ils peuvent recourir pour favoriser l'adoption de pratiques durables par l'industrie. D'autres intervenants, comme les organisations écologistes, les consommateurs et les collectivités peuvent également donner l'élan social, économique et politique nécessaire pour encourager les entreprises dans ce sens. Il faut en faire plus pour élaborer et mettre en œuvre prioritairement ce type de stimulants.

RECOMMANDATIONS

La réalisation de progrès significatifs vers la conservation de la région boréale exigera l'implication de tous les acteurs qui y jouent un rôle, dont les organismes de la société civile, le secteur privé, les gouvernements et les collectivités autochtones. À la lumière des conclusions du présent rapport ainsi que des objectifs et principes énoncés dans la Convention pour la conservation de la forêt boréale, les priorités suivantes s'imposent :

- Les industries primaires doivent en faire plus pour définir, mettre en œuvre et soutenir une vérification indépendante de normes mondialement reconnues sur les pratiques de développement durable propres à la région boréale.
- L'industrie doit promouvoir auprès de ses associés en affaires et de ses investisseurs la nécessité de privilégier les activités responsables, innovantes et axées sur la conservation dans la région boréale.
- Les organisations de conservation doivent encourager des mesures d'incitation fiscale et économique pour soutenir les activités responsables, innovantes et axées sur la conservation dans la région boréale.
- De concert avec l'industrie, les organisations de conservation et les collectivités autochtones, les gouvernements doivent élaborer des mesures d'incitation fiscale et économique pour appuyer des pratiques de développement durable avant-gardistes.



Photo : Garth Lenz

3.4 Reconnaissance des droits et intérêts des peuples autochtones

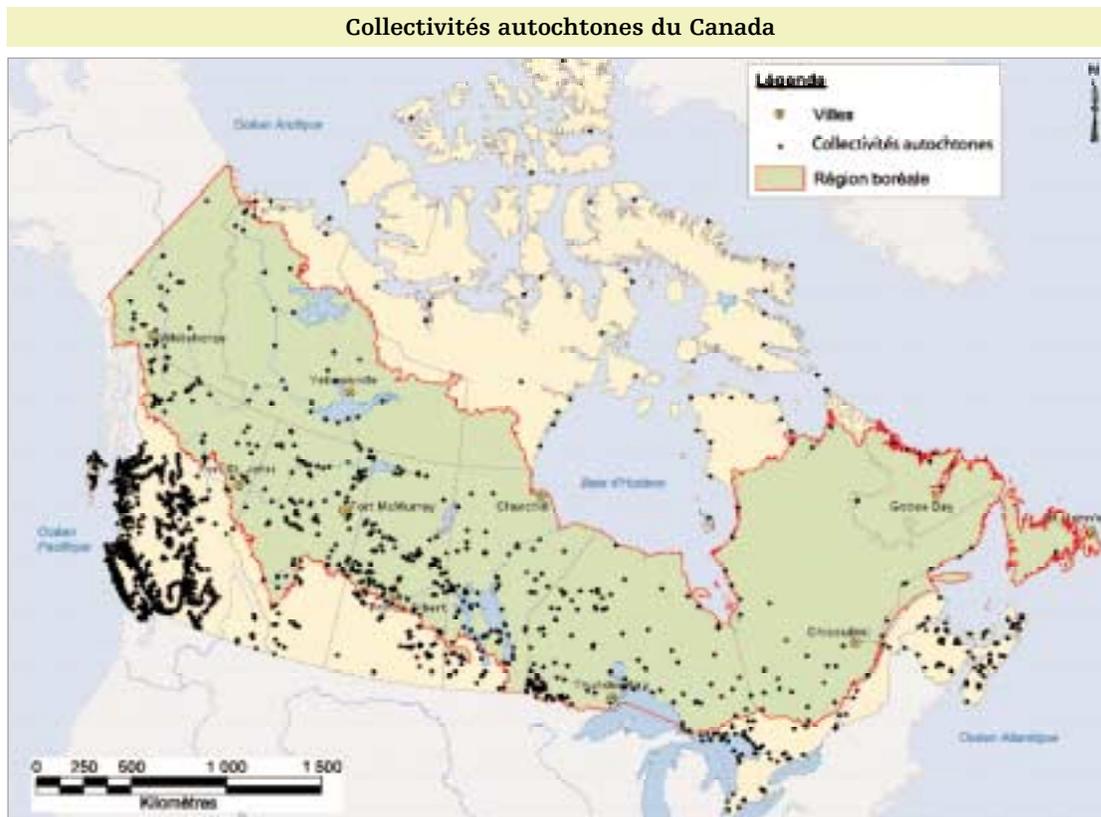
INDICATEURS

1. Consultation et respect satisfaisant des droits et des intérêts des Autochtones
2. Contrôle par les Autochtones des décisions ayant trait à la gestion des ressources et à la planification de la conservation sur leurs terres et leurs territoires

Les principes directeurs de la Convention pour la conservation de la forêt boréale conviennent de respecter les terres, les droits et les modes de vie des peuples autochtones. Les droits des Autochtones sont des concepts juridiques évolutifs qui visent à reconnaître et à affirmer ces pratiques qui étaient et sont encore les composantes intégrantes de cultures autochtones distinctives. Les droits des Autochtones ne peuvent être définis de

manière exhaustive et varient considérablement en fonction du contexte, mais ils incluent habituellement les droits inhérents à l'autonomie gouvernementale, aux activités traditionnelles, à la gestion et à l'utilisation des ressources, au maintien d'institutions culturelles, de langues et de pratiques distinctives, et à l'épanouissement de ces personnes à titre de collectivités et de peuples, dans le respect de leurs croyances et de leurs objectifs.

La Convention pour la conservation de la forêt boréale s'engage à faire en sorte de garantir la participation adéquate des peuples autochtones à tous les efforts de gestion des ressources et de planification de la conservation et de reconnaître et respecter le rôle de chefs de file des Autochtones sur leurs terres traditionnelles. La Convention admet que les peuples autochtones ont le droit de déterminer leur propre avenir et de contrôler leurs terres et leurs ressources. Elle soutient les



La région boréale du Canada compte plus de 600 collectivités autochtones.

Source : Données fournies par Global Forest Watch Canada – www.globalforestwatch.ca.

aspirations des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et à une participation pleine et entière à l'économie moderne canadienne.

Ces principes sont conformes au paragraphe 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 qui reconnaît et confirme les droits existants, ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones. Ils tentent aussi de s'harmoniser avec les attentes exprimées par les Autochtones qui travaillent à réaffirmer les droits qu'ils détiennent sur leurs terres traditionnelles et leurs ressources et à rebâtir des institutions d'autorégulation autochtones.

1. Les gestionnaires du territoire consultent-ils et respectent-ils de manière satisfaisante les droits et les intérêts des Autochtones?

Bien que les droits ancestraux ou issus de traités aient été reconnus et confirmés dans la Constitution du Canada depuis 1982, les peuples autochtones de même que les gouvernements fédéral et provinciaux définissent ces droits de manière bien différente. Ces divergences surgissent lors de la négociation de revendications territoriales et de droits relatifs aux traités, au moment de conflits sur la gestion des ressources et dans la vie quotidienne des Autochtones, qui tentent de participer plus activement à la prise de décisions à tous les paliers. L'on a de plus en plus recours aux tribunaux pour résoudre ces désaccords.

La Cour suprême du Canada a démontré qu'elle préférerait nettement la négociation aux litiges comme mode de résolution de ces divergences. Elle a indiqué comment les décisions gouvernementales doivent être prises et jusqu'à quel point la participation des Autochtones et le respect de leurs droits sont fondamentaux à la prise de ces décisions.¹⁰⁴ Dans les toutes récentes décisions Haida et Taku, le tribunal a jugé que les gouvernements avaient le devoir de consulter les peuples autochtones au sujet des décisions pouvant viser les droits revendiqués par un groupe autochtone, même si ces droits n'ont pas encore été démontrés par une décision de la cour ou confirmés par traité.¹⁰⁵

Cette nouvelle direction obligera le gouvernement fédéral et la majorité des gouvernements provinciaux à modifier de manière significative l'approche qu'ils privilégient lorsqu'ils traitent avec les peuples autochtones.

Bien que la majorité des gouvernements aient adopté ou soient en voie d'adopter des directives officielles en matière de consultation des Autochtones au sujet de l'exploitation des ressources dans des zones issues de traités ou faisant l'objet de revendications territoriales, il existe très peu de données permettant de suivre de près la mise en œuvre de ces consignes par les gouvernements. Les preuves disponibles suggèrent que ces derniers tendent à mettre en pratique les directives existantes de manière incohérente et que le niveau de consultation conféré aux peuples autochtones varie de manière considérable entre les territoires, voire au sein d'un même territoire.¹⁰⁶ Les décisions Haida et Taku devraient façonner une approche bien plus homogène, bien que le niveau de consultation requis variera dans le cas de circonstances particulières en fonction de la vigueur des droits revendiqués et de la sévérité des conséquences anticipées.

Bien qu'aucune donnée exhaustive n'existe sur la justesse des consultations dans toute la région boréale du Canada, plusieurs organisations autochtones se sont dites très insatisfaites.^{107,108} Certaines d'entre elles ont mis en place leurs propres protocoles de consultation.¹⁰⁹ D'autres ont préféré négocier des ententes avec le gouvernement ou avec des promoteurs industriels dans le cas de projets particuliers, afin de garantir des niveaux appropriés de consultation et de participation.¹¹⁰ Malheureusement, de nombreux groupes autochtones continuent de se sentir rejetés lorsqu'ils essayent de participer de manière satisfaisante aux décisions ayant trait à la gestion des ressources; ils tentent plutôt de résoudre la situation au moyen de litiges, de gestes politiques et, dans certains cas, de protestations et de barrages routiers.¹¹¹

Même lorsque des consultations ont eut lieu, elles ont souvent été peu profitables. Les sociétés autochtones ont des valeurs et des façons de disposer de leurs affaires qui sont différentes de celles des gouvernements occidentaux. La langue maternelle dans nombre de communautés boréales est un dialecte autochtone, ce qui nécessite une traduction soignée des concepts techniques, ce qui est rarement fourni.¹¹² Les organisations autochtones n'ont souvent pas le personnel technique ou les ressources nécessaires pour participer efficacement ou donner suite à de telles démarches.¹¹³

¹⁰⁴ R. c. Sparrow, [1990] 1 R.C.S. 1075; Delgamuukw c. Colombie-Britannique, [1997] 3 R.C.S. 1010

¹⁰⁵ Nation Haida c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts), 2004 CSC 73; Première nation Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique (Directeur d'évaluation de projet), 2004 CSC 74

¹⁰⁶ Coalition pour la stratégie nationale sur la forêt. 2002. *op. cit.*

¹⁰⁷ Association nationale de foresterie autochtone. Septembre 2003. Canada forest policy inconsistent with legal requirements for addressing Aboriginal issues, communiqué. <http://www.nafeforestry.org/press/legalrightsept2003.pdf>

¹⁰⁸ Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 2001. L'État du débat : Les collectivités autochtones et le développement des ressources non renouvelables, Ottawa, TRNEE. http://www.nrte-trnee.ca/fire/publications/State-of-Debate_F.htm#aboriginal

¹⁰⁹ Exemples : Nation Nishnawbe Aski. Handbook on Consultation in Natural Resource Development, 2003. <http://www.nan.on.ca/lands/consultation.html> et Nation Innu. 1997. Innu Nation Guidelines for the Mining Industry - A Matter of Respect, Nation Innu, Sheshatshiu.

¹¹⁰ Voir par exemple les ententes conclues entre le gouvernement du Québec et plusieurs Premières nations qui définissent les mécanismes de consultation et de participation directe en ce qui concerne les activités de gestion des ressources forestières. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/ministere/affaires/affaires-ententes-juin2000.jsp>

¹¹¹ Par exemple, depuis deux ans, la Première nation Grassy Narrows du nord-ouest de l'Ontario a organisé le blocage routier pacifique d'une route donnant accès à la forêt dans le but de faire cesser ce qui, selon elle, constitue une gestion non durable de la forêt territoriale par Abitibi Consolidated et le gouvernement de l'Ontario afin de se faire reconnaître et d'en arriver à un respect satisfaisant de leurs droits ancestraux ou issus de traités par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

¹¹² Affaires indiennes et du Nord Canada. 2002. De génération en génération : Survie et préservation des langues autochtones du Canada au sein des familles, des collectivités et des villes, Ottawa, Ministère de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

¹¹³ Hopwood, Doug. 2002. What Lies Beneath: Responding to Forest Development Plans. A Guide for First Nations, Vancouver, Ecotrust Canada.

Étant donné que la consultation et le respect doivent être parties intégrantes d'un processus de négociation équitable et de réconciliation, les tribunaux ont déterminé que les gouvernements devraient négocier avec les peuples autochtones le processus de consultation qui sera adopté, en tenant compte des différences qui doivent être respectées pour garantir son succès.

Des progrès intéressants sont survenus dans certains territoires et ils pourraient bien devenir des modèles de consultation significative et de respect des droits et des intérêts des peuples autochtones. Par exemple, en 2003, dans le cadre d'une entente intérimaire, et dans le contexte de négociations permanentes entourant des revendications ayant trait au territoire et à une autonomie gouvernementale, la Nation Innu et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador ont achevé un plan écosystémique de gestion des forêts pour une superficie de 70 000 km² (17,3 millions d'acres).¹¹⁴ Le mode d'élaboration de ce plan a pleinement tenu compte du point de vue et des objectifs des Innu, sans compromettre les droits des Autochtones, ni les résultats des négociations de revendications territoriales. Les consultations entre la Nation Innu et les représentants du gouvernement et des communautés locales ont énormément amélioré les lignes directrices de protection des forêts et ont mené à la désignation de réseaux culturels et écologiques protégés représentant près de 50 % de la zone de planification.¹¹⁵

Les peuples autochtones sont aussi les signataires des ententes d'établissement de près de 50 % des terres du système actuel de parcs nationaux au Canada. Ces ententes, enracinées dans des obligations conventionnelles, établissent les termes de la cogestion des parcs nationaux, de la priorité d'emploi et des autres éléments fondamentaux de chacun des partenariats qui unit les communautés autochtones et Parcs Canada. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada*¹¹⁶ comporte aussi un mandat législatif de consultation renforcé par les directives de Parcs Canada et les récentes décisions de la Cour fédérale.¹¹⁷ Parcs Canada a aussi mis sur pied un comité consultatif autochtone et entreprend entre autres, dans certains parcs, un processus de rétablissement afin de régler d'anciens griefs.¹¹⁸

La *Loi sur les espèces en péril*, administrée par Environnement Canada, requiert la mise en place du Conseil autochtone national sur les espèces en péril, qui a pour mandat de conseiller les gouvernements relativement à l'administration de la Loi en ce qui a trait aux peuples autochtones.¹¹⁹

Bien que l'efficacité à long terme de ces nouvelles approches ne soit par encore connue, elles représentent néanmoins des étapes positives vers le développement de nouvelles relations avec les peuples autochtones.

La Nation Innu et sa vision boréale, par Ben Michel

Depuis près de 30 ans, je parle des droits des Innu au Nitassinan (Labrador) et du sens qu'ils doivent adopter pour que justice soit faite pour notre peuple. Depuis plus de 10 ans, je représente la Nation Innu dans le cadre de négociations générales sur les droits territoriaux avec les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador.

Ces pourparlers abordent de nombreux enjeux, c'est pourquoi la démarche est si longue. Mais si nous réussissons à conclure ces négociations, ce que j'espère que nous pourrons accomplir au cours des cinq prochaines années, notre rôle sera radicalement transformé. La Nation Innu deviendra un gouvernement.

À titre de gouvernement, nous aurons le pouvoir de définir comment nos terres seront utilisées et comment nos ressources seront exploitées. À titre de gouvernement, nous posséderons les outils nécessaires pour résoudre certains de nos problèmes sociaux. À titre de gouvernement, nous occuperons notre place légitime de chefs de file de cette région que nous habitons depuis des centaines d'années et nous travaillerons avec nos voisins à bâtir un Labrador solide et prospère.

Ce ne sera plus la routine. Les incertitudes qui accompagnent actuellement tous les nouveaux projets d'exploitation des ressources seront enfin remplacées par la limpidité de ce qui doit être fait pour réaliser de grandes choses. Lorsque les Innu seront certains que leur terres, leurs droits et leur mode de vie sont protégés, ils deviendront les chefs de file de l'apport de nouveaux investissements et de nouvelles occasions opportunes au Labrador. Et lorsque nous deviendrons prospères, les industries qui sont tributaires de nos ressources naturelles, comme l'industrie forestière, s'enrichiront elles aussi.

— Adapté d'un discours prononcé par M. Michel dans le cadre d'un atelier en gestion forestière tenu en août 2003. M. Michel a été élu président de la Nation Innu du Labrador en octobre 2004.

¹¹⁴ Government of Newfoundland and Labrador and Innu Nation. 2003. *Ecosystem-Based Forest Management Plan for Forest Management District 19, Goose Bay, DFRA and Innu Nation*. <http://www.gov.nf.ca/env/Env/EA%202001/Project%20Info/1062.htm>

¹¹⁵ Innes, Larry et Moores, Len. *Ecosystem-based Forest Management in Nitassinan/Labrador*, Actes du XII^e Congrès forestier mondial (FAO/ONU), Ville de Québec, 23 septembre 2003.

¹¹⁶ *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. 2000. ch. 32, article 12

¹¹⁷ Voir *Société Makivik c. Canada (Ministre du Patrimoine canadien)* (1^{re} inst.), [1999] 1 C.E. 38; *Première nation crie Mikisew c. Canada (Ministre du Patrimoine canadien)* (1^{re} inst.), [2001] FCT 1426, modifiée pour d'autres motifs 2004 CAF 66; autorisation d'en appeler à la C.S.C. accordée le 22 juillet 2004.

¹¹⁸ Agence Parcs Canada. *Plan d'entreprise 2004-2005 à 2008-2009* http://www.pc.gc.ca/docs/pc/plans/plan-2004-05-2008-09/planf_f.asp

¹¹⁹ *Loi sur les espèces en péril*. 2002. ch. 29, article 8.1

2. Les peuples autochtones contrôlent-ils les décisions ayant trait à la gestion des ressources et à la planification de la conservation sur leurs terres et leurs territoires?

Il existe une différence significative entre les territoires, qui relèvent encore essentiellement de la compétence fédérale, et les provinces du Canada en ce qui concerne le niveau de reconnaissance et de respect du droit des peuples autochtones de contrôler les décisions ayant trait à la gestion des ressources et à la planification de la conservation sur leurs terres et leurs territoires.

Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, des ententes contemporaines globales de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale ont été conclues ou font actuellement l'objet de négociation avec des groupes autochtones reconnus. Lorsque réglées, ces ententes protégées par la Constitution accordent aux gouvernements autochtones la compétence principale sur certaines terres essentielles et permettent des consultations approfondies entre le gouvernement autochtone et les autres paliers de gouvernement pour ce qui est du reste de la zone couverte par l'entente.

Les ententes contemporaines de revendications territoriales permettent aussi la mise en place d'autorités de cogestion auxquelles participent à la fois des Autochtones et d'autres représentants gouvernementaux. Conséquemment, dans le cas des ententes conclues, les peuples autochtones sont en mesure de contrôler l'intention et les résultats des décisions ayant trait à la gestion des ressources et à la planification de la conservation sur leurs terres et dans leurs territoires traditionnels.

De récentes modifications législatives ont aussi permis à de nombreuses communautés des Premières nations de contrôler de manière plus directe les terres et les ressources des réserves, qui sont aussi de compétence fédérale. Au titre de la *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, les Premières nations participantes peuvent « refuser de participer » à près de 30 articles de la *Loi sur les Indiens* et assumer la responsabilité première de plusieurs décisions ayant trait à la gestion des terres et des ressources. Les Premières nations participantes peuvent élaborer des codes territoriaux, réglementer le zonage et instaurer des lois et des directives environnementales. Les revenus générés par les ressources issues des réserves, comme les activités forestières de transit, peuvent aussi maintenant être versés directement à ces Premières nations; ils ne sont plus détenus en fiducie par le gouvernement du Canada.¹²⁰

La reconnaissance des droits des Autochtones sur les terres de compétence provinciale est cependant une question qui demeure en grande partie non résolue. À l'exception de Terre-Neuve et Labrador, du nord-est du Québec et de la presque totalité de la Colombie-Britannique, la plupart des terrains forestiers boréaux provinciaux font l'objet de traités historiques conclus entre la Couronne et les Autochtones. En général, les Autochtones et les gouvernements provinciaux sont en profond désaccord quant à l'interprétation et au motif de ces traités, plus particulièrement lorsqu'il s'agit du contrôle des ressources naturelles.

¹²⁰ *Loi sur la gestion des terres des Premières nations*, 1999.



Photo : Mike Beedell

Dans les régions de ces provinces où aucun traité n'a été conclu, il existe de plus une absence fondamentale d'entente au sujet du contrôle par les Autochtones des décisions ayant trait à la gestion des ressources et à la planification de la conservation. Des négociations ont cours entre les peuples autochtones et les gouvernements dans certaines de ces régions, alors que dans d'autres les divergences sont en voie d'être résolues par litiges.

Que survienne une négociation ou un litige, les progrès menant à une plus grande reconnaissance des droits des Autochtones et de leur contrôle des décisions ayant trait à la gestion des ressources et à la planification de la conservation dans la région boréale sont lents. Cela suscite frustration et incertitude chez toutes les parties en cause. La résolution de ces questions nécessitera que les peuples autochtones et les gouvernements tissent de nouveaux liens et que les industries, les organisations de conservation et les autres parties intéressées adoptent une solution plus sympathique privilégiant la consultation. Alors que la décision rendue en 2004 par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Haida indique clairement que les promoteurs ne sont pas légalement tenus de consulter les peuples autochtones, cela n'interdit pas aux gouvernements d'instaurer de telles exigences, ni ne restreint pas la capacité des promoteurs de discuter intentionnellement avec les peuples autochtones de manière respectueuse.

De nouvelles approches prometteuses

La récente adoption de normes volontaires par les chefs de file du secteur forestier constitue en ce sens un progrès intéressant. Le Forest Stewardship Council (FSC), la norme boréale nationale récemment approuvée, exige que les demandeurs d'une certification FSC attestent que les droits juridiques et coutumiers des peuples autochtones (possession, utilisation et gestion de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources) sont reconnus et respectés. Les demandeurs doivent faire la preuve qu'ils se conforment à la norme boréale FSC en élaborant des ententes avec chacune des collectivités autochtones visées, indiquant que les intérêts et les préoccupations de ces dernières seront traités dans le plan de gestion forestière du demandeur. Les demandeurs doivent aussi prouver qu'ils travaillent de manière constructive avec les collectivités autochtones concernées dans le but de les faire participer à tous les aspects de la gestion forestière, y compris les développements économiques liés à la forêt.¹²¹

Les ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) sont un autre mécanisme évolutif permettant aux collectivités autochtones d'exercer un certain contrôle sur l'exploitation des ressources naturelles de leurs territoires.¹²² Les gouvernements peuvent approuver des ERA, ces dernières peuvent être intégrées dans les conditions des ententes de revendications territoriales ou elles peuvent résulter de discussions entre les parties intéressées. Les ERA sont fréquentes dans le secteur minier où certaines ententes sont en vigueur depuis plus d'une décennie.

¹²¹ FSC Groupe de travail du Canada. 2004. *Norme boréale nationale*.

¹²² Pour obtenir plus de renseignements de base sur les ERA, voir : S. Matiation. 2003. "Impact benefits agreements between mining companies and Aboriginal communities in Canada." *Great Plains Natural Resources Journal*. p. 204; Steven A. Kennett. *A Guide to Impact and Benefits Agreements*. Institut canadien du droit des ressources.

¹²³ Secrétariat aux affaires autochtones du Québec. Ministère du Conseil exécutif. Document technique 4 : Forêt. Québec. Secrétariat aux affaires autochtones du Québec <http://www.mce.gouv.qc.ca/w/html/w2058004.html>; Grand Conseil des Cris. *Cree Approve New Agreement with Quebec*, communiqué, 5 février 2002.



Photo : Garth Lenz

Entente Cris-Québec

L'Entente Cris-Québec est un exemple unique d'une entente négociée entre un gouvernement provincial et un peuple autochtone subséquent à une entente conclue. Cette entente permet aux Cris de participer de manière satisfaisante aux activités de planification et de gestion de l'exploitation des ressources. Selon cette entente, les entreprises bénéficiaires de contrats d'exploitation sur le territoire cri doivent consulter les trappeurs cris avant de procéder à des activités d'exploitation. L'entente précise également les exigences de protection de l'utilisation des terres appartenant aux Cris. Elle est gérée par des groupes de travail locaux et par le Conseil Cris-Québec sur la foresterie qui émet des recommandations dans le but de concilier les activités forestières avec les utilisations traditionnelles crises et la protection de l'environnement naturel. Le Grand chef Ted Moses affirme que l'entente fera en sorte que les Cris « participent à tous les aspects de la planification et de la gestion forestière au moyen de procédures de consultation concrètes axées sur les résultats et visant l'échelon communautaire ».¹²³

Ce mécanisme a aussi été utilisé dans le secteur de l'exploitation hydroélectrique, à l'occasion de projets de pipelines et d'autres grands projets d'exploitation de ressources.

Les ERA sont négociées entre les groupes autochtones et les sociétés exploitantes de ressources; les gouvernements n'y participent pas directement. Elles exigent qu'une société exploitante de ressources reconnaisse les répercussions qu'aura le développement proposé sur les Autochtones et convienne d'offrir en retour certains avantages comme le partage des redevances, des emplois, une formation, une protection environnementale et des occasions d'affaires préférentielles.

La certification, les ERA et les autres approches peuvent fournir aux Peuples autochtones l'occasion de travailler de concert avec les industries et les autres parties intéressées. Toutefois, elles ne constituent qu'un pas vers la pleine reconnaissance des droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones et le rétablissement de la gouvernance autochtone sur les terres traditionnelles. Cette donnée est illustrée dans plusieurs ententes finales de revendications territoriales qui nécessitent des ERA dans le cas de développements importants au sein d'une zone d'accord, mais qui requièrent aussi d'autres formes d'autorisation et de consentement émanant des organismes de réglementation autochtones.

En résumé, bien que la consultation et le respect soient des étapes importantes, la réalisation des objectifs que sont la participation satisfaisante des peuples autochtones à la prise des décisions ayant trait à la gestion et à la planification de la conservation et le respect du rôle de chef de file des Autochtones sur leurs terres traditionnelles nécessitera une modification importante des relations qui existent actuellement entre les gouvernements, les peuples autochtones et les autres Canadiens.

RECOMMANDATIONS

La réalisation de progrès significatifs vers la conservation de la région boréale exigera l'implication de tous les acteurs qui y jouent un rôle, dont les organismes de la société civile, le secteur privé, les gouvernements et les collectivités autochtones. À la lumière des conclusions du présent rapport ainsi que des objectifs et principes énoncés dans la Convention pour la conservation de la forêt boréale, les priorités suivantes s'imposent :

- Les gouvernements, l'industrie et les organisations de conservation doivent respecter le rôle de chef de file des peuples autochtones ainsi que le droit de ces peuples de préserver leurs modes de vie traditionnels et de déterminer eux-mêmes l'utilisation qui sera faite des terres et des ressources qui se trouvent sur leurs territoires traditionnels.
- En s'inspirant d'exemples probants, l'industrie doit travailler de concert avec les populations autochtones pour mettre en place des entreprises de partenariat durable dont les collectivités locales tireraient profit et qui contribueraient à la mise en valeur du potentiel des Autochtones.
- Les gouvernements doivent instaurer des directives et des méthodes renforçant l'autonomie des communautés et des institutions autochtones en vue de leur permettre d'assumer des responsabilités de gouvernance en matière de conservation et de gestion durable des ressources issues de leurs territoires traditionnels dans la région boréale.
- Les gouvernements doivent soutenir et promouvoir le partage équitable avec les peuples autochtones des profits émanant du développement des ressources qui se trouvent sur les terres traditionnelles de ces derniers (comme les recettes de l'exploitation des ressources et les ententes de partage des redevances).



Photo : Nation Imnu

3.5 Développement des connaissances scientifiques et autochtones traditionnelles

INDICATEURS

1. *Recueil des données de base requises pour planifier la conservation de la forêt boréale*
2. *Accessibilité publique des données de base requises pour planifier la conservation de la forêt boréale*
3. *Intégration des connaissances traditionnelles dans les décisions concernant l'aménagement des territoires et la gestion des ressources après obtention du consentement éclairé des populations autochtones*

L'un des principes fondamentaux sur lesquels repose la Convention pour la conservation de la forêt boréale est celui voulant que les décisions prises sur l'aménagement et la gestion des territoires doivent l'être en fonction de principes scientifiques objectifs et de connaissances traditionnelles.¹²⁴ De plus, la Convention met l'accent sur l'importance de promouvoir l'élaboration et la diffusion de connaissances par la collaboration et la recherche. L'un des principaux défis que nous serons appelés à relever dans le cadre de ce travail sera d'assurer une communication efficace entre les cultures occidentale et autochtone.

Science occidentale

Eu égard aux connaissances scientifiques qui dictent l'aménagement et la gestion des territoires de la forêt boréale, l'on a tenté d'évaluer l'existence de données et leur accessibilité au public. Cette évaluation se penche sur cinq principales zones de données : inventaire forestier, biodiversité, aires protégées, évolution des écosystèmes et valeur économique des produits forestiers non ligneux et des services écosystémiques. Ce sont des zones d'une importance cruciale à l'atteinte des objectifs de la Convention. Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a également qualifié ces ensembles de données d'essentiels dans ses *Critères et indicateurs* en matière de gestion durable des forêts.¹²⁵

L'évaluation présentée ci-dessous repose en partie sur une évaluation du progrès réalisé par le CCMF dans son travail de recueil de données et l'accessibilité des données. Elle fait également état de lacunes statistiques identifiées grâce au travail de recherche soutenu par l'IBC.

Faire avancer la science de planification de la conservation de la forêt boréale

Un partenariat entre l'Initiative boréale canadienne et l'Université de l'Alberta, le projet BEACON, élabore actuellement un cadre de conservation adapté aux occasions et aux défis propres à la région boréale canadienne. Cette approche, qui utilise à l'envers la méthodologie de planification courante en matière de conservation, met la priorité sur la durabilité de la région boréale pour déterminer ensuite les niveaux de mise en valeur des ressources qui sont compatibles avec les objectifs généraux.

L'approche BEACONS à une planification proactive de la conservation met la priorité sur le maintien de l'intégrité écologique et la démonstration de la viabilité écologique et exige une évaluation soignée des niveaux d'exploitation des ressources viables en fonction de ces objectifs.¹²⁶

L'équipe BEACONS répertorie des critères et des aires de référence potentielles à l'échelle de la forêt boréale du Canada afin de créer un réseau d'aires protégées et de fournir des aires de référence qui pourront servir à l'évaluation des activités d'exploitation des ressources. Les aires de référence doivent être suffisamment étendues pour assurer le maintien des processus écologiques tels que la dynamique entre les prédateurs et leurs proies, la connectivité hydrologique et les systèmes de perturbations naturelles. Pour contribuer à l'identification des aires de référence et d'autres activités de planification de la conservation, BEACONS dresse un inventaire des principaux ensembles de données sur la forêt boréale et met au point un atlas qui résume la recherche menée jusqu'à ce jour dans la région boréale canadienne.

¹²⁴ Les connaissances traditionnelles décrivent la compréhension qu'ont les populations autochtones de l'écologie terrestre, une compréhension développée au terme de siècles de vie en harmonie avec l'environnement naturel.

¹²⁵ Conseil canadien des ministres des forêts. 2003. *Définir l'aménagement forestier durable au Canada : Critères et indicateurs 2003*. (Ottawa : Conseil canadien des ministres des forêts).

¹²⁶ Voir : www.rr2.ualberta.ca/Research/Beacons/index.htm

1. Les principales données requises pour planifier la conservation de la forêt boréale ont-elles été recueillies?

Plusieurs initiatives prometteuses de collecte de données sont actuellement en cours d'un bout à l'autre du pays. Le Conseil canadien des aires écologiques – une organisation nationale sans but lucratif qui reçoit l'appui de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, de l'industrie et de chercheurs – met actuellement au point des critères nationaux pour les aires protégées, lesquels serviront à mettre à jour et à uniformiser la Base de données sur les zones de conservation.

Une autre initiative prometteuse est L'Observation de la Terre pour le développement durable des forêts. En vertu de ce programme, un partenariat formé d'organismes gouvernementaux, de Premières nations, d'industriels, d'instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales élabore un système spatial de mesure et de surveillance des forêts. Les données recueillies par télédétection et par satellite serviront à des fins d'inventaire forestier, de comptabilisation du carbone, d'estimations de la biomasse et de suivi de l'évolution.¹²⁸

De plus, des chefs de file de l'industrie mènent leurs propres recherches dans le cadre de leurs activités de développement, bien qu'il existe des mécanismes limités de partage de ces données entre les entreprises, entre les secteurs et à plus large échelle.

Toutefois, il existe des écarts considérables au sein de la base de connaissances scientifiques requises pour planifier et gérer l'aménagement des territoires dans la forêt boréale. Bien que le CCMF et d'autres organisations procèdent actuellement au recueil de données, les principaux ensembles de données ne sont toujours pas complets ou n'existent carrément pas. Le manque d'adaptation entre les données sur la biodiversité, une déficience qui limite gravement la capacité d'élaborer des plans d'aménagement des terres viables sur le plan écologique pour la région, est particulièrement inquiétant.

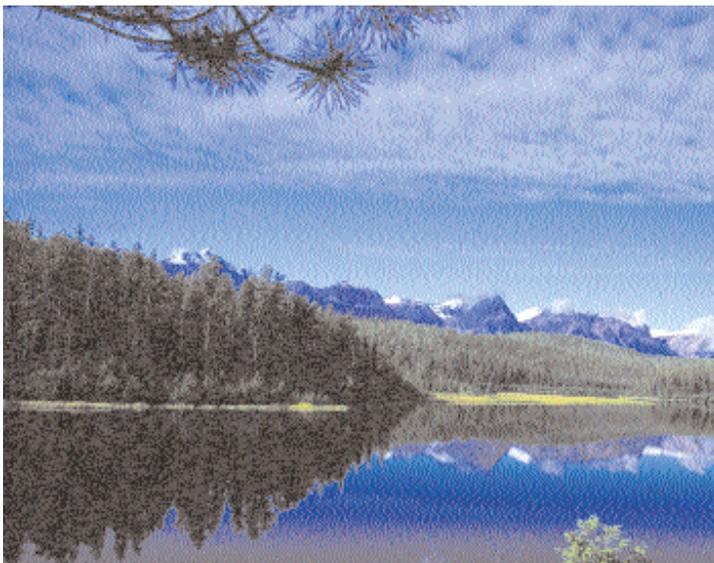


Photo : Wayne Sawchuck

¹²⁷ C. Shank, J. Schiek et D. Farr. 2004. The Alberta Biodiversity Monitoring Program: Updated Technical Summary.

¹²⁸ http://www.pfc.cfs.nrcan.gc.ca/eosd/index_f.html

Mesurer l'évolution de la biodiversité à long terme

Établi en 1997 par une coalition formée du gouvernement, d'universités, d'industriels et d'organisations non gouvernementales, l'Alberta Biodiversity Monitoring Program est un modèle prometteur en matière d'efforts de suivi de la conservation.¹²⁷

Les chercheurs mettent à l'essai et perfectionnent les protocoles de recueil de données pour des sites d'échantillonnage sélectionnés pour ce programme, lesquels protocoles assureront la surveillance d'un large éventail d'espèces incluant des mammifères, des oiseaux, des amphibiens, des poissons, des invertébrés, des mousses, des lichens et plus encore. De plus, le programme utilisera la télédétection pour la surveillance des types de forêts, des ressources hydriques et des perturbations naturelles et humaines des territoires.

L'une des principales forces du programme, une fois entièrement mis en place, sera sa capacité d'assurer une couverture systématique de l'Alberta, répertoriant plus de 1500 sites étalés à l'échelle de la province à intervalles de 20 kilomètres. Ainsi, le programme ne se limitera pas à des levés routiers, contrairement à nombre d'autres programmes de surveillance. Il a été conçu pour recueillir des données pendant une période de 100 ans, soit suffisamment longue pour assurer la détection des changements les plus lents et les plus minimes. Les données et l'information recueillies seront accessibles au public. Toutefois, l'une des principales limitations du programme est qu'il n'intègre aucune aire de référence ou de contrôle, en raison de l'absence d'une volonté politique d'assurer de tels sites. De plus, la mise en œuvre du programme n'est pas encore financée à 100 %.

Une meilleure surveillance des grandes aires protégées gérées est également requise pour assurer une meilleure compréhension des réactions de la biodiversité aux activités de développement. Cette information est essentielle à la planification de l'aménagement des terres. Toutefois, en raison de la taille et de l'éloignement de la région boréale, il peut s'avérer difficile de surveiller ainsi la biodiversité, et ce n'est que tout récemment que l'on a tenté de combler cet écart.¹²⁹

Les données sur la valeur économique des produits forestiers non ligneux et les services écosystémiques sont tout aussi rares. Le CCMF recueille actuellement le peu de données existantes des provinces et des territoires. Cependant, le travail commandé par l'IBC d'élaborer un cadre de comptabilisation écologique a révélé que non seulement les données manquent cruellement, mais aussi que les techniques d'attribution de valeurs écologiques à la forêt boréale sont inadéquates.¹³⁰ En conséquence, l'aménagement de la forêt boréale se planifie actuellement en l'absence des données ou des techniques d'évaluation disponibles pour comptabiliser tous les coûts des activités humaines et des répercussions de ces dernières.

L'information sur l'évolution des écosystèmes, évolution découlant principalement de l'aménagement des terres, est également déficiente. L'« empreinte » du développement industriel dans la région boréale prend de l'ampleur d'année en année, en raison des blocs de coupe, des routes, des mines, des profils sismiques, des oléoducs, des emplacements de puits, des barrages et des servitudes hydroélectriques. Il n'existe aucune méthode pour assurer un suivi efficace de cette empreinte, ce qui limite la capacité de planifier et de suivre le progrès réalisé dans la région sur le plan de la conservation.

Des groupes environnementaux, de concert avec des biologistes de conservation, ont élaboré un certain nombre d'approches de planification de la conservation pour contribuer à la conception d'activités de conservation. Ces approches incluent des forêts à valeur de conservation élevée, l'évaluation de la représentation, la planification écorégionale et la gestion axée sur les écosystèmes entre autres. Cette diversité d'approches offre de nombreux outils, mais a le potentiel de semer la confusion parmi les personnes qui prennent part à des exercices de planification de la conservation tels que des sociétés de ressources naturelles. De plus, la plupart de ces approches n'ont pas été conçues spécifiquement en fonction de la région boréale du Canada.

Afin d'optimiser l'efficacité de la planification de la conservation, il est nécessaire de simplifier la diversité des approches en matière de planification de la conservation. Il est également nécessaire de modifier les approches déjà utilisées afin d'y intégrer des techniques adaptées à la région boréale du Canada. Un tel travail d'élaboration de lignes directrices claires sur la planification de la conservation de la région boréale du Canada a été entrepris en 2004, par la tenue de rencontres entre groupes environnementaux en vue d'élaborer des principes communs de planification de la conservation pour la région boréale du Canada.

Il faudra évidemment pousser le travail pour combler ces lacunes statistiques entre autres afin que la planification de la conservation puisse se poursuivre dans la région boréale.

2. Le public a-t-il accès aux principales données requises pour planifier la conservation de la forêt boréale?

Afin d'assurer que la planification et la gestion de l'aménagement des territoires reposent sur les meilleures sources de données possibles, il est essentiel que les données brutes soient accessibles pour que tous les secteurs puissent y accéder et les appliquer à leurs efforts de planification de la conservation.

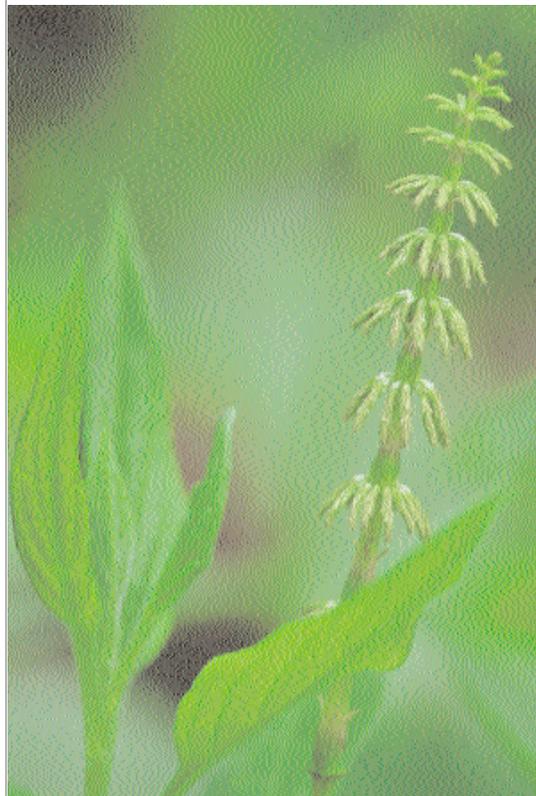


Photo: Garth Lenz

¹²⁹ Par exemple, voir la discussion sur ce sujet dans : Peter Blancher. *Importance of Canada's Boreal Forest to Landbirds*. (Ottawa : Initiative boréale canadienne et Boreal Songbird Initiative, 2003).

¹³⁰ Mark Anielski. *Non publié*, 2003. *Measuring the Ecological Service Values of the Canadian Boreal Forest* (Ottawa : Initiative boréale canadienne).

Toutefois, à présent, la plupart des ensembles de données ne sont accessibles que sous forme de sommaires, ce qui limite grandement leur utilité dans la planification de la conservation. Par exemple, l'*Inventaire forestier canadien* est une source d'information très utile pour évaluer les questions relatives aux forêts du Canada. Bien qu'une information sommaire soit présentée sur le site Web du Programme national de données sur les forêts, les chercheurs non gouvernementaux éprouvent beaucoup de difficulté à mettre la main sur des données courantes d'inventaire forestier. À l'heure actuelle, les données d'inventaire forestier ne sont publiées qu'au terme d'un long processus de demandes officielles et d'ententes de partage des données, si cela est même possible.¹³¹

Les restrictions découlent en partie de la nature privative de certaines données d'inventaire forestier. Dans certains territoires, ce sont des sociétés individuelles qui ont la responsabilité de recueillir les données d'inventaire forestier, ce qui a eu pour effet d'en limiter leur accessibilité.

Par ailleurs, les efforts déployés par le Conseil canadien des aires écologiques pour donner au public l'accès aux données brutes sur les aires protégées au moyen de son site Web sont louables. Si l'objectif est atteint, le Conseil aura établi un excellent précédent. De plus, nombre de données compilées actuellement par le CCMF seront publiées dans son *Rapport sur les critères et les indicateurs de 2005*.¹³²

Le besoin est criant de publier des données pertinentes sur la planification et la gestion de l'aménagement des territoires dans Internet, notamment celles recueillies par des organismes gouvernementaux. Les données détenues par des sociétés privées sur des ressources publiques telles que les forêts, les minerais, l'eau ou la faune s'avéreraient également d'une immense utilité aux personnes responsables de la planification de la conservation de notre région boréale.

Connaissances traditionnelles

3. Les connaissances traditionnelles sont-elles intégrées dans les décisions concernant la planification de l'aménagement du territoire et la gestion des ressources moyennant l'obtention du consentement éclairé préalable des populations autochtones?

Les connaissances et la compréhension acquises par les populations autochtones au fil d'innombrables générations par l'observation et l'expérience de la terre sont de plus en plus respectées. Plusieurs accords de revendications territoriales modernes sont fondés sur le principe que la science occidentale et les connaissances traditionnelles doivent peser également dans les décisions touchant la gestion des ressources. Notamment, les initiatives en matière de planification de l'aménagement du territoire menées par la Première nation Dehcho et d'autres populations autochtones reposent majoritairement sur les connaissances

L'utilisation traditionnelle des terres par les Premières nations Dehcho est documentée dans un processus innovateur

L'utilisation traditionnelle des terres revêt une importance à la fois culturelle et économique pour les peuples Déné et métis sur le territoire occupé par les Premières nations Dehcho.¹³³ Entre 1996 et 2002, des scientifiques et des populations Dehcho, sous la direction du grand chef Herb Norwegian, ont documenté et cartographié l'utilisation et l'occupation traditionnelles des terres par huit collectivités membres des Premières nations Dehcho. Les études qui en ont résulté ont permis de produire une base de données rigoureuse et défendable sur le plan juridique en vue des négociations avec les gouvernements fédéral et territoriaux sur l'autonomie gouvernementale et la propriété des terres et des ressources.

Au cours des études, on a demandé à près de 400 cueilleurs et aînés d'identifier les endroits où ils avaient tiré ou piégé des animaux à fourrure, des oiseaux et des poissons, où ils avaient cueilli des baies, des plantes médicinales ou des plantes comestibles, et où les peuples Déné sont nés, ont été enterrés ou s'étaient rassemblés. En plus des données déjà recueillies sur les ressources naturelles, cette information a ensuite servi à négocier un accord de protection d'une durée de cinq ans couvrant près de 50 % du territoire des Premières nations Dehcho. Au cours de cette période de « soustraction provisoire des terres à l'aliénation », il est interdit de vendre ou de louer les terres à des fins industrielles pendant la planification de l'utilisation des terres et l'établissement d'aires protégées permanentes. Les données sur l'utilisation et l'occupation des terres ont également servi à la négociation de frontières, la gestion des incendies de forêt et les opérations de recherche et sauvetage.

¹³¹ Conversations personnelles avec Fiona Schmiegelow, directrice du projet BEACONS de l'Université de l'Alberta, et Peter Lee, directeur général de Global Forest Watch Canada.

¹³² André H. Rousseau, président, groupe de travail C&I, CCMF, dans une lettre du 9 septembre 2004 à la directrice de l'IBC, Cathy Wilkinson. La lettre précise que des données sur les niveaux des populations de certaines espèces, l'ajout ou le retrait d'aires forestières, les produits forestiers non ligneux et les services forestiers seront publiés dans le rapport de 2005.

¹³³ Tous les renseignements proviennent de Norwegian, Herb et Petr Cizek. 2004. *Using Land Use and Occupancy Mapping and GIS to Establish a Protected Area Network in the Dehcho Territory*. Fort Simpson, TNO : Premières nations Dehcho.

traditionnelles. Un certain nombre d'évaluations environnementales menées récemment sur les projets d'exploitation des ressources nordiques ont également tenté d'accorder une importance égale aux connaissances traditionnelles, mais elles ont remporté un succès mitigé.¹³⁴

L'intégration des connaissances traditionnelles dans la prise de décisions est également enchâssée dans la législation, notamment dans la *Loi sur les espèces en péril*. Toutefois, l'on reconnaît de plus en plus que de telles connaissances traditionnelles ne représentent pas simplement une autre ressource pouvant être acquise et utilisée pour faire progresser des intérêts externes. Au Canada et à l'échelle internationale, de plus en plus de mécanismes sont mis en place pour protéger les connaissances traditionnelles contre l'exploitation et assurer qu'elles ne sont utilisées que moyennant l'obtention du consentement éclairé préalable des collectivités autochtones.¹³⁵

La Convention fait état d'un engagement à travailler de concert avec les collectivités autochtones afin d'encourager une appréciation et une sensibilisation accrues de l'utilisation des connaissances traditionnelles dans la prise de décisions mieux éclairées concernant la protection et l'exploitation de la forêt boréale tout en assurant que les collectivités autochtones maintiennent le contrôle et la gestion de ces connaissances. Il s'agit évidemment d'un point qui devra être élaboré davantage dans le cadre des efforts de conservation des valeurs naturelles et culturelles de la région boréale du Canada.

RECOMMANDATIONS

La réalisation de progrès significatifs vers la conservation de la région boréale exigera l'implication de tous les acteurs qui y jouent un rôle, dont les organismes de la société civile, le secteur privé et les collectivités autochtones. À la lumière des conclusions du présent rapport ainsi que des objectifs et principes énoncés dans la Convention pour la conservation de la forêt boréale, les priorités suivantes s'imposent :

- Les gouvernements, l'industrie, les organisations de conservation et les populations autochtones doivent collaborer à la recherche scientifique et au recensement des connaissances écologiques traditionnelles afin de mieux comprendre le rôle écologique et l'importance culturelle de la région boréale.
- Avec ses ressources et son expertise, l'industrie doit contribuer à l'avancement des connaissances sur la région boréale.
- Les gouvernements doivent assurer une meilleure surveillance de l'intégrité écologique de la forêt boréale et de la réaction de l'écosystème aux effets cumulatifs des activités de développement.
- Les gouvernements doivent rendre accessible aux chercheurs et au grand public l'ensemble des données recueillies sur la région boréale.

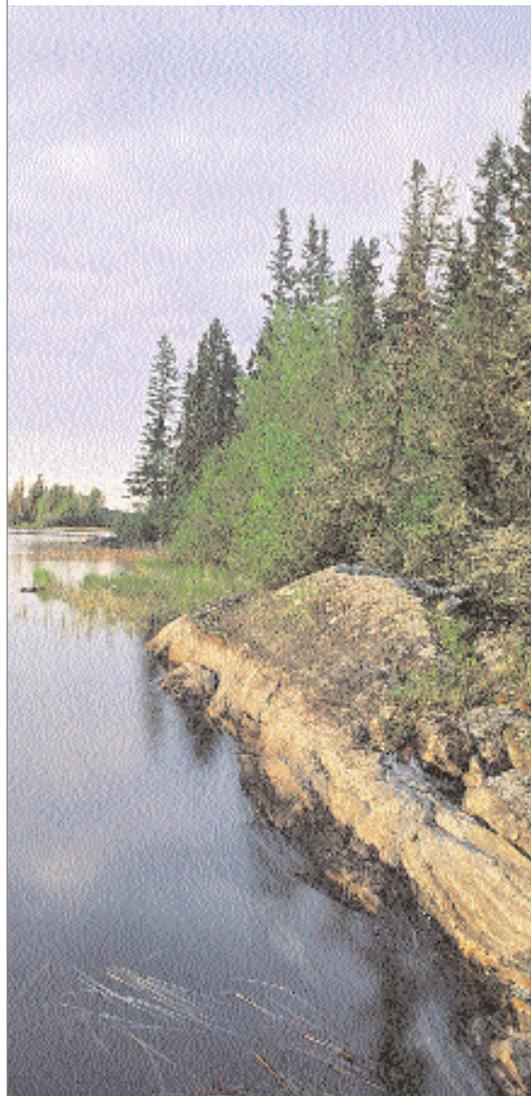


Photo : Garth Lenz

¹³⁴ Usher, P. 2000. « Local ecological knowledge in environmental assessment and management ». *Arctic* 53(2): p. 183-193.

¹³⁵ Par exemple, l'article 8(j) de la Convention sur la biodiversité et le principe 3 du Forest Stewardship Council.

CONCLUSION

L'ENJEU BORÉAL : ASSURER L'AVENIR DE LA RÉGION BORÉALE DU CANADA



Photo : Wayne Sawchuck

Photo : Garth Lenz

La région boréale du Canada est une des dernières grandes régions du monde qui continue à assurer la subsistance d'une série d'espèces indigènes habitant de grands écosystèmes interdépendants qui ont été façonnés par de puissantes forces naturelles telles que feu.

La conservation de la région boréale du Canada est à la fois une opportunité mondiale et un défi international.

À ce jour, plus de 70 % des écosystèmes de la région boréale demeurent intacts. Il s'agit de l'une des dernières grandes régions du monde qui continue à assurer la subsistance d'une série d'espèces indigènes habitant de grands écosystèmes interdépendants qui ont été façonnés par de puissantes forces naturelles telles que le feu. La vaste majorité de la région est de propriété publique, ce qui permet aux gouvernements de travailler de concert avec les populations autochtones et tous les secteurs actifs dans la région dans l'optique d'assurer une planification proactive de son avenir.

Déjà, le sud de la région boréale est perturbé par une importante présence industrielle : opérations forestières, exploration et exploitation pétrolières et gazières, exploitation minière de métaux précieux et de minerais et développement hydroélectrique. La pression nationale et internationale se fait de plus en plus forte pour accélérer la cadence de ces activités de développement. À l'heure actuelle, moins de 10 % de la région est protégée contre les activités de développement, et la mise en application des meilleures pratiques de gestion n'en est qu'à ses balbutiements dans nombre de secteurs industriels.

Compte tenu de toutes ces pressions, il est clair que le temps joue contre la région boréale.

Tous les secteurs doivent travailler de concert pour garantir à la région boréale du Canada un futur prometteur. La Convention pour la conservation de la forêt

boréale a été mise sur pied pour favoriser le dialogue entre les parties intéressées par l'avenir de cette région unique au monde. En favorisant une approche de conservation nationale, la Convention reconnaît que l'implantation se fera différemment dans les diverses parties du pays, car elle sera influencée par une foule de facteurs et d'intérêts. Ainsi, la Convention représente un concept et un objectif global, plutôt qu'une formule qui doit être appliquée sur une base unitaire. Cela étant dit, au cœur de la vision de la Convention et partout où elle prend forme d'un océan à l'autre réside une approche équilibrée fondée sur une planification proactive.

Il est possible d'allier l'activité humaine et l'objectif de viabilité écologique. Les aires protégées et les pratiques exemplaires appliquées aux zones restantes peuvent largement contribuer aux objectifs de conservation. Cependant, pour déterminer le mariage des utilisations des sols le plus approprié pour une région donnée, les gouvernements doivent s'assurer que les considérations de conservation sont intégrées dans les exercices d'aménagement du territoire actuellement en cours et que des processus globaux d'aménagement sont mis en œuvre bien avant les allocations de ressources majeures. À l'issue de ces processus, les réseaux d'aires protégées doivent être étendus à toute la région afin de protéger les principales valeurs écologiques et culturelles de façon permanente.

Des industries qui dépendent de la région boréale ont également l'occasion de suivre les traces de quelques-uns

des chefs de file exposés dans le présent rapport et d'accélérer les efforts d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre de normes de durabilité de classe mondiale. Cela est particulièrement important dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'exploitation minière et de l'hydroélectricité – dont aucun n'affiche autant de progrès à cet égard que le secteur forestier. Les gouvernements, les industries et les organisations de conservation doivent également intensifier leurs efforts pour reconnaître les droits et le travail important des populations autochtones d'un bout à l'autre de la région boréale. Entre autres il faut s'assurer que les populations autochtones ont pleinement accès à l'information, jouissent d'un financement adéquat pour se procurer des ressources techniques et disposent de suffisamment de temps de discussion sur les processus de planification au sein de leurs collectivités.

Enfin, il existe un besoin criant de recueillir des connaissances sur la région boréale et d'intégrer les connaissances écologiques traditionnelles dans l'aménagement du territoire. Afin de guider le travail de tous les intervenants sur le terrain, il est essentiel de rendre les données ainsi recueillies accessibles par le public.

En se tournant vers l'avenir, on constate qu'une collaboration plus vaste et des partenariats tangibles avec les gouvernements sont absolument essentiels au succès des

efforts de conservation dans la région boréale. Plusieurs projets gouvernementaux intéressants ont actuellement cours et, lorsqu'ils seront achevés, ils contribueront de manière considérable à la conservation et à la viabilité écologique à long terme de la région boréale du Canada. Nous invitons tous les paliers de gouvernement à faire en sorte de travailler ensemble à l'avancement d'objectifs communs.

Le fait de contribuer à des initiatives de partenariat, à la demande des peuples autochtones et des collectivités, pour atteindre des objectifs culturels, écologiques et économiques constitue aussi un moyen indispensable pour réaliser cette vision. Par exemple, des démarches importantes sont actuellement entreprises pour acquérir des connaissances traditionnelles écologiques en aménagement du territoire et effectuer des recherches qui aideront à résoudre des questions ayant trait au territoire et à la faune, au moyen de négociations de revendications territoriales

En somme, tous les secteurs doivent travailler ensemble dès maintenant pour sauvegarder l'avenir la région boréale du Canada. Ensemble, ils pourront mieux comprendre, planifier et mettre en œuvre des solutions créatrices pour conserver les valeurs écologiques et culturelles de cet écosystème de façon permanente.

Il faut agir maintenant, car les conditions sont en place pour faire du Canada un chef de file mondial en matière de conservation d'écosystèmes.



Photo : Bryan Evans

ANNEXE 1 :

LECTURES SUPPLÉMENTAIRES



Photo : PhotoDisc

Canards illimités Canada. 2003. « Pleins yeux sur la forêt boréale ». *Conservationniste*, vol. 17, No 3.

Blancher, Peter. 2003. Importance of Canada's Boreal Forest to Landbirds. Ottawa : Initiative boréale canadienne et Boreal Songbird Initiative. 40 pages. (voir www.borealcanada.ca)

Bocking, Stephen, éd. 2000. *Biodiversity in Canada: Ecology, Ideas, and Action*. Peterborough, Ontario : Broadview Press. 426 pages.

« The Boreal Forest: Breeding Bird Bounty » (numéro consacré à la forêt boréale). *Bird Conservation (American Bird Conservancy)*, Juin 2003. 16 pages.

Burton, Philip J., Christian Messier, Daniel W. Smith, Wiktor L. Adamowicz. 2003. *Towards Sustainable Management of the Boreal Forest*. Ottawa, Presses scientifiques du CNRC. 1039 pages.

Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. 2000. « Intacts pour les générations futures » ? : Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada -Volume I: Le temps d'agir et Volume II: Une nouvelle orientation pour les parcs nationaux du Canada. Ottawa: Le Ministère du patrimoine canadien.

Dearden, Philip et Rick Rollins, éd. 2002. *Parks and Protected Areas in Canada: Planning and Management*. Don Mills, Ontario : Oxford University Press Canada. 424 pages.

Gawthrop, Daniel. 1999. *Vanishing Halo: Saving the Boreal Forest*. Vancouver : Greystone Books.

Henry, J. David. 2002. *Canada's Boreal Forest*. Washington : Smithsonian Institution Press. 176 pages.

Hummel, Monte, éd. 1995. *Protecting Canada's Endangered Spaces: An Owner's Manual*. Toronto : Key Porter Books. 251 pages.

Initiative boréale canadienne. 2003. *La forêt boréale en danger : un rapport d'étape*. Ottawa, Initiative boréale canadienne. 14 pages (voir www.borealcanada.ca)

Lee, Peter. 2004. *Le Canada boréal : état de l'écosystème, état de l'industrie, questions d'actualité et projections*, Rapport à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie; Observatoire mondial des forêts Canada, Edmonton. 85 pages.

Lee, Peter, Dmitry Aksenov, Lars Laestadius, Ruth Nogueron et Wynet Smith. 2003. *Canada's Large Intact Forest Landscapes*. Edmonton, Alberta : Global Forest Watch Canada. 84 pages. (voir www.globalforestwatch.ca)

Lynch, Wayne. 2001. *The Great Northern Kingdom: Life in the Boreal Forest*. Markham, Ontario : Fitzhenry & Whiteside. 160 pages.

Montaigne, Fen. 6 juin 2002. « The Great Northern Forest: Boreal », *National Geographic*, vol. 201, n° 6. p. 42-65.

Schneider, Richard R. 2002. *Alternative Futures: Alberta's Boreal Forest at the Crossroads*. Edmonton : Federation of Alberta Naturalists/ Alberta Centre for Boreal Research. 152 pages.

Service canadien des forêts. 2003. *L'état des forêts au Canada 2002-2003 : Rapport en bref*. Ottawa : Ressources naturelles Canada. 96 pages. (voir www.nrcan-rncan.gc.ca)

Soule, Michael E. et John Terborgh, éd. 1999. *Continental Conservation. The Wildlands Project*, Island Press, Washington, D.C.

Sous-comité de la forêt boréale du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts. Juin 1999. *Réalités concurrentes : la forêt boréale en danger*. Ottawa : gouvernement du Canada. (voir www.parl.gc.ca)

Smith, Wynet et Peter Lee, éd. 2000. *Canada's Forests at a Crossroads: An Assessment in the Year 2000*, Washington : World Resources Institute. 114 pages. (voir www.globalforestwatch.ca)

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 2003. *Le virage écologique : une réponse à la demande étrangère de produits et services plus écologiques par l'approvisionnement fédéral*. Ottawa : Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 125 pages. (voir www.nrtee-trnee.ca)

ANNEXE 2 :

SITES WEB UTILES

- Alberta Centre for Boreal Studies : www.Borealcentre.ca
- Alberta-Pacific Forest Industries : www.alpac.ca
- American Bird Conservancy : www.abcbirds.org
- Association des produits forestiers du Canada : www.fpac.ca
- Association nationale de foresterie autochtone : www.nafaforestry.org
- Boreal Caribou Research Program : www.deer.rr.ualberta.ca/caribou/bcrp.htm
- Boreal Ecology and Economics Synthesis Team : www.rr2.ualberta.ca/Research/Beest/
- Boreal Ecosystem-Atmosphere Study : www.eosdis.ornl.gov/BOREAS/boreas_home_page.html
- Boreal Forest Network : www.Borealnet.org
- Boreal Songbird Initiative : www.Borealbirds.org
- Canadian Boreal Ecosystems Analysis for Conservation Networks Project (BEACONS) : www.rr2.ualberta.ca/Research/Beacons/index.htm
- Canadian Geographic (article de fond sur la forêt boréale) : www.canadiangeographic.ca/magazine/jf04/indepth/
- Canards illimités Canada : www.ducks.ca/FR
- Conseil canadien des aires écologiques : www.ccea.org
- Conseil canadien des ministres des Forêts : www.ccfm.org
- Conservation de la nature Canada : www.natureconservancy.ca
- Domtar inc. : www.domtar.com
- Études d'oiseaux Canada : www.bsc-eoc.org
- Fédération canadienne de la faune : www.cwf-fcf.org
- Fonds mondial pour la nature (Canada) : www.wwf.ca
- Forest Ethics : www.forestethics.org
- Forest Stewardship Council Canada : www.fsccanada.org
- Global Forest Watch Canada : www.globalforestwatch.ca
- Initiative boréale canadienne : www.Borealcanada.ca
- Lakehead University Boreal Forest Information : www.Borealforest.org
- Nation Innu : www.innu.ca
- National Audubon Society : www.audubon.org
- National Wildlife Federation : www.nwf.org
- Natural Resources Defense Council : www.nrdc.org
- Nature Canada (Fédération canadienne de la nature) : www.naturecanada.ca
- Parcs Canada : www.parksCanada.pch.gc.ca/
- Portail des forêts canadiennes sur la foresterie et les produits forestiers : www.canadian-forests.com
- Première nation de la rivière Poplar : www.poplarriverfirstnation.ca
- Premières nations Dehcho : www.dehchofirstnations.com
- Projet « Ecosystem Management by Emulating Natural Disturbance » : www.biology.ualberta.ca/old_site/emend/index.htm
- Réseau de gestion durable des forêts : sfm-1.biology.ualberta.ca/english/home/
- Réseau de recherche sur les écosystèmes forestiers : www.pfc.cfs.nrcan.gc.ca/ecology/ferns/index_f.html
- Ressources naturelles Canada : www.nrcan-rncan.gc.ca
- Sierra Club du Canada : www.sierraclub.ca
- Société pour la nature et les parcs du Canada : www.cpaws.org
- Suncor Energy Inc. : www.suncor.com
- Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie : www.nrtee-trnee.ca
- Taiga Biological Station : www.wilds.mb.ca/taiga/
- Taiga Net : www.taiga.net
- Taiga Rescue Network : www.taigarecue.org
- Tembec Inc. : www.tembec.com
- World Resources Institute : www.wri.org

ANNEXE 3 :

MÉTHODE DE CALCUL DES AIRES PROTÉGÉES

Dans ce rapport, les renseignements fournis par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones ont été utilisés pour évaluer l'aire totale actuellement protégée au sein de la région boréale du Canada. Pour établir si une aire est protégée, des renseignements incluant les catégories de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources – Union mondiale pour la nature (I à IV étant considérées comme protégées¹³⁶) et les descriptions des aires protégées ont été employés pour établir si les objectifs principaux de l'aire sont la protection de l'intégrité écologique et des valeurs culturelles qui y sont associées. Les aires protégées ont aussi été classées sous les vocables d'aires protégées en permanence et d'aires protégées de façon intérimaire. Il a été jugé que les aires protégées en permanence faisaient l'objet d'une protection législative permanente alors que les aires protégées de façon intérimaire ne faisaient pas encore l'objet d'une protection d'ordre législatif. L'analyse des aires protégées est expliquée ci-dessous pour chacun des territoires de la région boréale canadienne.

Fédéral

Les parcs nationaux, les réserves, les zones de conservation marines et les réserves nationales de faune ont été considérés comme des aires protégées en permanence. Les données concernant ces aires protégées ont été fournies par Parcs Canada.

Québec

D'après les interprétations transmises par le ministère de l'Environnement du Québec concernant les aires protégées, les types suivants d'aires protégées ont été considérés au Québec comme des aires protégées en permanence : écosystème forestier exceptionnel, écosystème forestier exceptionnel réservé à l'État, habitat d'une espèce menacée ou vulnérable, parc d'intérêt récréotouristique et de conservation, parc national, réserve aquatique projetée, réserve de biodiversité projetée, réserve écologique, réserve écologique projetée, refuge faunique, réserve nationale de faune, réserve naturelle, site protégé par la Fondation de la faune du Québec et

site protégé par une charte d'organisme privé. Par ailleurs, le projet de parc national québécois a été considéré comme une aire protégée de façon intérimaire, car il ne fait pas encore l'objet d'une protection d'ordre législatif. Les données concernant ces aires protégées ont été fournies par le ministère de l'Environnement du Québec.

Saskatchewan

D'après une interprétation des catégories d'aires protégées fournie par le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, les catégories d'aires protégées suivantes ont été considérées en Saskatchewan comme des aires protégées en permanence : parcs provinciaux, aires protégées, sites récréatifs, sites historiques, terres du fonds de développement de la pêche sportive et de la chasse, réserves de chasse, refuges fauniques et réserves écologiques des zones représentatives. Les zones gérées de manière particulière ont été considérées comme des aires protégées de façon intérimaire, car elles ne font pas encore l'objet d'une protection d'ordre législatif. Les données concernant ces aires protégées ont été fournies par le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan.

Terre-Neuve

D'après les renseignements fournis par le gouvernement de Terre-Neuve, les parcs provinciaux et les réserves écologiques et fauniques ont été considérés comme des aires protégées en permanence. Le réseau des aires protégées du District 19 a été considéré comme une aire protégée de façon intérimaire, car ce réseau ne fait pas encore entièrement l'objet d'une protection d'ordre législatif, mais il ne permet pas la tenue d'activités de foresterie commerciale ou autres activités associées. La zone touchée par l'étude de faisabilité du parc national des monts Mealy et le parc provincial intérimaire Main River Waterway ont été considérés comme des aires protégées de façon intérimaire. Les données concernant ces aires protégées ont été fournies par le gouvernement de Terre-Neuve, à l'exception de celles concernant le réseau des aires protégées du District 19, qui ont été transmises par la nation Innu.

¹³⁶ UICN. Guidelines for protected area management categories, Commission on National Parks and Protected Areas avec l'aide du World Conservation Monitoring Centre, Gland, IUCN, 1994.
http://www.unep-wcmc.org/index.html?http://www.unep-wcmc.org/protected_areas/categories/eng/~main.

Alberta

D'après le Heritage Protection and Recreation Management Branch de l'Alberta Community Development, les catégories d'aires protégées suivantes ont été considérées comme protégées en permanence : réserves écologiques, zones naturelles, sites naturels, terrains en friche, parcs provinciaux et le parc sauvage Willmore.

Manitoba

L'ensemble des données ayant trait aux aires protégées par le gouvernement du Manitoba, qui sont publiées à l'adresse <http://mli.gov.mb.ca>, a été utilisé pour établir les aires protégées en permanence et les aires protégées de façon intérimaire. Les renseignements émis par Conservation Manitoba stipulant que les aires appartenant à cet ensemble de données sont protégées contre l'exploitation forestière, l'exploration minière, la recherche pétrolière et gazière et l'aménagement hydroélectrique, toutes les aires appartenant à cet ensemble de données ont été considérées comme protégées.

Colombie-Britannique

Les renseignements émis par le Ministry of Water, Land and Air Protection de la Colombie-Britannique stipulant que les aires appartenant à cet ensemble de données sont protégées en permanence contre l'exploitation forestière, l'exploration minière, la recherche pétrolière et gazière et l'aménagement hydroélectrique, toutes les aires appartenant à l'ensemble de données sur les aires protégées par le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui sont publiées à l'adresse <ftp://ftp.env.gov.bc.ca/dist/arcwhse/parks/>, ont été considérées comme des aires protégées en permanence.

Territoires du Nord-Ouest

D'après les interprétations transmises par le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique des Territoires du Nord-Ouest, les catégories suivantes ont été considérées comme des aires protégées en permanence : les parcs territoriaux et la réserve faunique Thelon. Les terres inaliénables des Premières nations Dehcho, les zones de conservation des Gwich'in et les zones de conservation du patrimoine ont été considérées comme des aires protégées de façon intérimaire, car ces aires ne font pas encore l'objet d'une protection d'ordre législatif. Le parc national proposé sur le Bras-Est-du-Grand-lac-des-Esclaves a aussi été considéré comme une aire protégée de façon intérimaire, tout comme les aires protégées suivantes : Edacho, Edehzhie et Sahyoue. Les données ayant trait aux aires protégées ont été téléchargées à l'adresse <http://nwtcrs.rwcd-hq.gov.nt.ca/pub/PA/files.htm>,

à l'exception des données ayant trait aux terres inaliénables des terres des Premières nations Dehcho, qui ont été fournies par les Premières nations Dehcho, et celles ayant trait aux zones de conservation des Gwich'in et aux zones de conservation du patrimoine, qui ont été évaluées en se basant sur le plan d'utilisation du territoire des Gwich'in (publiées à l'adresse : http://www.gwichinplanning.nt.ca/publications/lupd/final/Gwichin_Plan.pdf). Les zones de conservation des Gwich'in et les zones de conservation du patrimoine ne sont cependant pas inscrites sur la carte des zones protégées car les données spatiales n'étaient pas disponibles.

Ontario

Les renseignements fournis par Parcs Ontario stipulant que les parcs provinciaux et les réserves de terres sous conservation sont protégées en permanence contre l'activité industrielle, ces aires ont été considérées comme des aires protégées en permanence. Les réserves de terres sous conservation et les parcs provinciaux recommandés ont été considérés comme des aires protégées de façon intérimaire. Les données concernant ces aires protégées ont été fournies par Parcs Ontario. Les réserves de terres sous conservation et les parcs provinciaux recommandés ne sont pas représentés sur la carte des aires protégées, car aucune donnée géographique n'était disponible.

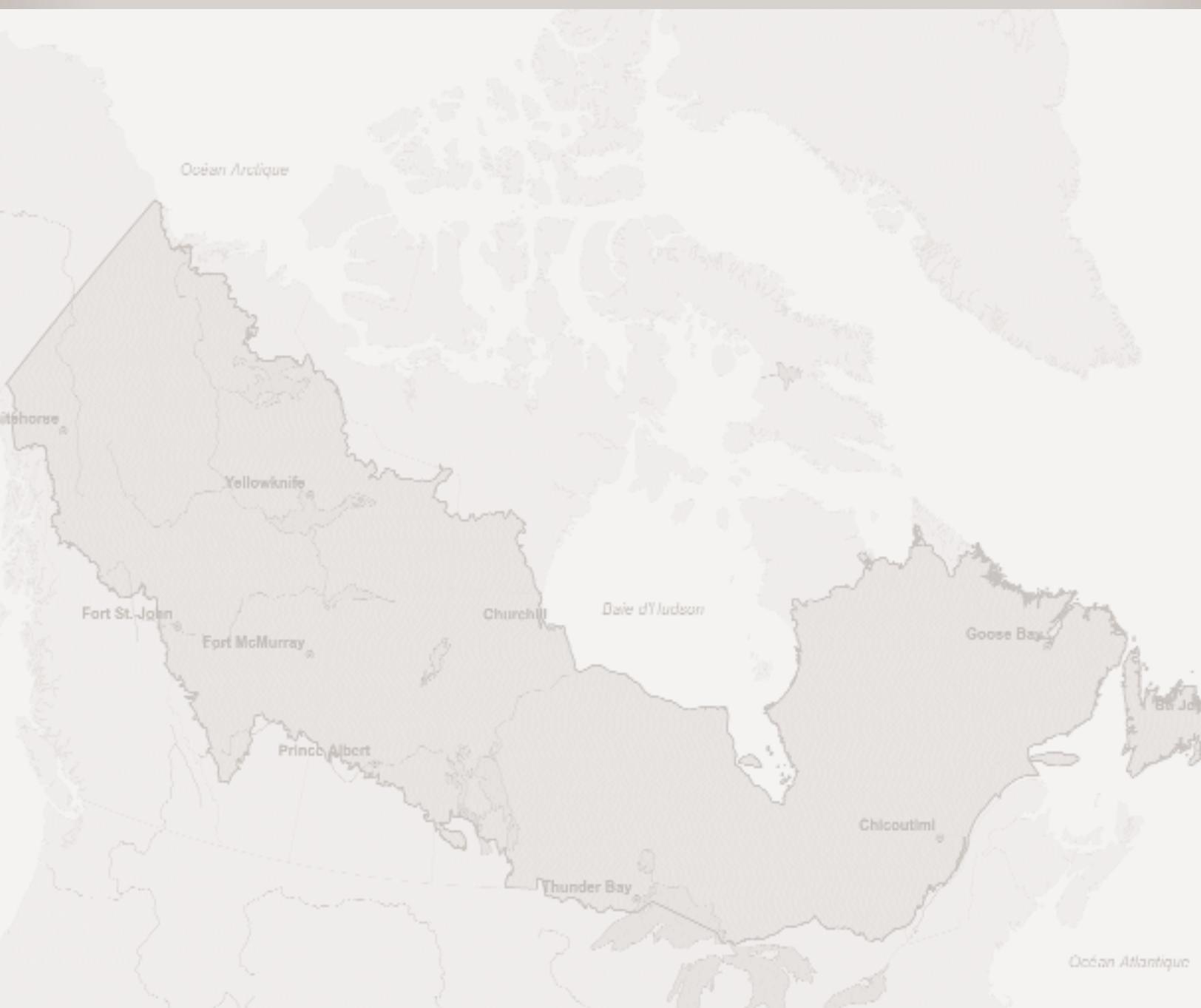
Nunavut

D'après les données ayant trait aux aires protégées fournies par le gouvernement du Nunavut, la réserve faunique Thelon a été considérée comme une aire protégée en permanence.

Yukon

D'après les renseignements fournis par le ministre de l'Environnement du Yukon, les catégories d'aires protégées suivantes ont été considérées comme des aires protégées en permanence : parcs territoriaux, réserves écologiques, zones de protection de l'habitat et réserves fauniques. La zone à gestion particulière constituée par la plaine Old Crow a été considérée comme une aire protégée de façon intérimaire. Les données tabulaires sur les aires protégées fournies par le ministère de l'Environnement du Yukon ont été utilisées pour calculer la superficie couverte par l'aire protégée en permanence. Les données géographiques ayant trait aux aires protégées, fournies par l'Observatoire mondial des forêts Canada et à jour en date du mois de février 2003, ont été utilisées pour réaliser une carte des aires protégées, car le ministère de l'Environnement du Yukon ne possédait pas de telles données spatiales.

La région boréale du Canada



Remerciements

L'Initiative boréale canadienne tient à remercier les nombreuses personnes et organisations qui ont prêté leur précieuse assistance pendant la préparation et la révision de ce rapport. L'IBC tient notamment à souligner l'appui des membres du Conseil principal de la forêt boréale :

Alberta-Pacific Forest Industries, Société pour la nature et les parcs du Canada, Premières nations Deh Cho, Domtar inc., Canards illimités Canada, Forest Ethics, Innu Nation of Labrador, Première nation de la rivière Poplar, Suncor Energy Inc., Tembec inc., Fonds mondial pour la nature (Canada).

De plus, des personnes représentant plusieurs organisations ayant une expertise en matière de conservation de la région boréale dans les secteurs gouvernemental, non gouvernemental et privé ont formulé de précieux conseils et commentaires pendant la rédaction du rapport. Ces personnes et organisations incluent :

Boreal Songbird Initiative, Global Forest Watch Canada, Mark Hubert, Kirk Andries, Association nationale de foresterie autochtone, Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, National Resources Defense Council, Sierra Club du Canada.

De plus, plusieurs agences gouvernementales - dont la liste se trouve à l'Annexe 3 - ont fourni les données compilées dans le présent document.

L'IBC tient à remercier tous les membres de son personnel et ses consultants pour leurs contributions. D'autres ayant joué un rôle de premier plan dans la production du rapport incluent Bell Ecological Services et les membres du projet BEACONS de l'Université de l'Alberta.

Graphisme : The Bytown Group (www.bytowngroup.com)

Traduction : Les Traductions St-François

Imprimé sur du papier certifié FSC gracieusement fourni par Tembec inc. et Domtar inc.



Minimum
30%

At least 30% of the fibres used in the manufacture of this paper originate from controlled sources, as certified by the Sustainable Forestry Stewardship Council. FSC-COC-001
Borçje de karbonski 30% iz kontrolisanih virov lesa.

*La région boréale du Canada :
une occasion de conservation sans
précédent... et une partie intégrante
de notre identité.*



Examinez les pièces de monnaie qui se trouvent dans vos poches et admirez le caribou, le castor et le huard qui les agrémentent depuis bien des années. Souvenez-vous de Pierre Trudeau, des voyageurs et des Autochtones qui ont parcouru en canot les magnifiques rivières du Canada. Et qu'en est-il des bûcherons, de la police montée, des traîneaux à chiens, des motoneiges, des parties de hockey sur un étang gelé, du hurlement du loup et du chant du huard? D'importants artistes autochtones, ainsi que le Groupe des sept, Tom Thomson, Robert Bateman et plusieurs autres, ont converti l'essentiel de ces scènes boréales en des représentations maintenant connues de tous.



Minimum
30%

Recycled 30% des fibres utilisées dans le présentaire
de ce papier provient de forêts gérées durablement
la certification Sustainable Forestry Stewardship Council
SFW-COC-061
Recycling symbol: 30% ♻️ 1996 Forest Stewardship Council

Initiative boréale canadienne
249, rue McLeod
Ottawa, Ontario K2P 1A1
Tél: (613) 230-4739
www.borealecanada.ca

